LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

SÉANCE DU 5 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE N°3

L'an deux mille vingt six, le cinq mai à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28/04/2026.
Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 82 Procurations : 6

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , M. LE HENAFF Jean-Noël (suppléant de Mme BONNIEC Carole), Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , Mme FERRIER Florence , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , Mme HARDY Anne , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , Mme LE CALVEZ Joyselle , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme AURIAC Cécile à M. KERGOAT Yann, M. CANÉVET Fabien à Mme NICOLAS Sonya, Mme CRAVEC Sylvie à M. EGAULT Gervais, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. JEFFROY Christian, M. LAYUS Michel à Mme DRONIOU Marie-Louise, M. LE BEVER Gildas à M. LE MOULLEC Frédéric

Etaient absents excusés :
M. LE BRAS Jean-François, Mme LE JANNOU Virginie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Assistaient

Monsieur Christophe MARQUES	Directeur Général des Services
Madame Claudie GUEGAN	Directrice Générale Adjointe
Madame Julie BALLU	Directrice Générale Adjointe
Madame Doudja KOUFI	Directrice Générale Adjointe
Madame Sonia HASSAÏM	Directrice Générale Adjointe
Monsieur Arnaud LALEVE	Directeur des affaires générales
Madame Sylvia DUVAL	Responsable du service des assemblées
Monsieur Jacques GUIAVARCH	Directeur de Cabinet

****

Monsieur Frédéric LE MOULLEC est désigné secrétaire de séance,

Madame Blanche LE GOFFIC procède à l'appel,

Monsieur Gervais EGAULT, Président, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

S'agissant de la communication des délibérations prises par le Bureau exécutif, conformément à la délégation du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 (délibération n° CC_2026_0075), Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'aucune décision n'a été prise par le Bureau exécutif décisionnel depuis le dernier Conseil communautaire du 9 avril 2026.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire des décisions qu'il a prises conformément à la délégation du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 (délibération n° CC_2026_0073).

N° d'ordre	DATE	SERVICE	REFERENT ADMINISTRATIF	OBJET
2026				
26-132	26/03/2026	finances	M SANZ	Arrêté portant nomination d'Assia RIVAUX en qualité de mandataire temporaire-régie recettes Aquarium Marin de Trégastel du 01/04/2026 au 30/09/2026
26-133	26/03/2026	finances	M SANZ	Arrêté de création de régie d'avances Direction de la Communication à partir du 01/04/2026
26-134	26/03/2026	finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Nolwenn LARUELLE en qualité de régisseur et d'Aourell LANOE JOUON en qualité de mandataire suppléant-régie d'avances Direction de la Communication à partir du 01/04/2026
26-135	26/03/2026	Economie	C.LEVRARD	Avenant n°1 au bail dérogatoire - société TDM 360 (Espace Ampère - Lannion)
26-136	30/03/2026	Economie	A.QUINIO	Bail dérogatoire - AYMARD Gaël (Pôle Phoenix - Pleumeur-Bodou)
26-137	17/03/2026	Economie	C. LEVRARD	Bail d'immeuble - ARMOR SCIENCE (Pôle Phoenix - Pleumeur-Bodou)
26-138	31/03/2026	Affaires juridiques	A-C Blauwblomme	Convention de servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales-TREGASTEL-BO300
26-139	31/03/2026	finances	C. LELONG	Arrêté portant attribution d'aides au classement des hébergements touristique GAREL Anne Hélène PLOUGRESCANT
26-140	31/03/2026	finances	C. LELONG	Arrêté portant attribution d'aides au classement des hébergements touristique DELOURMEL / SCI LETANO PERROS GUIREC
26-141	31/03/2026	finances	C. LELONG	Arrêté portant attribution d'aides au classement des hébergements touristique RISPAIL Antoine et Aude TREGASTEL
26-142	31/03/2026	finances	C. LELONG	Arrêté portant attribution d'aides au classement des hébergements touristique LEPINOIS Sandy et DESCHAMPS Emmanuelle PLOUMILLIAU

26-143	31/03/2026	finances	C. LELONG	Arrêté portant attribution d'aides au classement des hébergements touristique LE DANTEC Paul PLEUBIAN
26-144	31/03/2026	finances	C. LELONG	Arrêté portant attribution d'aides au classement des hébergements touristique LE ROUX Nadine LANNION
26-145	31/03/2026	finances	C. LELONG	Arrêté portant attribution d'aides au classement des hébergements touristique LAIZET Olivier PERROS-GUIREC
26-146	31/03/2026	finances	C. LELONG	Arrêté portant attribution d'aides au classement des hébergements touristique LAHAYE Claudine PLOUGRESCANT
26-147	31/03/2026	finances	C. LELONG	Arrêté portant attribution d'aides au classement des hébergements touristique GEDIK Elodie LEZARDRIEUX
26-148	31/03/2026	finances	C. LELONG	Arrêté portant attribution d'aides au classement des hébergements touristique LOAS Isabelle PLEUMEUR GAUTIER
26-149	01/04/2026	Economie	A.QUINIO	Bail dérogatoire - YER ANA (Espace Pascal - Lannion)
26-150	01/04/2026	Economie	A.QUINIO	Bail dérogatoire - SOLERYS (Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - Lannion)
26-151	19/03/2026	Habitat	B.LE BREF	Attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements Isolation Bio-sourcée à M et Mme LONG Romain 2500€ Cavan
26-152	24/03/2026	Habitat	B.LE BREF	Attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements Isolation Performante à Mme YVEN Gaelle 4500€ TREGASTEL
26-153	24/03/2026	Habitat	B.LE BREF	Attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements Bâti-traditionnel à Mme YVEN Gaelle 2079€ TREGASTEL
26-154	31/02/2026	Habitat	B.LE BREF	Attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements Isolation Bio-sourcée à Mme LE JALLE Claire et M. NIZAN David 2 408€ TREDREZ-LOCQUEMEAU
26-155	03/04/2026	Habitat	B.LE BREF	Attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété GAHINET Mailis et THEPAULT Guillaume 1500€ Tonquédec
26-156	03/04/2026	Habitat	B.LE BREF	Attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété GIRONNAY Sophia et HENRY Nicolas 1500€ Loguivy Plougras
26-157	03/04/2026	Habitat	B.LE BREF	Attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété à GELGON Benjamin 1500€ Minihy Tréguier
26-158	03/04/2026	Habitat	B.LE BREF	Attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété à KIELBOWICZ Marine et BOUHASSOUNE Amin 1500€ Plestin-les-Grèves

26-159	03/04/2026	Habitat	B.LE BREF	Attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété à LE GRAND Gwladys et LE PLATINEC Loïc 1500€ Pleumeur-Bodou
26-160	03/04/2026	Habitat	B.LE BREF	Attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété à MOCZ Tifenn et LE MOAL Jordan 1500€ Plouaret
26-161	07/04/2026	Affaires juridiques	S.LORRAIN	Désignation avocat Référé Expertise judiciaire piscine Tréguier
26-162	07/04/2026	Affaires juridiques	S.LORRAIN	Désignation avocat Référé Expertise judiciaire toitures Monge
26-163	07/04/2026	Economie	PY. LE BRUN	Avenant n°18 au bail professionnel Association des professionnels de santé de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Cavan (47, rue du Gal de Gaulle - Cavan)
26-164	07/04/2026	Economie	PY. LE BRUN	Bail dérogatoire Mme Géraldine Descarpentries (8, rue Bourseul - Lannion)

➔ Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par délégation du Conseil communautaire au Président.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal du Conseil communautaire du 9 avril 2026.

➔ Approbation de l'Assemblée et signature du procès-verbal par le Président et Secrétaire de séance.

(Par 86 Pour)

(1 Abstention)
TOURNIER Vincent

****

Monsieur le Président rappelle que « un élu local exerce ses fonctions avec impartialité, probité et intégrité.

Il rappelle qu'en tant que Conseiller communautaire, tous ont reçu l'ordre du jour de la séance de ce soir en amont.

De ce fait et conformément à la réglementation, **il rappelle que si un des membres estime être en conflit d'intérêt sur certains points de l'ordre du jour, il se déclare avant l'examen de cette question en quittant la salle afin de ne prendre part ni au débat, ni au vote ».**

****

En préambule à l'ordre du jour, ***Monsieur Gervais EGAULT, Président,*** *commence par remercier les élus d'être venus plus tôt pour la séance plénière. Il espère que cela aura permis de répondre à certaines questions, de rencontrer les services et les multiples champs de compétences de Lannion-Trégor Communauté. Il tient également à remercier les services de Lannion-Trégor Communauté pour l'organisation. Il souhaite apporter des précisions sur le déroulé de la séance. Il dit : « C'est un Conseil communautaire essentiellement consacré à l'installation de nos instances et il y en aura d'autres au Conseil de juin. D'une certaine manière, tout est déjà ficelé. Comme vous allez pouvoir le voir tout a été préparé en amont. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de remarque, au contraire, ou des demandes de rectifications, chacun aura à amener sa pierre à l'édifice. Il faut préciser que la perfection n'existe pas dans ce monde et nous pouvons donc être perfectibles. Mais dans l'ensemble, nous avons passé cela en revue avec les Maires en Conférence des Maires la semaine dernière. Normalement tout est connu ou appréhendé. Nous avons par ailleurs échangé directement avec les élus concernés, avec les Maires en direct, pour ajuster les propositions de désignations qui vont vous être présentées. Je tiens à préciser que nous avons demandé à l'ensemble des pôles de se réunir et de déterminer collectivement qui siégerait aux différentes instances. C'est donc un travail collectif, une méthode qui respecte le dialogue territorial, qui s'appuie sur les bassins de vie et donc sur leurs élus qui les représentent. En fait, précisément, c'est un principe de gouvernance qui a trouvé immédiatement, en ce début de mandat, une application concrète. Les communes des 7 pôles se sont réunie pour faire remonter les noms des Conseillers communautaires désignés et vous avez travaillé en bonne intelligence, en coopération. Intercommunalité et coopération sont pour moi des synonymes. Je veux donc tous vous remercier pour ce travail, pour votre engagement. Nous aurons certainement l'occasion de réitérer ce mode collaboratif dans les semaines qui viennent puisque je vous ai dit qu'il y aurait un acte II et probablement un acte III. L'égalité de traitement et de représentation pour les différents bassins de vie est une égalité importante à mes yeux. Chacun avec ses spécificités doit être respecté. Les différences entre nous ne doivent pas être gommées, elles existent, elles doivent être prises en compte. L'égalité ne suffit pas à elle seule, l'égalité pose un cadre, l'équité permet de s'adapter aux réalités. C'est bien dans cet esprit que nous devons travailler durant le mandat et avec une attention constante à l'équilibre entre nous. Bon Conseil à tous. »*

Ordre du jour du Conseil Communautaire

LISTE DES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR....8
1 - Remboursement des frais kilométriques....8
2 - Commission d'Appels d'Offres (CAO) : élection des membres....9
3 - Commission d'Appel d'Offres (CAO) : adoption du règlement intérieur....12
4 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : élection des membres...22
5 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : adoption du règlement intérieur....24
6 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : composition. 33
7 - CIAS : élection des représentants au Conseil d'administration (collège 1)....33
8 - Office de tourisme communautaire : élection des membres du collège n°1....36
9 - SEM Lannion-Trégor : élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Conseil d'Administration....38
10 - SEM Lannion-Trégor : présentation d'un(e) candidat(e) au poste de Président(e) Directeur(trice) Général(e)....42
11 - SPLA Lannion-Trégor Aménagement : élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Conseil d'Administration....44
12 - SPLA : présentation d'un(e) candidat(e) au poste de Président(e) Directeur(trice) Général(e)....48
13 - EPIC Parc des événements - SKOPE : élection des administrateurs....50
14 - Syndicat mixte de l'aéroport de Lannion - Côte de granit rose : élection des représentants au comité syndical....52
15 - EPIC Aéroport de Lannion - Côte de granit rose : élection des administrateurs 54
16 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au syndicat mixte VIGIPOL....56
17 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au comité syndical du Syndicat mixte Planétarium de Bretagne....58
18 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte Mégalis Bretagne....60
19 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte Bretagne Mobilités....62
20 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au SMITRED Ouest d'Armor....64
21 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte des sources de Kerloazec....66
22 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte de Goas Koll - Traou Long....68
23 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte de Kerjaulez....70
24 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte des eaux du Jaudy....72
25 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Lannion-Trestel....74
26 - Désignation d'un représentant au sein de l'instance de proximité de l'Hôpital de Tréguier....76
27 - Vente d'un bâtiment industriel situé au 1, rue Charles Bourseul à Lannion à la Société Atelier Tolerie Peinture Sérigraphie (A.T.P.S.)....77

ORDRE DU JOUR

Liste des questions à l'ordre du jour

1 - Remboursement des frais kilométriques

Rapporteur : Gervais EGAULT

- ***Arrivée de Michel EVEN***

Exposé des motifs

Au terme de l'article L. 5211-13 du Code général des collectivités territoriales, lorsque les Conseillers communautaires engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions du Conseil, du Bureau, de la Conférence des Maires, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L. 5211-49-1, de la commission consultative prévue à l'article L. 1413-1. Pour les organes délibérants ou les bureaux des organismes où ils représentent Lannion-Trégor Communauté, ces frais sont remboursés par l'organisme qui organise la réunion, lorsque cette dernière a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent, dans les conditions fixées par décret.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L. 5211-13 et D. 5211-5 ;

Monsieur Erwan GRANGER, Conseiller communautaire de Le Vieux-Marché, *trouve compliqué de déclarer chaque déplacement. Il demande s'il est possible de revenir à l'ancien système où les feuilles d'émargement des réunions servaient pour le remboursement des frais kilométriques.*

Monsieur Gervais EGAULT, Président, *répond que c'est la loi actuelle qui impose ce système.*

Monsieur Erwan GRANGER, Conseiller communautaire de Le Vieux-Marché, *regrette cette nouvelle modalité qui, pour lui, induit que les élus ne demanderont pas le remboursement de leurs frais.*

Monsieur Gervais EGAULT, Président, *comprend les propos de Monsieur GRANGER. Il considère que les élus doivent s'astreindre à les déclarer.*

Monsieur Vincent TOURNIER, Conseiller communautaire de Lannion, *demande s'il existe une méthode efficace pour se faire rembourser. Il considère qu'astreindre les élus à déclarer leurs frais est positif pour l'Agglomération.*

Monsieur Gervais EGAULT, Président, *répond que cela n'est pas le but et il précise que lorsque les déclarations sont faites, les remboursements sont appliqués.*

Monsieur Serge HENRY, Conseiller communautaire de Troguéry, *souhaite savoir si être représentant de LTC à la Mission Locale le mandat précédent, lui donne droit à remboursement.*

Monsieur Gervais EGAULT, Président*, indique que dans ce cas, c'est aux structures de rembourser.*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

(Par 88 Pour)

DECIDE DE :

REMBOURSER Aux Conseillers communautaires titulaires et suppléants de Lannion-Trégor Communauté, aux Maires non membres du Conseil communautaire, les frais occasionnés par les déplacements, comme exposé ci-avant.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente.

2 - Commission d'Appels d'Offres (CAO) : élection des membres

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

Par délibération n°CC_2026_0078 en date du 9 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

La liste suivante a été reçue :

CAO	
Titulaires	**Suppléants**
Frédéric LE MOULLEC	Yves LE ROLLAND
Gildas LE BEVER	Didier ROGARD
Christian LE ROI	Marie-Louise DRONIOU
Bénédicte BOIRON	Yvon LIRZIN
Alain LAHOUSSINE	Benoît DUMONT

Pour rappel, la CAO est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public, ou son représentant, et par 5 membres du Conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de 5 suppléants.

L'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, le Conseil communautaire fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la CAO.

L'élection des membres de la CAO doit avoir lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la commande publique ;

VU La délibération n°CC_2026_0078 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 9 avril 2026 portant détermination des conditions de dépôt des listes pour la CAO ;

VU Le dépôt de la liste ci-dessus ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 87 Pour)

(Par 1 abstention)
TOURNIER Vincent

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la CAO.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération , et notamment le procès-verbal faisant état des résultats suivants :

	Commission d'Appel d'Offre (5T + 5S)			
	Titulaires		Suppléants	
	NOM Prénom	Commune	NOM Prénom	Commune
1	**Frédéric LE MOULLEC**	*Pleumeur-Gautier*	**Yves LE ROLLAND**	*Coatréven*
2	**Gildas LE BEVER**	*Kerbors*	**Didier ROGARD**	*Pleudaniel*
3	**Christian LE ROI**	*Minihy-Tréguier*	**Marie-Louise DRONIOU**	*Pleumeur-Bodou*
4	**Bénédicte BOIRON**	*Trébeurden*	**Yvon LIRZIN**	*Penvénan*
5	**Alain LAHOUSSINE**	*Caouënnec-Lanvézéac*	**Benoît DUMONT**	*St Michel-en-Grève*

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de Lannion-Trégor Communauté

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par Monsieur Gervais EGAULT, Président, le 28 avril 2026, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.5211-9, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, ayant pour objet l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de Lannion-Trégor Communauté.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la commande publique ;

VU La délibération n° CC_2026_0078 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, portant détermination des conditions de dépôt des listes pour la CAO ;

VU La délibération du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 5 mai 2026, portant élection des Conseillers communautaires (5 titulaires et 5 suppléants) à la Commission d'Appel d'Offres de Lannion-Trégor Communauté, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

VU Le dépôt de liste ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à l'élection de repésentants pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres de Lannion-Trégor Communauté ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Lannion, le 05/05/2026

Monsieur le Directeur Général,

Je vous prie de trouver ci-joint la composition des deux listes que je propose pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de Lannion-Trégor Communauté.

Vous remerciant d'en accuser bonne réception,

Cordialement,

Gervais EGAULT

CAO	
Titulaires	**Suppléants**
Frédéric LE MOULLEC	Yves le ROLLAND
Gildas LE BEVER	Didier ROGARD
Christian LE ROI	Malou DRONIOU
Bénédicte BOIRON	Yvon LIRZIN
Alain LAHOUSSINE	Benoit DUMONT

CDSP	
Titulaires	**Suppléants**
Cédric SEUREAU	Eric ROBERT
Sylvain CAMUS	Eddy PENVEN
Gilbert LE BRIAND	Y. JEZEQUEL
Guy Maréchal	Catherine PONTAILLER
Frédéric LE MOULLEC	Hervé GUELOU

Reçu en main propre le mardi 5 mai 2026
à 11 h 28

Christophe MARQUES
Directeur des Services

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté indique que les listes candidates devaient être déposées au plus tard le **5 mai 2026 à 12h00** auprès du Président.

A l'issue de ce délai, le Président a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.
La liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultat ci-dessous par l'indication des noms des candidats placés en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection, par voie de vote électronique.

Le Président rappelle qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Liste n°1 :

Liste n°1		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Frédéric LE MOULLEC	Yves LE ROLLAND
2	Gildas LE BEVER	Didier ROGARD
3	Christian LE ROI	Marie-Louise DRONIOU
4	Bénédicte BOIRON	Yvon LIRZIN
5	Alain LAHOUSSINE	Benoît DUMONT

RESULTAT DU SCRUTIN

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : 05/05/2026 18:17:07 — Séance - 05/05/2026

Président :

Secrétaire :

02 - Commission d'Appels d'Offres (CAO) : élection des membres

Unanimité

Date du vote : 05/05/2026 18:27:33 — Mode de scrutin : Public

Votants : 88

Voix totales : 88 — Non votés : 0

Voix Exprimées : 87 — Taux d'abstention : 1,1 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	87 Voix	100,0 %
Adam Pierre		1 voix
Ailain Sonia		1 voix
Arhant Guirec		1 voix
Auriac Cécile par procuration à Kergoat Yann		1 voix
Auzou Didier		1 voix
Bernable Nathalie		1 voix
Bertinotti Dominique		1 voix
Bertrand Régis		1 voix
Boiron Bénédicte		1 voix
Cadiou Gaby		1 voix
Cambier Bernard		1 voix
Camus Sylvain		1 voix
Canévet Fabien par procuration à Nicolas Sonya		1 voix
Carriou Henri-Cédric		1 voix
Chapelain Yvon		1 voix
Cloarec Anne-Laure		1 voix
Cocadin Romuald		1 voix
Cordesse Alain		1 voix
Courgibet Pascal		1 voix
Cravec Sylvie par procuration à Egault Gervais		1 voix
Delisle Hervé		1 voix
Droniou Marie-Louise		1 voix
Dumont Benoît		1 voix
Egault Gervais		1 voix
Even Jean-Louis		1 voix
Even Michel		1 voix
Ferrier Florence		1 voix
Fournis-Beyou Aurore par procuration à Jeffroy Christian		1 voix
Froger Jérôme		1 voix
Gautier Pierre-Louis		1 voix
Genétay Stéphanie		1 voix
Goasdoué Nadine		1 voix
Granger Erwan		1 voix
Guelou Hervé		1 voix
Guillou Marie-Annick		1 voix
Guilloux Laurence		1 voix
Güney Lorène		1 voix
Hardy Anne		1 voix
Henry Serge		1 voix
Hue Carine		1 voix
Huonnic Pierre		1 voix
Jeffroy Christian		1 voix
Jezequel Yves		1 voix

votebox by QuizzBox

Rapport des délibérations

Date : 05/05/2026 18:17:07 — Séance - 05/05/2026

Président :

Secrétaire :

02 - Commission d'Appels d'Offres (CAO) : élection des membres

Unanimité

Date du vote : 05/05/2026 18:27:33 — Mode de scrutin : Public

Votants : 88

Voix totales : 88 — Non votés : 0

Voix Exprimées : 87 — Taux d'abstention : 1,1 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	87 Voix	100,0 %
Jouan Sandrine		1 voix
Kergoat Yann		1 voix
Kerlen Frédérique		1 voix
Kerrain Tréfina		1 voix
Lahoussine Alain		1 voix
Latimier Hervé		1 voix
Laurent Eric		1 voix
Layus Michel par procuration à Droniou Marie-Louise		1 voix
Le Bever Gildas par procuration à Le Moullec Frédéric		1 voix
Le Briand Gilbert		1 voix
Le Buhan Erwan		1 voix
Le Calvez Joyselle		1 voix
Le Creurer Eric		1 voix
Le Damany Yves		1 voix
Le Foll Arnaud		1 voix
Le Goffic Blanche		1 voix
Le Henaff Jean-Noël		1 voix
Le Mest Nathalie		1 voix
Le Morvan Arnaud		1 voix
Le Moullec Frédéric		1 voix
Le Quéméner Laurent		1 voix
Le Roi Christian		1 voix
Le Rolland Yves		1 voix
Leon Erven		1 voix
Léon Frédéric		1 voix
Lirzin Yvon		1 voix
Lognoné Jamila		1 voix
Macé Annie		1 voix
Marechal Guy		1 voix
Molle Anabelle		1 voix
Nicolas Sonya		1 voix
Offret Maurice		1 voix
Penven Eddy		1 voix
Perreau Frédéric		1 voix
Philippe Joël		1 voix
Pontailler Catherine		1 voix
Rannou Laurent		1 voix
Richard-Le Bras Isabelle		1 voix
Robert Eric		1 voix
Rogard Didier		1 voix
Seureau Cédric		1 voix
Seves-Querre Frédérique		1 voix
Tanguy Jean-Pierre		1 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : 05/05/2026 18:17:07

Séance - 05/05/2026

Président :

Secrétaire :

02 - Commission d'Appels d'Offres (CAO) : élection des membres

Unanimité

Date du vote : 05/05/2026 18:27:33

Mode de scrutin : Public

Votants : 88

Voix totales : 88

Non votés : 0

Voix Exprimées : 87

Taux d'abstention : 1,1 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	**87 Voix**	**100,0 %**
Thebault Christophe		1 voix
Abstention	**1 Voix**	
Tournier Vincent		1 voix

En conséquence, le Président a proclamé élus, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, comme ci-après :

NOMS DES CANDIDATS ELUS A LA CAO DE LTC	
TITULAIRES	***SUPPLEANTS***
Frédéric LE MOULLEC	Yves LE ROLLAND
Gildas LE BEVER	Didier ROGARD
Christian LE ROI	Marie-Louise DRONIOU
Bénédicte BOIRON	Yvon LIRZIN
Alain LAHOUSSINE	Benoît DUMONT

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,

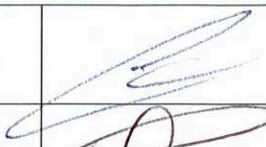
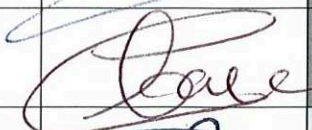
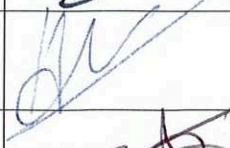
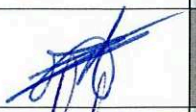
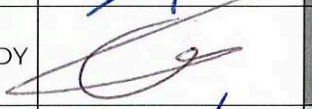
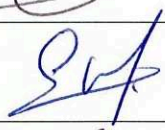
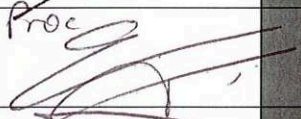
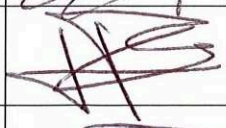
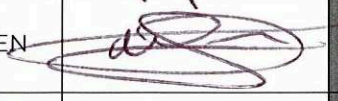
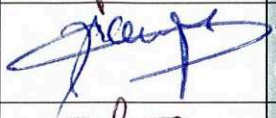
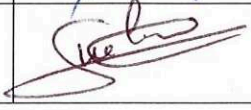
Procès-verbal d'élection des membres de la Commision d'Appel d'Offres
de Lannion-Trégor Communauté

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

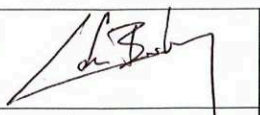
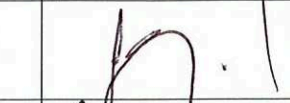
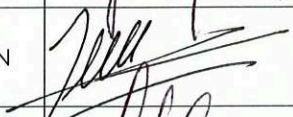
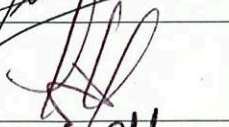
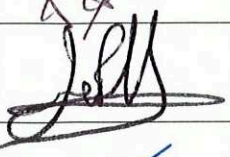
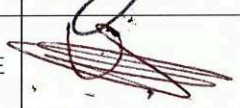
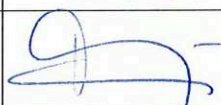
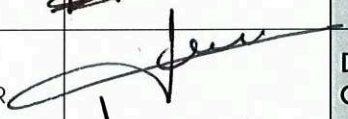
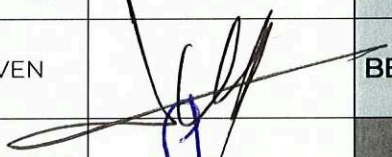
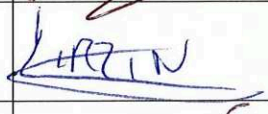
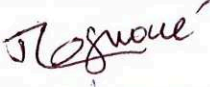
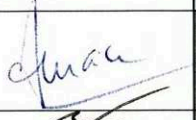
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			

MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			
NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

3 - Commission d'Appel d'Offres (CAO) : adoption du règlement intérieur

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

En sus des règles posées par le Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique, il convient d'adopter un règlement intérieur propre à la Commission d'Appel d'Offres afin de poser les règles de son fonctionnement.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la commande publique ;

VU L'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Le projet de règlement intérieur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

(Par 88 Pour)

DECIDE DE :

ADOPTER Le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres tel que joint en annexe à la présente.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de Lannion-Trégor Communauté

PRÉAMBULE

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les règles de composition, de compétence et de fonctionnement de la commission d'appel d'offres (ci-après « la CAO ») de Lannion-Trégor Communauté, pour le mandat 2026/2032, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et du Code de la commande publique (CCP).

ARTICLE 1 : LA COMPOSITION DE LA CAO

Article 1.1. La Présidence

La CAO est présidée par le Président de Lannion-Trégor Communauté.

Il peut, par arrêté, déléguer ses fonctions à un représentant, en application des dispositions de l'article L. 5211-9 du CGCT.

Cette désignation ne peut intervenir parmi les membres titulaires ou suppléants de la commission.

En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations, et à défaut, par un conseiller désigné par le conseil, ou à défaut, pris dans l'ordre du tableau. L'élu assurant le remplacement provisoire ne doit pas être membre de la CAO.

Article 1.2. Les membres à voix délibérative

La CAO comprend des membres à voix délibérative, élus par l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Elle est composée :

- Du Président de Lannion-Trégor Communauté, ou de son représentant, qui assure la présidence de la Commission.
- De cinq membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour chaque membre titulaire, un suppléant est élu selon les mêmes modalités et sur les mêmes listes.

Article 1.3. Les membres à voix consultative

Peuvent participer aux réunions de la CAO avec voix consultative :

- Les agents du service de la commande publique ;
- Les agents des directions concernées par l'objet de la consultation ;
- Le maître d'œuvre chargé du suivi de l'exécution des travaux ou de la prestation objet de la consultation ;
- Tout assistant à la maîtrise d'ouvrage chargé d'accompagner la définition des besoins et l'analyse des offres ;

Le comptable public et le représentant du Ministre en charge de la concurrence sont invités systématiquement. Leurs observations éventuelles sont consignées au procès-verbal (PV).

Les membres à voix consultative sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité et de déontologie que les membres à voix délibérative.

Leur présence ne compte pas pour le calcul du quorum.

Article 1.4. Les règles de remplacement des membres titulaires par les membres suppléants en cas d'empêchement temporaire ou définitif

En cas d'empêchement temporaire d'un membre titulaire, celui-ci est remplacé, pour la séance considérée, par son suppléant inscrit sur la même liste.

En cas de vacance définitive du siège d'un membre titulaire (démission, décès, perte de mandat, etc.), il est pourvu à son remplacement par la titularisation du suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire élu de la même liste, conformément aux règles applicables.

Il est procédé au renouvellement intégral de la CAO lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Article 1.5. Le caractère permanent de la CAO

La CAO a un caractère permanent.

Elle est constituée pour la durée du mandat de l'organe délibérant, sauf renouvellement ou modification décidée par ce dernier dans les conditions prévues par le CGCT.

Toutefois, il est précisé que l'organe délibérant pourra décider de procéder à l'élection d'une CAO spécifique appelée à se prononcer sur des opérations données, dans les cas et conditions prévus par les textes applicables.

Article 2 : LES COMPÉTENCES DE LA CAO

Article 2.1. Les compétences obligatoires

En application de l'article L.1414-2 du CGCT, *« Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique (...), le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. (...) En cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la commission d'appel d'offres ».*

La CAO est donc chargée de choisir les titulaires (3.1.2.) des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe est supérieure aux seuils européens (3.1.1.).

Article 2.1.1. Sur le périmètre d'intervention de la CAO

La CAO est compétente pour tous les marchés publics passés selon une procédure formalisée, à savoir l'appel d'offres ouvert ou restreint, la procédure avec négociation ou le dialogue compétitif.

En dehors des exceptions prévues par le Code de la commande publique, le recours à une procédure formalisée est obligatoire dès lors que la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens.

La compétence de la CAO est également limitée aux procédures formalisées dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

La CAO n'est donc pas compétente pour attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée :

- dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens (même lorsque l'acheteur décide de mettre en œuvre une procédure formalisée) ;
- ou qui correspondent à un besoin qui, globalement, est d'une valeur égale ou supérieure aux seuils européens mais qui font l'objet de différentes procédures qui, prises individuellement, ont un montant estimé inférieur à ces mêmes seuils.

Article 2.1.2. Sur les attributions de la CAO lors de la passation des marchés publics

La CAO est compétente pour désigner les attributaires, c'est-à-dire pour attribuer les marchés.

Toutefois, la CAO n'a pas la compétence pour se prononcer sur la recevabilité des candidatures et rejeter les offres inacceptables, inappropriées, irrégulières ou anormalement basses.

L'analyse de la recevabilité des candidatures et de la régularité des offres ainsi que toutes les demandes effectuées durant la période d'analyse des offres relèvent de la compétence du Président, ou de son représentant.

Ces éléments sont toutefois présentés à la CAO afin que celle-ci puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur l'ensemble des analyses opérées et qui sont de nature à justifier le choix du titulaire qu'elle opère.

Les décisions de rejet ne peuvent ainsi être prises avant que la CAO ne se soit prononcée sur le titulaire.

Article 2.1.3. Sur les attributions de la CAO en cours d'exécution des marchés publics

Conformément à l'article L. 1414-4 du CGCT, *« Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ne sont pas soumis à la commission d'appel d'offres »*.

Ainsi, la CAO se prononce sur les projets d'avenants à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% lorsque le marché initial a été soumis à la CAO.

Article 2.2. Les compétences facultatives

La CAO peut être saisie pour avis consultatif pour :

- Les marchés dont la valeur estimée est comprise entre 90 000 € HT et les seuils européens.
- Les avenants entraînant une augmentation de plus de 5 % pour les marchés passés en CAO.
- Les cas particuliers de recours à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.
- L'analyse périodique des achats hors marchés et préconisations éventuelles.

ARTICLE 3 : LE FONCTIONNEMENT DE LA CAO

3.1. Convocation

Les convocations sont adressées par voie dématérialisée (mail, plateforme ...) au moins cinq jours francs avant la date prévue pour la réunion.

Est joint à la convocation son ordre du jour prévisionnel. Cet ordre du jour peut être modifié jusqu'au jour de la réunion de la commission. En cas d'ajout d'un dossier, les membres peuvent demander son report s'ils estiment ne pas être suffisamment informés.

Les rapports d'analyse des offres et les projets d'avenants présentés en CAO sont remis aux membres, au plus tard, en début de commission.

Les membres titulaires et membres suppléants sont convoqués à chaque réunion. Les membres titulaires empêchés de participer à la réunion doivent en référer au service commande publique dans les meilleurs délais afin de pourvoir à leur remplacement.

3.2. Quorum

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres à voix délibérative est présente, soit au minimum le Président et trois membres (4 membres au total).

En l'absence du Président ou de son représentant, la réunion ne peut avoir lieu.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

La présence de suppléants alors que les membres titulaires sont tous présents ne sera pas acceptée. De la même façon, la présence d'un suppléant en surnombre n'est pas admise.

Pour les compétences facultatives, le quorum n'est pas requis, mais la présence du Président ou de son représentant reste obligatoire.

3.4. Publicité

Les réunions de la CAO ne sont pas publiques. Seuls les membres visés à l'article 1 peuvent y assister.

3.5. Confidentialité

Les membres de la CAO ainsi que toute autre personne appelée à participer aux réunions sont tenus à une stricte confidentialité à l'égard des informations (liste non exhaustive) non publiques dont ils pourraient prendre connaissance :

- à l'occasion des réunions de la Commission ;
- dans tous les documents transmis par les soumissionnaires ;
- lors des échanges avec les soumissionnaires, quel que soit leur support ;
- sur les arguments échangés lors des délibérations.

Constituent notamment des informations non publiques pour lesquelles la plus stricte confidentialité est de rigueur :

- les rapports d'analyse des offres ;
- les informations contenues dans les candidatures ou les offres des soumissionnaires protégées par le secret en matière commerciale et industrielle.
- Il s'agit notamment des procédés (savoir-faire, description des matériels ou logiciels utilisés, du personnel employé ou contenu des activités de recherche développement), des informations économiques et financières (chiffre d'affaires, documents comptables, effectifs, organigrammes, etc.) et des stratégies commerciales (prix pratiqués, remises, etc.) des entreprises soumissionnaires ;
- les informations protégées par des droits de propriété intellectuelle (innovations, solutions proposées, etc.).

3.6. Prévention des conflits d'intérêt

Les membres de la CAO ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel, direct ou indirect, à l'affaire qui en est l'objet.

Pour rappel, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et un intérêt privé qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction (article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013).

Un membre de la commission peut se trouver en situation de conflit d'intérêt notamment dans les cas suivants (liste non exhaustive) :

a) Il est soumissionnaire en qualité de personne physique ;
b) Il est membre de l'organe officiel, de l'organe de surveillance ou de tout autre organe appartenant à un soumissionnaire ayant le statut de personne morale ;

c) Il est associé ou membre du soumissionnaire ou d'un groupement d'entreprises dont le soumissionnaire fait partie ;
d) Il est employé du soumissionnaire ou d'un groupement d'entreprises dont le soumissionnaire fait partie ;
e) Il est un proche des personnes visées aux points a) et d) ci-dessus (famille, amis, relations d'affaires ou politiques, etc.) ;
f) Il intervient en qualité de conseil des personnes visées aux points a) à d) ci-dessus ;
g) Il a participé à la préparation de documents pour le compte du candidat ou du soumissionnaire lors d'une procédure donnée.

En application de l'article L. 1111-6 du CGCT, les représentants de la collectivité désignés pour participer aux organes décisionnels d'une autre personne morale de droit public ou d'une personne morale de droit privé ne peuvent participer aux commissions d'appel d'offres lorsque la personne morale concernée est candidate.

De la même manière, l'article L. 1524-5 du CGCT interdit à un élu exerçant les fonctions de membre ou de président du conseil d'administration, de président-directeur général ou de membre ou président du conseil de surveillance d'une société d'économie mixte locale de participer à la commission d'appel d'offres lorsque ladite société est candidature à l'attribution d'un marché public.

Dans le cas où un membre de la commission se trouve en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis de la procédure de passation de marchés publics concernée, ou si des circonstances futures sont susceptibles de le placer à court terme en situation de conflit d'intérêts, il est tenu d'en informer sans délai le Président ou son représentant et de se déporter.

Cette information et le déport doivent intervenir dès prise de connaissance de l'ordre du jour de la commission et au plus tôt, afin de ne pas engendrer de difficultés de quorum.

En aucun cas, le membre de la commission concerné ne peut prendre part ou influencer d'une manière ou d'une autre la décision d'attribution du marché.

Le membre concerné doit :

- s'abstenir de participer aux débats et aux votes relatifs au marché en cause,
- quitter la salle ou se déconnecter de la visioconférence pendant l'examen du dossier considéré.

Les cas de déport et d'abstention sont mentionnés au procès-verbal.

3.7. Débats

Les débats sont organisés par le Président de la CAO.

Les membres à voix délibérative participent à la décision de la CAO.

Les membres à voix consultative, sur demande du Président, émettent des avis et apportent leur contribution sur les discussions permettant à la commission de se prononcer.

3.8. Vote

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante.

3.9. Procès-verbal

Chaque réunion fera l'objet d'un procès-verbal (PV) établi par le service commande publique.

Le PV retrace les modalités d'ouverture des plis, indique le rappel de la procédure, le contenu des offres dans les parties essentielles, transcrit les modalités de délibération de la CAO, rapporte l'avis et les motivations sur les candidatures et les offres, ainsi que le choix de l'attributaire.

Le PV sera signé par chacun des membres ayant voix délibérative présents de la CAO ainsi que par le comptable public et le représentant du Ministre en charge de la concurrence lorsqu'ils sont présents.

3.10. Délibérations à distance

En application des dispositions de l'article L. 1414-2 du CGCT, le recours à un système de visio-conférence est possible dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINALES

Article 4.1. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter à la date de son adoption par délibération de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté.

Article 4.2. Engagement

Le présent règlement intérieur est transmis aux membres titulaires et suppléants de la CAO. Ces derniers doivent remettre une copie signée au service de la commande publique.

Le présent règlement intérieur est également tenu à disposition des services de Lannion-Trégor Communauté.
+-

Article 4.3. Modification

Le présent règlement intérieur peut être modifié par délibération de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté, notamment pour tenir compte des évolutions législatives et règlementaires, des recommandations des autorités de contrôle ou des juridictions ou du retour d'expérience sur le fonctionnement de la commission.

Toute modification est portée à la connaissance des membres de la CAO et des services concernés.

4 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : élection des membres

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

Par délibération n°CC_2026_0079 en date du 9 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

La liste suivante a été reçue :

CDSP	
Titulaires	**Suppléants**
Cédric SEUREAU	Eric ROBERT
Sylvain CAMUS	Eddy PENVEN
Gilbert LE BRIAND	Yves JEZEQUEL
Guy MARECHAL	Catherine PONTAILLER
Frédéric LE MOULLEC	Hervé GUELOU

Pour rappel, la Commission de Délégation de Service Public est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public, ou son représentant, et par 5 membres du Conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de 5 suppléants.

L'élection des membres doit avoir lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la commande publique ;

VU La délibération n°CC_2026_0079 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 9 avril 2026 portant détermination des conditions de dépôt des listes pour la CDSP ;

VU Le dépôt de la liste ci-dessus ;

***Monsieur Gervais EGAULT, Président**, précise que les Délégations de Service Public de Lannion-Trégor Communauté concernent exclusivement l'eau.*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

(Par 88 pour)

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération, et notamment le procès verbal faisant état des résultats suivants :

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (5T + 5S)			
titulaires		suppléants	
NOM Prénom	Commune	NOM Prénom	Commune
Cédric SEUREAU	*Lannion*	**Eric ROBERT**	*Lannion*
Sylvain CAMUS	*Ploulec'h*	**Eddy PENVEN**	*Ploubezre*
Gilbert LE BRIAND	*Pleubian*	**Yves JEZEQUEL**	*Lézardrieux*
Guy MARECHAL	*Perros-Guirec*	**Catherine PONTAILLER**	*Perros-Guirec*
Frédéric LE MOULLEC	*Pleumeur-Gautier*	**Hervé GUELOU**	*Plufur*

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public de Lannion-Trégor Communauté

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.5211-9, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, ayant pour objet l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public de Lannion-Trégor Communauté.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la commande publique ;

VU L'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026 (n° CC_2026_0079), approuvant les modalités de dépôt des listes de candidats, en vue d'une nouvelle élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public de Lannion-Trégor Communauté ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 5 mai 2026, portant élection des Conseillers Communautaires (5 titulaires et 5 suppléants) à la Commission de Délégation de Service Public de Lannion-Trégor Communauté, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

VU Le dépôt de liste ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public de Lannion-Trégor Communauté ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Lannion, le 05/05/2026

Monsieur le Directeur Général,

Je vous prie de trouver ci-joint la composition des deux listes que je propose pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de Lannion-Trégor Communauté.

Vous remerciant d'en accuser bonne réception,

Cordialement,

Gervais EGAULT

CAO	
Titulaires	**Suppléants**
Frédéric LE MOULLEC	Yves le ROLLAND
Gildas LE BEVER	Didier ROGARD
Christian LE ROI	Malou DRONIOU
Bénédicte BOIRON	Yvon LIRZIN
Alain LAHOUSSINE	Benoit DUMONT

CDSP	
Titulaires	**Suppléants**
Cédric SEUREAU	Eric ROBERT
Sylvain CAMUS	Eddy PENVEN
Gilbert LE BRIAND	Y. JEZEQUEL
Guy Maréchal	Catherine PONTAILLER
Frédéric LE MOULLEC	Hervé GUELOU

Reçu en main propre le mardi 5 mai 2026
à 11 h 28

Christophe MARQUES
Directeur des Services

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté indique que les listes candidates devaient être déposées au plus tard le 5 mai 2026 à 12h00 auprès du Président.

A l'issue de ce délai, le Président a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.
La liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultat ci-dessous par l'indication des noms des candidats placés en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection, par voie de vote électronique.

Le Président rappelle qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Liste n°1 :

Liste n°1		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Cédric SEUREAU	Eric ROBERT
2	Sylvain CAMUS	Eddy PENVEN
3	Gilbert LE BRIAND	Yves JEZEQUEL
4	Guy MARECHAL	Catherine PONTAILLER
5	Frédéric LE MOULLEC	Hervé GUELOU

RESULTAT DU SCRUTIN

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : 05/05/2026 18:17:07 — Séance - 05/05/2026

Président :

Secrétaire :

04 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : élection des membres

Unanimité

Date du vote : 05/05/2026 18:33:40 — Mode de scrutin : Public

Votants : 88

Voix totales : 88 — Non votés : 0

Voix Exprimées : 88 — Taux d'abstention : 0,0 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	88 Voix	100,0 %
Adam Pierre		1 voix
Allain Sonia		1 voix
Arhant Guirec		1 voix
Auriac Cécile par procuration à Kergoat Yann		1 voix
Auzou Didier		1 voix
Bernable Nathalie		1 voix
Bertinotti Dominique		1 voix
Bertrand Régis		1 voix
Boiron Bénédicte		1 voix
Cadiou Gaby		1 voix
Cambier Bernard		1 voix
Camus Sylvain		1 voix
Canévet Fabien par procuration à Nicolas Sonya		1 voix
Carriou Henri-Cédric		1 voix
Chapelain Yvon		1 voix
Cloarec Anne-Laure		1 voix
Cocadin Romuald		1 voix
Cordesse Alain		1 voix
Courgibet Pascal		1 voix
Cravec Sylvie par procuration à Egault Gervais		1 voix
Delisle Hervé		1 voix
Droniou Marie-Louise		1 voix
Dumont Benoît		1 voix
Egault Gervais		1 voix
Even Jean-Louis		1 voix
Even Michel		1 voix
Ferrier Florence		1 voix
Fournis-Beyou Aurore par procuration à Jeffroy Christian		1 voix
Froger Jérôme		1 voix
Gautier Pierre-Louis		1 voix
Genétay Stéphanie		1 voix
Goasdoué Nadine		1 voix
Granger Erwan		1 voix
Guelou Hervé		1 voix
Guillou Marie-Annick		1 voix
Guilloux Laurence		1 voix
Güney Lorène		1 voix
Hardy Anne		1 voix
Henry Serge		1 voix
Hue Carine		1 voix
Huonnic Pierre		1 voix
Jeffroy Christian		1 voix

votebox
by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : 05/05/2026 18:17:07 — Séance - 05/05/2026

Président :

Secrétaire :

04 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : élection des membres

Unanimité

Date du vote : 05/05/2026 18:33:40 — Mode de scrutin : Public

Votants : 88

Voix totales : 88 — Non votés : 0

Voix Exprimées : 88 — Taux d'abstention : 0,0 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	88 Voix	100,0 %
Jezequel Yves		1 voix
Jouan Sandrine		1 voix
Kergoat Yann		1 voix
Kerlen Frédérique		1 voix
Kerrain Tréfina		1 voix
Lahoussine Alain		1 voix
Latimier Hervé		1 voix
Laurent Eric		1 voix
Layus Michel par procuration à Droniou Marie-Louise		1 voix
Le Bever Gildas par procuration à Le Moullec Frédéric		1 voix
Le Briand Gilbert		1 voix
Le Buhan Erwan		1 voix
Le Calvez Joyselle		1 voix
Le Creurer Eric		1 voix
Le Damany Yves		1 voix
Le Foll Arnaud		1 voix
Le Goffic Blanche		1 voix
Le Henaff Jean-Noël		1 voix
Le Mest Nathalie		1 voix
Le Morvan Arnaud		1 voix
Le Moullec Frédéric		1 voix
Le Quéméner Laurent		1 voix
Le Roi Christian		1 voix
Le Rolland Yves		1 voix
Leon Erven		1 voix
Léon Frédéric		1 voix
Lirzin Yvon		1 voix
Lognoné Jamila		1 voix
Macé Annie		1 voix
Marechal Guy		1 voix
Molle Anabelle		1 voix
Nicolas Sonya		1 voix
Offret Maurice		1 voix
Penven Eddy		1 voix
Perreau Frédéric		1 voix
Philippe Joël		1 voix
Pontailler Catherine		1 voix
Rannou Laurent		1 voix
Richard-Le Bras Isabelle		1 voix
Robert Eric		1 voix
Rogard Didier		1 voix
Seureau Cédric		1 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : 05/05/2026 18:17:07

Séance - 05/05/2026

Président :

Secrétaire :

04 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : élection des membres

Unanimité

Date du vote : 05/05/2026 18:33:40

Mode de scrutin : Public

Votants : 88

Voix totales : 88

Non votés : 0

Voix Exprimées : 88

Taux d'abstention : 0,0 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	88 Voix	100,0 %
Seves-Querre Frédérique		1 voix
Tanguy Jean-Pierre		1 voix
Thebault Christophe		1 voix
Tournier Vincent		1 voix

En conséquence, le Président a proclamé élus, les membres de la Commission de Délégation de Service Public comme ci-après :

NOMS DES CANDIDATS ELUS A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LTC	
TITULAIRES	*SUPPLEANTS*
Cédric SEUREAU	Eric ROBERT
Sylvain CAMUS	Eddy PENVEN
Gilbert LE BRIAND	Yves JEZEQUEL
Guy MARECHAL	Catherine PONTAILLER
Frédéric LE MOULLEC	Hervé GUELOU

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

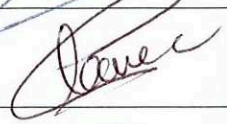
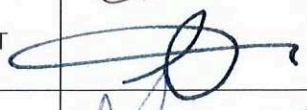
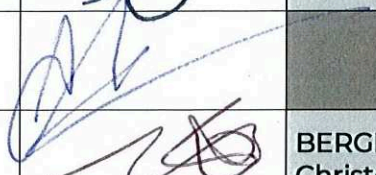
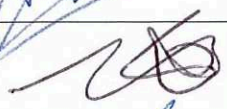
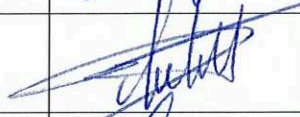
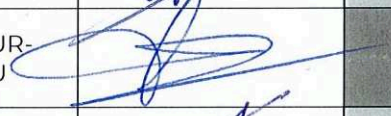
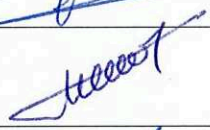
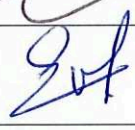
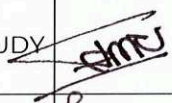
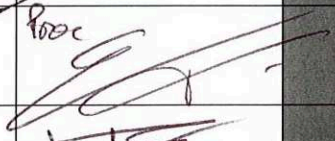
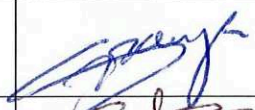
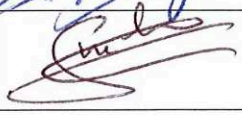
Procès-verbal d'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public de Lannion-Trégor Communauté

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

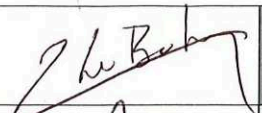
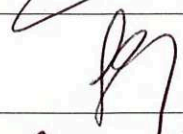
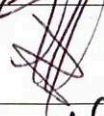
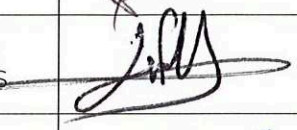
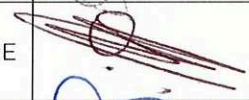
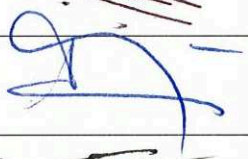
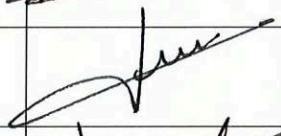
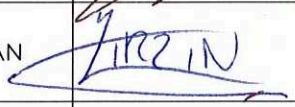
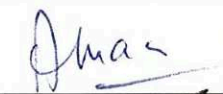
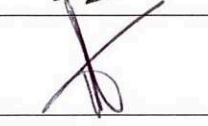
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL	Proc	DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

5 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : adoption du règlement intérieur

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

En sus des règles posées par le Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique, il convient d'adopter un règlement intérieur propre à la Commission de Délégation de Service Public afin de poser les règles de son fonctionnement.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la commande publique ;

VU L'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Le projet de règlement intérieur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 87 Pour)

(Par 1 abstention)
TOURNIER Vincent

DECIDE DE :

ADOPTER Le règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public tel que joint en annexe à la présente.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public de Lannion-Trégor Communauté

PRÉAMBULE

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les règles de composition, de compétence et de fonctionnement de la Commission de délégation de Service Public (ci-après « la CDSP ») de Lannion-Trégor Communauté, pour le mandat 2026/2032, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et du Code de la commande publique (CCP).

ARTICLE 1 : LA COMPOSITION DE LA CDSP

Article 1.1. La Présidence

La CDSP est présidée par le Président de Lannion-Trégor Communauté.

Il peut, par arrêté, déléguer ces fonctions un représentant, en application des dispositions de l'article L. 5211-9 du CGCT.

Cette désignation ne peut intervenir parmi les membres titulaires ou suppléants de la commission.

En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations, et à défaut, par un conseiller désigné par le conseil, ou à défaut, pris dans l'ordre du tableau. L'élu assurant le remplacement provisoire ne doit pas être membre de la CDSP.

Article 1.2. Les membres à voix délibérative

La CDSP comprend des membres à voix délibérative, élus par l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Elle est composée :

- Du Président de Lannion-Trégor Communauté, ou de son représentant, qui assure la présidence de la Commission.
- De cinq membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour chaque membre titulaire, un suppléant est élu selon les mêmes modalités et sur les mêmes listes.

Article 1.3. Les membres à voix consultative

Peuvent participer aux réunions de la CDSP avec voix consultative :

- Les agents du service de la commande publique ;
- Les agents des directions concernées par l'objet de la consultation ;
- Le maître d'œuvre chargé du suivi de l'exécution des travaux ou de la prestation objet de la consultation ;
- Tout assistant à la maîtrise d'ouvrage chargé d'accompagner la définition des besoins et l'analyse des offres ;

Le comptable public et le représentant du Ministre en charge de la concurrence sont invités systématiquement. Leurs observations éventuelles sont consignées au procès-verbal (PV).

Les membres à voix consultative sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité et de déontologie que les membres à voix délibérative.

Leur présence ne compte pas pour le calcul du quorum.

Article 1.4. Les règles de remplacement des membres titulaires par les membres suppléants en cas d'empêchement temporaire ou définitif

En cas d'empêchement temporaire d'un membre titulaire, celui-ci est remplacé, pour la séance considérée, par son suppléant inscrit sur la même liste.

En cas de vacance définitive du siège d'un membre titulaire (démission, décès, perte de mandat, etc.), il est pourvu à son remplacement par la titularisation du suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire élu de la même liste, conformément aux règles applicables.

Il est procédé au renouvellement intégral de la CDSP lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Article 1.5. Le caractère permanent de la CDSP

La CDSP a un caractère permanent.

Elle est constituée pour la durée du mandat de l'organe délibérant, sauf renouvellement ou modification décidée par ce dernier dans les conditions prévues par le CGCT.

Toutefois, il est précisé que l'organe délibérant pourra décider de procéder à l'élection d'une CDSP spécifique appelée à se prononcer sur des opérations données, dans les cas et conditions prévus par les textes applicables.

Article 2 : LES COMPÉTENCES DE LA CDSP

Article 2.1. Les compétences obligatoires

En application de l'article L.1411-5 I du CGCT, « Une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ».

La CDSP est donc chargée

- Analyser les dossiers de candidature
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- Saisir l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Conformément à l'article L. 1414-4 du CGCT, *« Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ne sont pas soumis à la commission d'appel d'offres ».*

D'autre part, conformément à l'article L.1411-6 du CGCT, tout projet d'avenant à un contrat de concession entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission de concessions Eau et Assainissement préalablement au vote de l'assemblée délibérante.

Article 2.2. Les compétences facultatives

La CDSP peut être saisie pour avis consultatif pour :

- un avis sur certaines concessions en-dessous des seuils européens ;
- un avis sur des procédures sans publicité ni mise en concurrence formalisée, si la collectivité souhaite un regard collégial ;

ARTICLE 3 : LE FONCTIONNEMENT DE LA CDSP

3.1. Convocation

Les convocations sont adressées par voie dématérialisée (mail, plateforme ...) au moins cinq jours francs avant la date prévue pour la réunion.

Est joint à la convocation son ordre du jour prévisionnel. Cet ordre du jour peut être modifié jusqu'au jour de la réunion de la commission. En cas d'ajout d'un dossier, les membres peuvent demander son report s'ils estiment ne pas être suffisamment informés.

Les rapports d'analyse des offres et les projets d'avenants présentés en CDSP sont remis aux membres, au plus tard, en début de commission.

Les membres titulaires et membres suppléants sont convoqués à chaque réunion. Les membres titulaires empêchés de participer à la réunion doivent en référer au service commande publique dans les meilleurs délais afin de pourvoir à leur remplacement.

3.2. Quorum

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres à voix délibérative est présente, soit au minimum le Président et trois membres (4 membres au total).

En l'absence du Président ou de son représentant, la réunion ne peut avoir lieu.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

La présence de suppléants alors que les membres titulaires sont tous présents ne sera pas acceptée. De la même façon, la présence d'un suppléant en surnombre n'est pas admise.

Pour les compétences facultatives, le quorum n'est pas requis, mais la présence du Président ou de son représentant reste obligatoire.

3.4. Publicité

Les réunions de la CDSP ne sont pas publiques. Seuls les membres visés à l'article 1 peuvent y assister.

3.5. Confidentialité

Les membres de la CDSP ainsi que toute autre personne appelée à participer aux réunions sont tenus à une stricte confidentialité à l'égard des informations (liste non exhaustive) non publiques dont ils pourraient prendre connaissance :

- à l'occasion des réunions de la Commission ;
- dans tous les documents transmis par les soumissionnaires ;
- lors des échanges avec les soumissionnaires, quel que soit leur support ;
- sur les arguments échangés lors des délibérations.

Constituent notamment des informations non publiques pour lesquelles la plus stricte confidentialité est de rigueur :

- les rapports d'analyse des offres ;
- les informations contenues dans les candidatures ou les offres des soumissionnaires protégées par le secret en matière commerciale et industrielle.
- Il s'agit notamment des procédés (savoir-faire, description des matériels ou logiciels utilisés, du personnel employé ou contenu des activités de recherche développement), des informations économiques et financières (chiffre d'affaires, documents comptables, effectifs, organigrammes, etc.) et des stratégies commerciales (prix pratiqués, remises, etc.) des entreprises soumissionnaires ;
- les informations protégées par des droits de propriété intellectuelle (innovations, solutions proposées, etc.).

3.6. Prévention des conflits d'intérêt

Les membres de la CDSP ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel, direct ou indirect, à l'affaire qui en est l'objet.

Pour rappel, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et un intérêt privé qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction (article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013).

Un membre de la commission peut se trouver en situation de conflit d'intérêt notamment dans les cas suivants (liste non exhaustive) :

a) Il est soumissionnaire en qualité de personne physique ;
b) Il est membre de l'organe officiel, de l'organe de surveillance ou de tout autre organe appartenant à un soumissionnaire ayant le statut de personne morale ;
c) Il est associé ou membre du soumissionnaire ou d'un groupement d'entreprises dont le soumissionnaire fait partie ;
d) Il est employé du soumissionnaire ou d'un groupement d'entreprises dont le soumissionnaire fait partie ;
e) Il est un proche des personnes visées aux points a) et d) ci-dessus (famille, amis, relations d'affaires ou politiques, etc.) ;
f) Il intervient en qualité de conseil des personnes visées aux points a) à d) ci-dessus ;
g) Il a participé à la préparation de documents pour le compte du candidat ou du soumissionnaire lors d'une procédure donnée.

En application de l'article L. 1111-6 du CGCT, les représentants de la collectivité désignés pour participer aux organes décisionnels d'une autre personne morale de droit public ou d'une personne morale de droit privé ne peuvent participer aux commissions d'appel d'offres lorsque la personne morale concernée est candidate.

De la même manière, l'article L. 1524-5 du CGCT interdit à un élu exerçant les fonctions de membre ou de président du conseil d'administration, de président-directeur général ou de membre ou président du conseil de surveillance d'une société d'économie mixte locale de participer à la commission d'appel d'offres lorsque ladite société est candidature à l'attribution d'un marché public.

Dans le cas où un membre de la commission se trouve en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis de la procédure de passation de marchés publics concernée, ou si des circonstances futures sont susceptibles de le placer à court terme en situation de conflit d'intérêts, il est tenu d'en informer sans délai le Président ou son représentant et de se déporter.

Cette information et le déport doivent intervenir dès prise de connaissance de l'ordre du jour de la commission et au plus tôt, afin de ne pas engendrer de difficultés de quorum.

En aucun cas, le membre de la commission concerné ne peut prendre part ou influencer d'une manière ou d'une autre la décision d'attribution du marché.

Le membre concerné doit :

- s'abstenir de participer aux débats et aux votes relatifs au marché en cause,
- quitter la salle ou se déconnecter de la visioconférence pendant l'examen du dossier considéré.

Les cas de déport et d'abstention sont mentionnés au procès-verbal.

3.7. Débats

Les débats sont organisés par le Président de la CDSP.

Les membres à voix délibérative participent à la décision de la CDSP.

Les membres à voix consultative, sur demande du Président, émettent des avis et apportent leur contribution sur les discussions permettant à la commission de se prononcer.

3.8. Vote

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante.

3.9. Procès-verbal

Chaque réunion fera l'objet d'un procès-verbal (PV) établi par le service commande publique.

Le PV retrace les modalités d'ouverture des plis, indique le rappel de la procédure, le contenu des offres dans les parties essentielles, transcrit les modalités de délibération de la CDSP, rapporte l'avis et les motivations sur les candidatures et les offres, ainsi que le choix de l'attributaire.

Le PV sera signé par chacun des membres ayant voix délibérative présents de la CDSP ainsi que par le comptable public et le représentant du Ministre en charge de la concurrence lorsqu'ils sont présents.

3.10. Délibérations à distance

Les réunions pourront se tenir en visio-conférence totalement ou partiellement. Aussi, les délibérations de la commission de concession peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINALES

Article 4.1. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter à la date de son adoption par délibération de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté.

Article 4.2. Engagement

Le présent règlement intérieur est transmis aux membres titulaires et suppléants de la CDSP. Ces derniers doivent remettre une copie signée au service de la commande publique.

Le présent règlement intérieur est également tenu à disposition des services de Lannion-Trégor Communauté.

Article 4.3. Modification

Le présent règlement intérieur peut être modifié par délibération de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté, notamment pour tenir compte des évolutions législatives et règlementaires, des recommandations des autorités de contrôle ou des juridictions ou du retour d'expérience sur le fonctionnement de la commission.

Toute modification est portée à la connaissance des membres de la CDSP et des services concernés.

6 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : composition.

Rapporteur : Gervais EGAULT

Monsieur Gervais EGAULT, Président, *fait savoir que cette question est reportée en raison du nombre de participants, puisque cette Commission incluait les 136 Conseillers communautaires et les 66 membres du Conseil de Développement. Soit plus de 212 participants. Il rappelle que cette Commission s'est réunie 2 fois l'année précédente, que la première réunion comptait une vingtaine de personnes et la deuxième, seulement douze. Il pense qu'il faut revoir cette Commission avant de la soumettre au vote. Il propose de reporter ce point de l'ordre du jour.*

→ **Approbation de l'Assemblée**

7 - CIAS : élection des représentants au Conseil d'administration (collège 1)

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

Pour rappel, le Conseil d'administration du CIAS est composé comme suit :

- Président de Lannion-Trégor Communauté, Président de droit du CIAS ;

- **Collège n° 1** : 11 membres élus au sein du Conseil Communautaire dont 1 représentant par pôle (7 pôles) et 4 autres membres ;

- **Collège n° 2** : 11 membres nommés par le Président dans les conditions définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles dont 4 représentants des catégories d'associations suivantes :

  - 1 représentant pour les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;

  - 1 représentant des associations familiales ;

  - 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;

  - 1 représentant des associations de personnes handicapées du département.

Par délibération n°CC_2026_0080 en date du 9 avril 2026, le Conseil communautaire a retenu le scrutin uninominal comme mode de scrutin.

Il convient donc de procéder auxdites élections.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-6 ;

VU La délibération n°CC_2014_39 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 2 janvier 2014 portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;

VU La délibération n°CC_2026_39 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 27 janvier 2026 portant fixation du nombre d'administrateurs au CIAS ;

VU La délibération n°CC_2026_0080 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 9 avril 2026 portant composition et modalités d'élection des représentants au CIAS ;

VU L'appel à candidature ;

Madame Frédérique SÈVES-QUERRÉ, Conseillère communautaire de Trébeurden, *fait savoir qu'elle s'abstiendra sur toutes les propositions car elle n'a pas été invitée à la réunion de pôle à laquelle elle aurait dû être conviée. Elle regrette que le monde parfait décrit par le Président en début de séance ne soit pas si parfait.*

Monsieur Gervais EGAULT, Président*, répond qu'ils sont perfectibles et qu'ils ne peuvent que s'améliorer.*

Monsieur Sylvain CAMUS, Conseiller communautaire de Ploulec'h, *salue cette élection où il y a plus de femmes que d'hommes.*

Monsieur Gervais EGAULT, Président, *salue une belle remarque.*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 86 Pour)

(Par 2 abstentions)
SÈVES-QUERRÉ Frédérique, TOURNIER Vincent

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des représentants du Conseil communautaire au Conseil d'administration du CIAS au scrutin uninominal à bulletin secret.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération et notamment le procès-verbal d'élection faisant état des résultats suivants :

Centre Intercommunal d'Action Sociale - Collège 1 - (11 membres dont 1 représentant par pôle)		
	NOM Prénom	Commune
1	Gaby CADIOU	Plouaret
2	Joël PHILIPPE	Tonquédec
3	Dominique BERTINOTTI	Trélévern
4	Yvon LIRZIN	Penvénan
5	Yves LE DAMANY	St Quay-Perros
6	Frédéric PERREAU	Trédrez-Locquémeau
7	Sonia ALLAIN	Plounévez-Moëdec
8	Laurence BENECH	Berhet
9	Jamila LOGNONÉ	Lanmodez
10	Stéphanie GENETAY	Lannion
11	Florence FERRIER	La Roche-Jaudy

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des conseillers communautaires amenés à siéger au sein du conseil d'administration du CIAS de Lannion-Trégor Communauté

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des représentants amenés à siéger au sein du conseil d'administration du CIAS de Lannion-Trégor Communauté.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-6 ;

VU La délibération n°CC_2014_39 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 2 janvier 2014 portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;

VU La délibération n°CC_2026_39 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 27 janvier 2026 portant fixation du nombre d'administrateurs au CIAS ;

VU La délibération n°CC_2026_0080 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 9 avril 2026 portant composition et modalités d'élection des représentants au CIAS

VU L'appel à candidature ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection des représentants pour siéger au sein du conseil d'administration du CIAS de Lannion-Trégor Communauté ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

- Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 11 membres de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du conseil d'administration du CIAS de Lannion-Trégor Communauté, dont 1 représentant par pôle (7 pôles) et 4 autres membres.

Mme Gaby CADIOU
M. Joël PHILIPPE
Mme Dominique BERTINOTTI
M. Yvon LIRZIN
M. Yves LE DAMANY
M. Frédéric PERREAU
Mme Sonia ALLAIN
Mme Laurence BENECH
Mme Jamila LOGNONÉ
Mme Stéphanie GENETAY
Mme Florence FERRIER
Sont candidats,

ELECTION des MEMBRES du COLLEGE N°1

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des 11 **représentants du collège n°1** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du conseil d'administration du CIAS de Lannion-Trégor Communauté.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (11 membres)		
Nom - Prénom		Commune
1	Gaby CADIOU	Plouaret
2	Joël PHILIPPE	Tonquédec
3	Dominique BERTINOTTI	Trélévern
4	Yvon LIRZIN	Penvénan
5	Yves LE DAMANY	St Quay-Perros
6	Frédéric PERREAU	Trédrez-Locquémeau
7	Sonia ALLAIN	Plounévez-Moëdec
8	Laurence BENECH	Berhet
9	Jamila LOGNONÉ	Lanmodez
10	Stéphanie GENETAY	Lannion
11	Florence FERRIER	La Roche-Jaudy

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres du collège n°1** pour siéger au sein du conseil d'administration du CIAS de Lannion-Trégor Communauté.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion

Le 5 Mai 2026

Le Président,

PROCES-VERBAL D'ELECTION D'APPEL DES MEMBRES DU CIAS

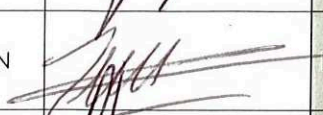
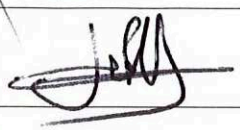
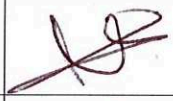
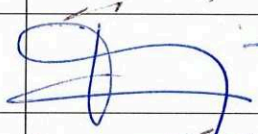
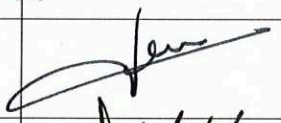
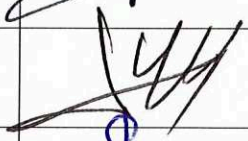
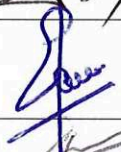
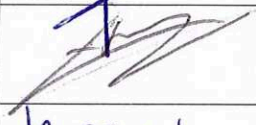
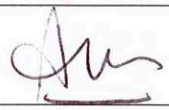
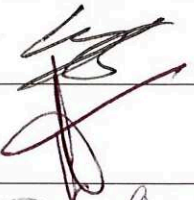
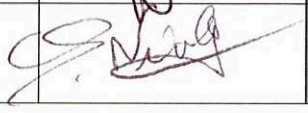
- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

SIGNATURES

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			

CLOAREC	Anne-Laure	LANNION		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia
CORDESSE	Alain	LANNION		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves
EGAULT	Gervais	LOUANNEC		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY		
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		
FROGER	Jérôme	LANNION		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION		

GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
LE BUHAN	Erwan	LANNION			

LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			
NICOLAS	Sonya	LANNION			

OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 Mai 2026.

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

8 - Office de tourisme communautaire : élection des membres du collège n°1

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

L'administration de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) repose sur un Comité de direction qui élit son ou sa Président(e) et sur un(e) Directeur(trice).

Les statuts de l'OTC adoptés par délibération n°CC_2026_043 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2026 fixent la composition du Comité de direction à 31 membres répartis en deux collèges :

Collège n°1 - Élus (territoires et communes touristiques)

- 7 élus titulaires et 7 suppléants, désignés parmi les représentants des 7 pôles territoriaux de Lannion-Trégor Communauté ;

- 1 élu titulaire, correspondant au(à la) Vice-président(e) de Lannion-Trégor Communauté en charge du tourisme ;

- élu titulaire, représentant une commune "station classée";

- 1 élu titulaire, représentant une commune labellisée (ex. Petite Cité de caractère, Station Verte, ou tout autre label touristique reconnu).

Collège n°2 4 Acteurs du tourisme

- 7 membres titulaires et 7 membres suppléants, représentant les principales filières touristiques (hébergement, loisirs, gastronomie et saveurs locales, culture et patrimoine).

Il convient donc de procéder à l'élection des membres du collège n°1.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code du tourisme ;

VU La délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2009 portant création de l'OTC sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial à compter du 1er janvier 2010 ;

VU La délibération n°CC_2026_043 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 27 janvier 2026 portant adoption des nouveaux statuts de l'OTC ;

VU L'appel à candidatures ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 87 Pour)

(Par 1 abstention)
SÈVES-QUERRÉ Frédérique

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du collège n°1 du comité de direction de l'OTC

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération et notamment le procès-verbal d'élection faisant état des résultats suivants :

Office de Tourisme Communautaire - Collège 1					
	Titulaire	Commune		Suppléant	Commune
Pôle de Lannion					
1	*Tréfina KERRAIN*	*Lannion*	1	*Hervé LATIMIER*	*Lannion*
Pôle de Plestin-les-Grèves					
1	*Aurore FOURNIS*	*Plestin-les-Grèves*	1	*Yann KERGOAT*	*Ploumilliau*
Pôle de Perros-Guirec					
1	*Annie MACE*	*Trégastel*	1	*Pierre ADAM*	*Trévou-Tréguignec*
Pôle de Plouaret					
1	*Erwan GRANGER*	*Le Vieux-Marché*	1	*Arnaud LE FOLL*	*Loguivy-Plougras*
Pôle de Cavan					
1	*Joël PHILIPPE*	*Tonquédec*	1	*Alain LAHOUSSINE*	*Caouënnec-Lanvézéac*
Pôle de Tréguier					
1	*Didier AUZOU*	*Plougrescant*	1	*Yvon LIRZIN*	*Penvénan*
Pôle de la Presqu'île					
1	*Yves JEZEQUEL*	*Lézardrieux*	1	*Jamila LOGNONÉ*	*Lanmodez*
VP LTC en charge du Tourisme					
1	*Erven LEON*	*Perros-Guirec*			
Représentant commune "station classée"					
1	*Bénédicte BOIRON*	*Trébeurden*			
Représentant commune labellisée					
1	*Jean-Louis EVEN*	*La Roche-Jaudy*			

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des représentants amenés à siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire – Collège 1

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des représentants pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire – Collège 1.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code du tourisme ;

VU La délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2009 portant création de l'OTC sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial à compter du 1er janvier 2010 ;

VU La délibération n° CC_2026_0043 du Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2026 portant modification des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire ;

VU L'appel à candidature ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection des représentants pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire – Collège 1 ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection des 10 représentants titulaires pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire – Collège 1.

Mme Tréfina KERRAIN
Mme Aurore FOURNIS-BEYOU
Mme Annie MACÉ
M. Erwan GRANGER
M. Joël PHILIPPE
M. Didier AUZOU
M. Yves JEZEQUEL
M. Erven LEON
Mme Bénédicte BOIRON
M. Jean-Louis EVEN

Sont candidats,

ELECTION de 10 MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 10 représentants titulaires pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire – Collège 1.

Office de Tourisme Communautaire - Collège 1		
	Titulaire	**Commune**
	Pôle de Lannion	
1	***Tréfina KERRAIN***	***Lannion***
	Pôle de Plestin-les-Grèves	
1	***Aurore FOURNIS***	***Plestin-les-Grèves***
	Pôle de Perros-Guirec	
1	***Annie MACE***	***Trégastel***
	Pôle de Plouaret	
1	***Erwan GRANGER***	***Le Vieux-Marché***
	Pôle de Cavan	
1	***Joël PHILIPPE***	***Tonquédec***
	Pôle de Tréguier	
1	***Didier AUZOU***	***Plougrescant***
	Pôle de la Presqu'île	
1	***Yves JEZEQUEL***	***Lézardrieux***
	VP LTC en charge du Tourisme	
1	***Erven LEON***	***Perros-Guirec***
	Représentant commune "station classée"	
1	***Bénédicte BOIRON***	***Trébeurden***
	Représentant commune labellisée	
1	***Jean-Louis EVEN***	***La Roche-Jaudy***

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire – Collège 1.

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 7 membres suppléants pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire – Collège 1.

M. Hervé LATIMIER
M. Yann KERGOAT
M. Pierre ADAM
M. Arnaud LE FOLL
M. Alain LAHOUSSINE
M. Yvon LIRZIN
Mme Jamila LOGNONÉ

Sont candidats,

ELECTION de 7 MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 7 membres suppléants pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire – Collège 1.

Office de Tourisme Communautaire - Collège 1		
	Suppléant	**Commune**
Pôle de Lannion		
1	***Hervé LATIMIER***	***Lannion***
Pôle de Plestin-les-Grèves		
1	***Yann KERGOAT***	***Ploumilliau***
Pôle de Perros-Guirec		
1	***Pierre ADAM***	***Trévou-Tréguignec***
Pôle de Plouaret		
1	***Arnaud LE FOLL***	***Loguivy-Plougras***
Pôle de Cavan		
1	***Alain LAHOUSSINE***	***Caouënnec-Lanvézéac***
Pôle de Tréguier		
1	***Yvon LIRZIN***	***Penvénan***
Pôle de la Presqu'île		
1	***Jamila LOGNONÉ***	***Lanmodez***

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire – Collège 1.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,

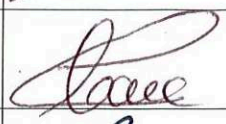
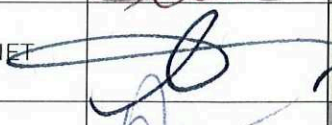
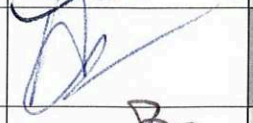
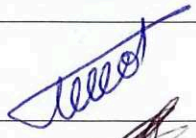
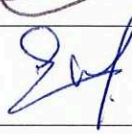
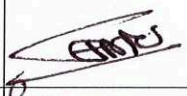
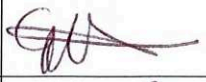
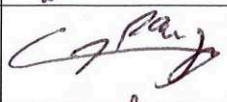
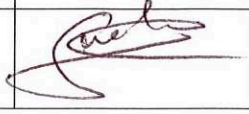


- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION					
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC			ROLLAND Anthony		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN					
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC					
HENRY	Serge	TROGUERY			PASQUIOU Yvon		
HUE	Carine	LANNION					
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL			KERVELLEC Françoise		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES					
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX			LE GONIDEC Marine		
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ			GRALL Pierre		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU					
KERLEN	Frédérique	LANNION					
KERRAIN	Tréfina	LANNION					
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC			LE PERF Sylvie		
LATIMIER	Hervé	LANNION					
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE					
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU					
LE BEVER	Gildas	KERBORS			KERAMBRUN Caroline		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			LE BOULANGER Danielle		
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN			AMBERT Françoise		

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

9 - SEM Lannion-Trégor : élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Conseil d'Administration

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

La S.E.M. Lannion Trégor – Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (S.A.E.M.L.). est la société d'aménagement de construction, créée en 2011 par son actionnaire majoritaire Lannion-Trégor Communauté avec principalement des opérations d'habitat. Elle a également vocation à construire tout type de bâtiment à vocation économique, industrielle, artisanale ou tertiaire pour son propre compte soit pour un tiers public ou privé. En 2014, la compétence énergies renouvelables a été intégrée dans ses statuts.

Son activité est actuellement composée d'opérations d'habitat (lotissement en cours de commercialisation ou d'achèvement) et de partenariats avec des développeurs de projets éoliens et photovoltaïques sur le territoire du Trégor. La SEM Lannion Trégor est ainsi actionnaire de plusieurs parcs d'énergies renouvelables.
La SEM Lannion Trégor conduit son activité pour les années à venir, dans le respect de l'objet social de ses statuts, pour les missions suivantes :

- Aménagement ou construction à vocation économique ou d'habitat. Elle cherchera également à se positionner dans la construction de tout immeuble répondant aux objectifs du PLUIH, régissant son action, et ceci dans le cadre de ses statuts.
- Co-développement de parcs éoliens, photovoltaïques ou tout autre dispositif de développement d'énergies renouvelables, en partenariat avec la SEM ENERGIES 22 , ou avec d'autres partenaires,
- Accompagnement de porteurs de projets, par contrat, sur les objectifs qui précèdent
- Auto-saisine de de tout projet de développement conforme à son objet social

Elle intervient principalement sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, mais n'a pas pour autant de limite de territoire.
Son intervention se fait soit en son nom propre, soit par contrat avec des porteurs de projets privés, soit dans le champ concurrentiel pour une contractualisation avec son actionnaire majoritaire ou une collectivité. Dans ce cadre, elle peut intervenir sous 3 types de contrats (contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, contrat de mandat ou contrat de concession).

Elle dispose de 2 assemblées délibérantes :

L'Assemblée Générale des actionnaires comprend 11 membres, représentants les 11 actionnaires, Lannion-Trégor Communauté, entreprises du territoire, notaires, CCI et banque.
Le rôle de l'Assemblée Générale est de voter les modifications statutaires et de procéder à l'arrêt des comptes de la société.
Conformément aux statuts de la SEM, la présidence de l'Assemblée Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration.

Elle est régie par un **Conseil d'administration** composé de 13 membres dont 12 représentants de LTC et 1 représentant pour le collège des actionnaires privés, représenté par la CCI. Le rôle du Conseil d'administration est de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Il désigne le Président et le Directeur Général, fonctions qui peuvent, sur décision du Conseil d'administration, être assumées par la même personne.
La gouvernance de la S.E.M. Lannion Trégor oriente son action à l'appui des statuts de la société. Un règlement intérieur des membres du Conseil d'administration une charte d'objectifs leur sera soumis lors du Conseil d'administration d'installation.
La SEM Lannion Trégor dispose également d'un comité technique et financier. Ce comité se réunit autant que nécessaire afin de préparer les décisions en Conseil d'administration et de formuler des avis techniques et financiers sur les opérations concernées.
Il existe également une Commission d'attribution des Marchés compétente qui donne un avis ou attribue les marchés.

Le statut de l'administrateur de la SEM LANNION TREGOR
Conformément à ses statuts, *« Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre d'administrateur ayant dépassé cet âge. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire.*
Les représentants des collectivités territoriales doivent respecter la limite d'âge prévue à l'alinéa ci-dessus au moment de leur désignation. Il n'est pas tenu compte de ces personnes pour le calcul du nombre des administrateurs qui peuvent demeurer en fonction au-delà de la limite d'âge légal (ou statutaire), si elles viennent à dépasser cet âge pendant leur mandat ».

Les administrateurs sont également considérés comme dirigeants d'entreprises et engagent leur responsabilité civile et pénale à ce titre. Néanmoins cette responsabilité entre dans le régime de protection de l'élu par l'intermédiaire de la collectivité qui le désigne.
Avant d'accepter ses fonctions chacun des membres du Conseil d'administration devra s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales et particulières à sa charge.

Les membres du Conseil d'administration sont soumis à :

- Une obligation de loyauté
- Une obligation de confidentialité
- Une obligation de diligence
- Une obligation d'information
- Un droit à la formation

Il est également attendu de désigner des représentants permettant une bonne représentativité territoriale et une bonne mixité femmes/hommes au sein du Conseil d'administration de la SEM Lannion Trégor.

Il est ainsi proposer d'élire les 12 administrateurs/trices représentants permanents de Lannion-Trégor Communauté au sein du Conseil d'administration de la SEM Lannion Trégor. Un de ces administrateurs(trices) sera proposé par Lannion-Trégor Communauté comme Président(e), et de ce fait comme Directeur(trice) général(e), sauf avis contraire du Conseil d'administration.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'urbanisme ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 14 décembre 2010 constituant la S.E.M. LANNION TREGOR - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (S.A.E.M.L.) ;

VU Les statuts de la SEM Lannion Trégor ;

Madame Tréfina KERRAIN, Conseillère communautaire de Lannion, *fait remarquer que la représentativité des hommes est supérieure cette fois-ci.*

Monsieur Gervais EGAULT, Président, *le concède et assure que c'est involontaire.*

Monsieur Vincent TOURNIER, Conseiller communautaire de Lannion*, supposait que le Président de Lannion-Trégor Communauté était membre de droit.*

Monsieur Gervais EGAULT, Président*, réfute cette supposition et explique qu'il s'agit d'une société privée.*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 83 Pour)

(Par 5 abstentions)
GENÉTAY Stéphanie, GUILLOU Marie-Annick, KERRAIN Tréfina, SÈVES-QUERRÉ Frédérique, TOURNIER Vincent

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des 12 représentants permanents de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au Conseil d'administration de la SEM Lannion-Trégor – Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) ;

PRÉSENTER La candidature de M. Hervé GUELOU au poste de président du Conseil d'administration de la SEM Lannion-Trégor – Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) et à accepter toutes fonctions dans ce cadre.

PRÉCISER Que la prise de fonction de ses représentants prendra effet lors du premier Conseil d'administration de la SEM Lannion-Trégor – Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) ;

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération, et notamment le procès-verbal faisant état des résultats suivants :

SEM		
	NOM Prénom	**Commune**
1	Pierre ADAM	Trévou-Tréguignec
2	Jean-Pierre TANGUY	Tréduder
3	Nadine GOASDOUE	Plougras
4	Laurent RANNOU	Quemperven
5	Yves JEZEQUEL	Lézardrieux
6	Sylvain CAMUS	Ploulec'h
7	Hervé DELISLE	Langoat
8	Hervé GUELOU	Plufur
9	Romuald COCADIN	Pluzunet
10	Didier AUZOU	Plougrescant
11	Michel LAYUS	Pleumeur-Bodou
12	Gervais EGAULT	Louannec

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté amenés à siéger au Conseil d'Administration de la SEM Lannion-Trégor - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML)

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté amenés à siéger au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM).

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'urbanisme ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 14 décembre 2010 constituant la S.E.M. LANNION TREGOR - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (S.A.E.M.L.) ;

VU Les statuts de la SEM Lannion Trégor ;

VU L'appel à candidature ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au amenés à siéger au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM);

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de **12 représentants** pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM).

M. Pierre ADAM
M. Jean-Pierre TANGUY
Mme Nadine GOASDOUE
M. Laurent RANNOU
M. Yves JEZEQUEL
M. Sylvain CAMUS
M. Hervé DELISLE
M. Hervé GUELOU
M. Romuald COCADIN
M. Didier AUZOU
M. Michel LAYUS
M. Gervais EGAULT

Sont candidats,

ELECTION de 12 REPRESENTANTS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de **12 représentants** pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM).

Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM) (12 membres)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Pierre ADAM	Trévou-Tréguignec
2	Jean-Pierre TANGUY	Tréduder
3	Nadine GOASDOUE	Plougras
4	Laurent RANNOU	Quemperven
5	Yves JEZEQUEL	Lézardrieux
6	Sylvain CAMUS	Ploulec'h
7	Hervé DELISLE	Langoat
8	Hervé GUELOU	Plufur
9	Romuald COCADIN	Pluzunet
10	Didier AUZOU	Plougrescant
11	Michel LAYUS	Pleumeur-Bodou
12	Gervais EGAULT	Louannec

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **représentants** pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM)..

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,



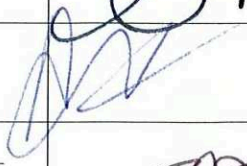
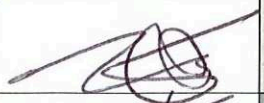
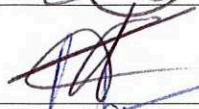
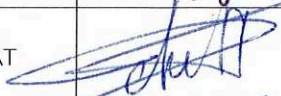
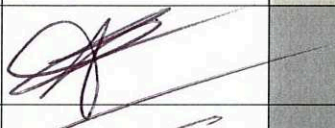
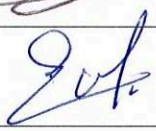
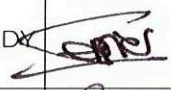
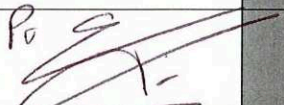
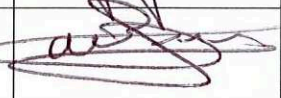
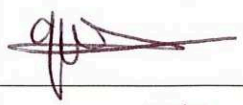
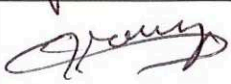
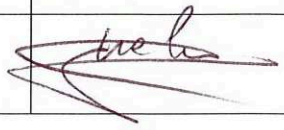
Procès-verbal d'élection de représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM).

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

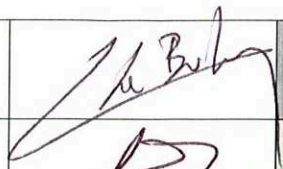
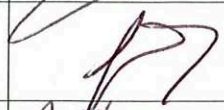
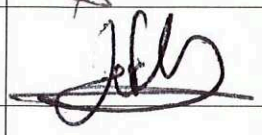
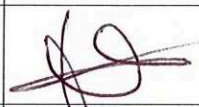
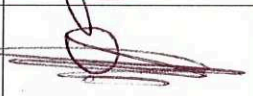
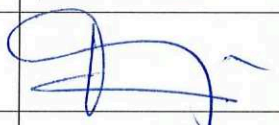
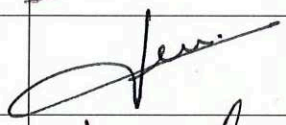
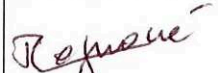
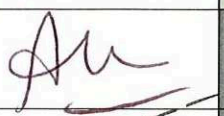
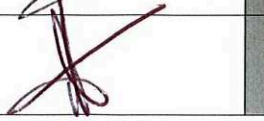
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

10 - SEM Lannion-Trégor : présentation d'un(e) candidat(e) au poste de Président(e) Directeur(trice) Général(e)

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

La Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale de la S.E.M. Lannion Trégor – Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (S.A.E.M.L.) sont assurées par Lannion-Trégor Communauté

Conformément aux statuts de la S.E.M. Lannion Trégor – Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (S.A.E.M.L.) ; les administrateurs ont décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général/directrice générale

Cette proposition a été actée par le Conseil d'administration de la SEM en date du 28 janvier 2015. A ce titre, le Président de S.E.M. Lannion Trégor – Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (S.A.E.M.L.). accepte toutes fonctions associées, et notamment celle de Directeur Général.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de 65 ans. S'il vient à dépasser cet âge au cours de son mandat, il est réputé démissionnaire d'office, à moins que cette fonction soit assurée par une collectivité territoriale assurant également la présidence, auquel cas la limite d'âge s'apprécie lors de la nomination et le fait de l'atteindre en cours de mandat n'entraîne pas la démission d'office

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à des dommages et intérêts si elle est intervenue sans juste motif.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée, même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

Conformément à l'article 23 des statuts de la S.E.M. Lannion Trégor, la rémunération du président ou, lorsqu'une collectivité territoriale exerce cette fonction, du représentant de celle-ci, ainsi que celle du directeur général et du ou des directeur(s) général (généraux) délégué(s) sont fixées par le conseil d'administration.

Les représentants des collectivités territoriales ne peuvent recevoir une rémunération quelconque ou bénéficier d'avantages particuliers qu'en vertu d'une délibération de l'assemblée qui les a désignés conformément à l'article L.1524-5 du CGCT alinéa 6 qui prévoit que la rémunération maximum perçue par le PDG soit validée par le Conseil Communautaire.

La délibération susvisée fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus, et indique la nature des fonctions qui les justifient

Suite à la désignation des 12 administrateurs/trices, représentants permanents de Lannion-Trégor Communauté au sein du Conseil d'administration de la S.E.M. Lannion Trégor , il convient donc de proposer une nouvelle candidature au poste de Président et de Directeur Général (PDG) de la S.E.M. Lannion Trégor.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'urbanisme ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts de la S.E.M. Lannion Trégor – Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (S.A.E.M.L.) ;

VU La délibération n°CC_2026_0091 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 5 mai 2026 portant élection des représentants à la SEM ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 84 Pour)

(Par 4 abstentions)
GRALL Pierre (suppléant de JOUAN Sandrine), LOGNONÉ Jamila, SÈVES-QUERRÉ Frédérique, TOURNIER Vincent

DECIDE DE :

PRÉSENTER La candidature de M. Hervé GUELOU représentant permanent de Lannion-Trégor Communauté au titre de Président de la S.E.M. Lannion Trégor - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (S.A.E.M.L.), acceptant toutes fonctions dans ce cadre, notamment celle de Directeur Général.

PRÉCISER Que la rémunération annuelle maximum (brute chargée) du Président Directeur Général sera de 12 000 €.

PRÉCISER Que le Président Directeur Général a droit au remboursement de ses frais de dépenses de déplacement, sur présentation de justificatifs, dans la limite de 5 000 € par an. Le remboursement de frais excédant ce montant devra recueillir l'accord préalable du Conseil Communautaire.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

11 - SPLA Lannion-Trégor Aménagement : élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Conseil d'Administration

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

La Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Lannion-Trégor Aménagement est la société d'aménagement et de construction créée en 2019 à l'initiative de ses actionnaires, Lannion-Trégor Communauté et les 57 communes du territoire pour les accompagner dans leur développement urbain, par son expertise et son ingénierie, à savoir par :

- L'étude et la réalisation d'opérations de rénovation urbaine et de restauration immobilière, d'opération d'aménagement urbain ou de lotissements.
- L'aménagement, le renouvellement urbain, le traitement du bâti et de l'habitat ancien, et l'animation des politiques locales tant dans le domaine économique que celui de l'habitat.

Elle intervient exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire. Son intervention se fait par contractualisation avec ses actionnaires : contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, contrat de mandat ou contrat de concession.

Elle dispose de 3 assemblées délibérantes :

- L'Assemblée générale des actionnaires comprend 58 membres, représentants les 58 actionnaires. Le rôle de l'AG est de voter les modifications statutaires et de procéder à l'arrêt des comptes de la société. Les 58 actionnaires sont Lannion-Trégor Communauté, actionnaire majoritaire, et les 57 communes du territoire, actionnaires minoritaires

- L'Assemblée spéciale est composée de 57 membres représentant les 57 actionnaires minoritaires, à savoir les 57 communes du territoire,

- La SPLA Lannion-Trégor Aménagement est régie par un Conseil d'administration composé de 17 membres dont 14 représentants de LTC et 3 représentants de l'Assemblée Spéciale. Le rôle du Conseil d'administration est de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Il désigne le Président et le Directeur Général, fonctions qui peuvent, sur décision du Conseil d'administration, être assumées par la même personne.

Le mandat des représentants au Conseil d'administration désignés par l'Assemblée spéciale prend fin lorsqu'ils perdent leur qualité d'élu de la collectivité ou du groupement qu'ils représentent ou lorsque l'assemblée spéciale les relève de leurs fonctions.

Plusieurs documents cadrent la gouvernance de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement et son action : ses statuts, un règlement intérieur des membres de l'Assemblée spéciale, un règlement intérieur des membres du Conseil d'administration et leur charte d'objectifs.

Conformément à ses statuts, « le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Cette limite d'âge s'impose lors de la désignation des administrateurs. Un administrateur ne peut être déclaré démissionnaire d'office s'il dépasse la limite d'âge statutaire postérieurement à sa nomination.

Le Président du Conseil d'administration ou son représentant ne doit pas être âgé de plus de soixante-quinze ans au moment de sa désignation. En revanche, il ne peut être déclaré démissionnaire d'office s'il dépasse cette limite d'âge statutaire postérieurement à sa nomination. »

Les administrateurs sont également considérés comme dirigeants d'entreprises et engage leur responsabilité civile et pénale à ce titre. Néanmoins cette responsabilité entre dans le régime de protection de l'élu par l'intermédiaire de la collectivité qui le désigne.

Avant d'accepter ses fonctions chacun des membres du Conseil d'administration devra s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales et particulières à sa charge.

Les membres du Conseil d'administration sont soumis à :

- Une obligation de loyauté
- Une obligation de confidentialité
- Une obligation de diligence
- Une obligation d'information
- Un droit à la formation

Il est également attendu de désigner des représentants permettant une bonne représentativité territoriale et une bonne mixité femmes/hommes au sein du Conseil d'administration de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement.

Il est ainsi proposé de désigner les 14 administrateurs/trices représentants permanents de Lannion-Trégor Communauté au sein du Conseil d'administration de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement. Un de ces administrateurs/trices sera proposé par Lannion-Trégor Communauté comme Président, et de ce fait comme Directeur général, sauf avis contraire du Conseil d'administration.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'urbanisme ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU La délibération n°CC_2018_71 du Conseil communautaire en date du 3 avril 2018 portant création de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement ;

VU La délibération n°CC_2018_206 du Conseil communautaire en date du 3 avril 2018 portant modification des statuts de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement ;

Madame Sonya NICOLAS, Conseillère communautaire de Lannion, *ne comprend pas l'exposé des motifs où il est question des 57 communes et de LTC. Elle se demande qui est actionnaire et qui accompagne qui.*
Monsieur Gervais EGAULT, Président, *répond que la SPLA accompagne les 58, c'est -à-dire les 57 communes et LTC qui sont actionnaires.*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 87 Pour)

(Par 1 abstention)
SÈVES-QUERRÉ Frédérique

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des 14 représentants de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au Conseil d'administration de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement.

PRÉSENTER La candidature de Monsieur Guirec ARHANT au poste de Président du Conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A.) Lannion-Trégor Aménagement et à accepter toutes fonctions dans ce cadre.

PRÉCISER Que la prise de fonctions des représentants prendra effet lors du premier Conseil d'administration de la SPLA.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération, et notamment le procès-verbal faisant état des résultats suivants :

SPLA Lannion-Trégor Aménagement		
	NOM Prénom	Commune
1	**Gervais EGAULT**	Louannec
2	**Bénédicte BOIRON**	Trébeurden
3	**Yann KERGOAT**	Ploumilliau
4	**Benoît DUMONT**	St Michel-en-Grève
5	**Erwan GRANGER**	Le Vieux-Marché
6	**Sonia ALLAIN**	Plounévez-Moëdec
7	**Michel EVEN**	Prat
8	**Pascal COURGIBET**	Mantallot
9	**Gildas LE BEVER**	Kerbors
10	**Didier ROGARD**	Pleudaniel
11	**Carine HUE**	Lannion
12	**Sandrine JOUAN**	Rospez
13	**Guirec ARHANT**	Tréguier
14	**Pierre HUONNIC**	Plouguiel

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des représentants permanents amenés à siéger Conseil d'Administration de la S.P.L.A.

Lannion-Trégor Aménagement

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants.

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-8, L 5211-9, L5211-10, L 5211-40-2, L2121-7, L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection d'un représentant permanent de LTC amené à siéger au Conseil d'Administration de la SPLA Lannion-Trégor.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'urbanisme ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU La délibération n°CC_2018_71 du Conseil communautaire en date du 3 avril 2018 portant création de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement ;

VU La délibération n°CC_2018_206 du Conseil communautaire en date du 3 avril 2018 portant modification des statuts de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement ;

VU L'appel à candidature ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires pour siéger au sein au Conseil d'Administration de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de **14 représentants permanents** pour siéger au Conseil d'Administration de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement.

M. Gervais EGAULT
Mme Bénédicte BOIRON
M. Yann KERGOAT
M. Benoît DUMONT
M. Erwan GRANGER
Mme Sonia ALLAIN
M. Michel EVEN
M. Pascal COURGIBET
M. Gildas LE BEVER
M. Didier ROGARD
Mme Carine HUE
Mme Sandrine JOUAN
M. Guirec ARHANT
M. Pierre HUONNIC

Sont candidats,

ELECTION de 14 MEMBRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection **de 14 représentants** pour siéger au Conseil d'Administration de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement.

représentants		
	Nom-Prénom	Commune
1	***Gervais EGAULT***	*Louannec*
2	***Bénédicte BOIRON***	*Trébeurden*
3	***Yann KERGOAT***	*Ploumilliau*
4	***Benoît DUMONT***	*St Michel-en-Grève*
5	***Erwan GRANGER***	*Le Vieux-Marché*
6	***Sonia ALLAIN***	*Plounévez-Moëdec*
7	***Michel EVEN***	*Prat*
8	***Pascal COURGIBET***	*Mantallot*
9	***Gildas LE BEVER***	*Kerbors*
10	***Didier ROGARD***	*Pleudaniel*
11	***Carine HUE***	*Lannion*
12	***Sandrine JOUAN***	*Rospez*
13	***Guirec ARHANT***	*Tréguier*
14	***Pierre HUONNIC***	*Plouguiel*

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamé représentants permanents pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,



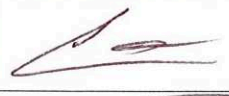
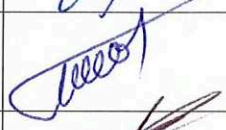
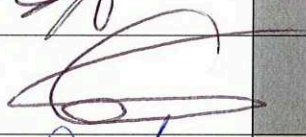
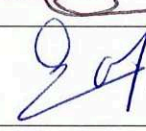
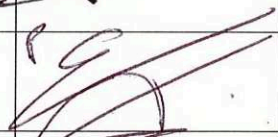
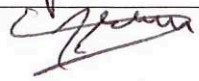
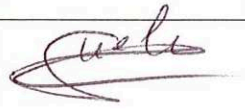
Procès-verbal d'élection de représentants pour siéger au Conseil d'Administration de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement.

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

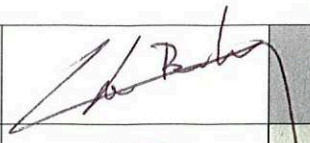
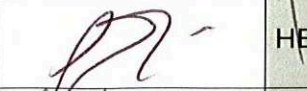
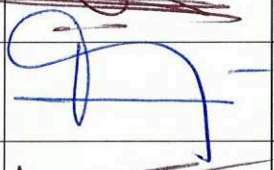
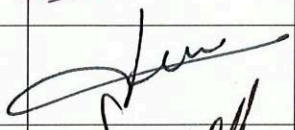
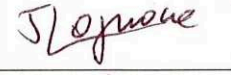
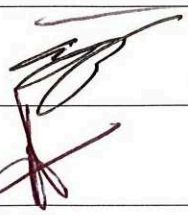
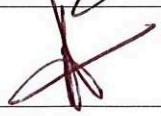
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN.		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony
GÜNEY	Lorène	PENVENAN		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC		
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon
HUE	Carine	LANNION		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU		
KERLEN	Frédérique	LANNION		
KERRAIN	Tréfina	LANNION		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie
LATIMIER	Hervé	LANNION		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

12 - SPLA : présentation d'un(e) candidat(e) au poste de Président(e) Directeur(trice) Général(e)

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

La présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Lannion-Trégor Aménagement sont assurées par Lannion-Trégor Communauté.

Conformément aux statuts de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement, les administrateurs ont décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président(e) du Conseil d'administration et de Directeur(trice) général(e).

Cette proposition a été actée par le Conseil d'administration de la SPLA en date du 13 août 2020. A ce titre, le Président de SPLA Lannion-Trégor Aménagement accepte toutes fonctions associées, et notamment celle de Directeur Général.

Conformément aux statuts de la SPLA, « le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat et, le cas échéant, des limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il exerce ses fonctions dans le respect de la stratégie et de la politique générale définies par le Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Les fonctions de Directeur Général sont soumises à la même limite d'âge que celle fixée pour les fonctions de Président du Conseil d'administration. »

A la suite de la désignation des 14 administrateurs/trices comme représentants permanents de Lannion-Trégor Communauté au sein du Conseil d'administration de la SPLA, il convient de proposer une nouvelle candidature au poste de Président et Directeur Général (PDG) de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement .

Par ailleurs, l'article L.1524-5 alinéa 6 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la rémunération maximum perçue par le Président et Directeur Général soit validée par le Conseil communautaire.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1524-5 ;

VU Le Code de l'urbanisme ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU La délibération n°CC_2018_71 du Conseil communautaire en date du 3 avril 2018 portant création de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement ;

VU La délibération n°CC_2018_206 du Conseil communautaire en date du 3 avril 2018 portant modification des statuts de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement ;

VU La délibération n°CC_2026_0093 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté à la SPLA Lannion-Trégor Aménagement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 83 Pour)

(Par 5 abstentions)
CORDESSE Alain, GRALL Pierre (suppléant de JOUAN Sandrine), LOGNONÉ Jamila, SÈVES-QUERRÉ Frédérique, TOURNIER Vincent

DECIDE DE :

PRÉSENTER La candidature de M. Guirec ARHANT représentant permanent de Lannion-Trégor Communauté au poste de Président de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement, qui accepte toutes fonctions dans ce cadre, notamment celle de Directeur Général.

PRÉCISER Que la rémunération annuelle maximum (brut chargé) du Président Directeur Général sera de 12 000 €.

PRÉCISER Que le PDG a droit au remboursement de ses frais de déplacement, sur présentation de justificatifs, dans la limite de 5 000 € par an. Le remboursement de frais excédant ce montant devra recueillir l'accord préalable du Conseil communautaire.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Monsieur Guirec ARHANT, Vice-Président, *souhaite remercier les élus pour leur confiance. Il rappelle que chaque commune va devoir délibérer pour désigner un représentant pour l'Assemblée Spéciale de la SPLA qui se réunira le 21 mai prochain à 14h. Il ajoute que le Conseil d'administration se tiendra le 22 mai à 10h30.*
Monsieur Sylvain CAMUS, Conseiller communautaire de Ploulec'h, *s'interroge pour les communes qui n'ont pas encore désigné leur représentant.*
Monsieur Guirec ARHANT, Vice-Président, *fait remarquer qu'un courrier, émanant de la SPLA, a été transmis aux communes il y a plusieurs semaines pour anticiper ce problème et éviter de bloquer les projets en cours.*
Monsieur Sylvain CAMUS, Conseiller communautaire de Ploulec'h, *suppose donc que les communes qui n'ont pas délibéré ne siégeront pas.*
Monsieur Guirec ARHANT, Vice-Président*, propose un point après la séance.*
Monsieur Hervé GUELOU, Vice-Président*, remercie également les élus pour leur confiance. Il signale aussi que le Conseil d'administration de la SEM se réunira le 13 mai à 14h.*

13 - EPIC Parc des événements - SKOPE : élection des administrateurs

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

Les statuts de l'EPIC Parc des évènements – SKOPE – prévoient que ce dernier est administré par un Conseil d'Administration comprenant 9 élus communautaires et 2 personnes qualifiées.

Le Conseil d'Administration élira en son sein, par la suite, un ou une Président(e) et un ou une Vice-Président(e).

Il convient donc de procéder à l'élection des 9 administrateurs.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CC_2023_0161 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 27 juin 2023, portant création d'un EPIC et adoption de ses statuts ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 86 Pour)

(Par 2 abstentions)
SÈVES-QUERRÉ Frédérique, TOURNIER Vincent

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection de 9 Conseillers communautaires pour siéger au Conseil d'Administration de l'EPIC Parc des évènements – SKOPE.

DONNER POUVOIR Au Bureau exécutif pour désigner 2 personnes qualifiées pour siéger au sein dudit Conseil d'Administration.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération, et notamment le procès-verbal faisant état des résultats suivants :

EPIC PARC DES EVENEMENTS DE LTC - Conseillers Communautaires	
	NOM - Prénom
1	Gervais EGAULT
2	Erven LEON
3	Guirec ARHANT
4	Cécile AURIAC
5	Frédérique KERLEN
6	Joël PHILIPPE
7	Bénédicte BOIRON
8	Pierre HUONNIC
9	Sylvain CAMUS

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des administrateurs amenés à siéger au Conseil d'Administration de l'EPIC Parc des Evènements

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des administrateurs amenés à siéger au Conseil d'Administration de l'EPIC Parc des Evènements.

VU	Le Code général des collectivités territoriales ;
VU	La délibération n° CC_2023_0161 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 27 juin 2023, portant création d'un EPIC et adoption de ses statuts ;
VU	L'appel à candidature ;
CONSIDERANT	Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante de Lannion-Trégor Communauté il convient de procéder à l'élection des administrateurs amenés à siéger au Conseil d'Administration de l'EPIC Parc des Evènements ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection des 9 administrateurs amenés à siéger au Conseil d'Administration de l'EPIC Parc des Evènements.

M. Gervais EGAULT
M. Erven LEON
M. Guirec ARHANT
Mme Cécile AURIAC
Mme Frédérique KERLEN
M. Joël PHILIPPE
Mme Bénédicte BOIRON
M. Pierre HUONNIC
M. Sylvain CAMUS
Sont candidats,

ELECTION de 9 ADMINISTRATEURS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 9 administrateurs amenés à siéger au Conseil d'Administration de l'EPIC Parc des Evènements.

Conseil d'Administration de l'EPIC Parc des Evènements		
	Nom-Prénom	Commune
1	***Gervais EGAULT***	*Louannec*
2	***Erven LEON***	*Perros-Guirec*
3	***Guirec ARHANT***	*Tréguier*
4	***Cécile AURIAC***	*Trémel*
5	***Eric ROBERT***	*Lannion*
6	***Joël PHILIPPE***	*Tonquédec*
7	***Bénédicte BOIRON***	*Trébeurden*
8	***Pierre HUONNiC***	*Plouguiel*
9	***Sylvain CAMUS***	*Ploulec'h*

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **administrateurs** pour siéger au Conseil d'Administration de l'EPIC Parc des Evènements.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,

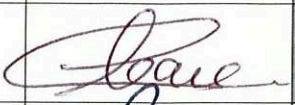
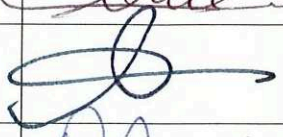
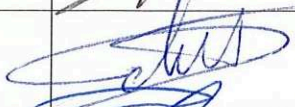
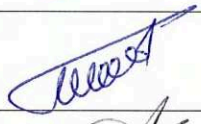
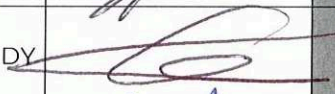
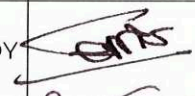
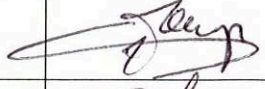
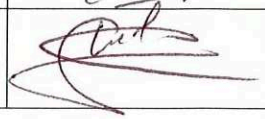


- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

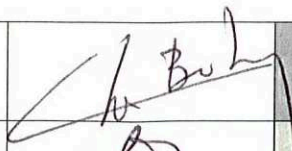
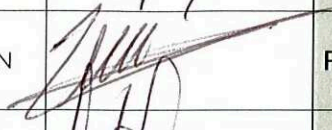
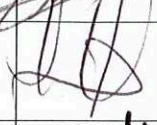
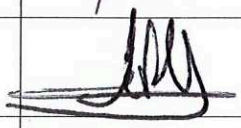
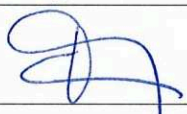
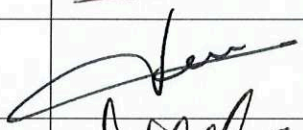
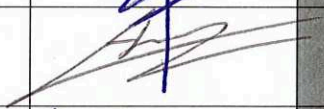
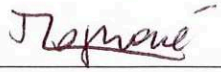
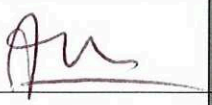
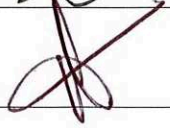
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia
CORDESSE	Alain	LANNION		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves
EGAULT	Gervais	LOUANNEC		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY		
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		
FROGER	Jérôme	LANNION		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC		
HENRY	Serge	TROGUERY	PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ	GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU		
KERLEN	Frédérique	LANNION		
KERRAIN	Tréfina	LANNION		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		
LE BEVER	Gildas	KERBORS	KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM	LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

14 - Syndicat mixte de l'aéroport de Lannion - Côte de granit rose : élection des représentants au comité syndical

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

Les statuts du Syndicat mixte de l'aéroport de Lannion – Côte de granit rose tels que modifiés par l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 24 octobre 2024 disposent que le Syndicat mixte est administré par un comité syndical selon la représentativité suivante : 18 titulaires ayant chacun une voix et 18 suppléants (Conseil départemental : 6 titulaires et 6 suppléants ; Lannion-Trégor Communauté (LTC) : 12 titulaires et 12 suppléants).

Il convient donc de procéder à l'élection des représentants de LTC, étant précisé que le Syndicat mixte sera dissous le 31 décembre 2026.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 ;

VU Les statuts du Syndicat mixte de l'aéroport de Lannion – Côte de granit rose tels que modifiés par arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 24 octobre 2024 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 80 Pour)

(Par 8 abstentions)
CLOAREC Anne-Laure, CORDESSE Alain, FROGER Jérôme, GRANGER Erwan, KERRAIN Tréfina, LATIMIER Hervé, SÈVES-QUERRÉ Frédérique, TOURNIER Vincent

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Comité syndical de l'aéroport de Lannion – Côte de granit rose.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération et notamment le procès-verbal d'élection faisant état des résultats suivants :

Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côtes de Granit Rose (12T)				
	Titulaire		**Suppléant**	
	NOM Prénom	Commune	NOM Prénom	Commune
Pôle de Lannion :				
1	*Eric ROBERT*	*Lannion*	*Sandrine JOUAN*	*Rospez*
2	*Eddy PENVEN*	*Ploubezre*	*Sylvain CAMUS*	*Ploulec'h*
Pôle de Perros-Guirec :				
3	*Gervais EGAULT*	*Louannec*	*Sylvie CRAVEC*	*Louannec*
4	*Catherine PONTAILLER*	*Perros-Guirec*	*Yves LE DAMANY*	*St Quay-Perros*
5	*Michel LAYUS*	*Pleumeur-Bodou*	*Anne HARDY*	*Perros-Guirec*
6	*Pierre-Louis GAUTIER*	*Trébeurden*	*Henri-Cédric CARRIOU*	*Trégastel*
Pôle de Plouaret :				
7	*Sonia ALLAIN*	*Plounévez-Moëdec*	*Stéphane GUEGAN*	*Plouaret*
Pôle de Cavan :				
8	*Eric LE CREURER*	*Coatascorn*	*Joël PHILIPPE*	*Tonquédec*
Pôle de Plestin-les-Grèves :				
9	*Arnaud LE MORVAN*	*Plouzélambre*	*Benoît DUMONT*	*St Michel-en-Grève*
10	*Hervé GUELOU*	*Plufur*	*Laurence GUILLOUX*	*Lanvellec*
Pôle de Tréguier :				
11	*Christophe THEBAULT*	*Camlez*	*Yves LE ROLLAND*	*Coatréven*
Pôle de Lézardrieux :				
12	*Régis BERTRAND*	*Trédarzec*	*Gilbert LE BRIAND*	*Pleubian*

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des délégués amenés à siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection de représentants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 24 octobre 2024 portant statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose ;

VU L'appel à candidature ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection de repésentants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 12 membres titulaires pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose.

M. Eric ROBERT
M. Eddy PENVEN
M. Gervais EGAULT
Mme Catherine PONTAILLER
M. Michel LAYUS
M. Pierre-Louis GAUTIER
Mme Sonia ALLAIN
M. Eric LE CREURER
M. Arnaud LE MORVAN
M. Hervé GUELOU
M. Christophe THEBAULT
M. Régis BERTRAND

Sont candidats,

ELECTION de 12 MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 12 membres titulaires pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose.

Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côtes de Granit Rose (12T)		
	Titulaire	
	NOM Prénom	Commune
Pôle de Lannion :		
1	*Eric ROBERT*	*Lannion*
2	*Eddy PENVEN*	*Ploubezre*
Pôle de Perros-Guirec :		
3	*Gervais EGAULT*	*Louannec*
4	*Catherine PONTAILLER*	*Perros-Guirec*
5	*Michel LAYUS*	*Pleumeur-Bodou*
6	*Pierre-Louis GAUTIER*	*Trébeurden*
Pôle de Plouaret :		
7	*Sonia ALLAIN*	*Plounévez-Moëdec*
Pôle de Cavan :		
8	*Eric LE CREURER*	*Coatascorn*
Pôle de Plestin-les-Grèves :		
9	*Arnaud LE MORVAN*	*Plouzélambre*
10	*Hervé GUELOU*	*Plufur*
Pôle de Tréguier :		
11	*Christophe THEBAULT*	*Camlez*
Pôle de Lézardrieux :		
12	*Régis BERTRAND*	*Trédarzec*

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose.

Monsieur Gervais EGAULT, Président,

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 12 membres suppléants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose.

Mme Sandrine JOUAN
M. Sylvain CAMUS
Mme Sylvie CRAVEC
M. Yves LE DAMANY
Mme Anne HARDY
M. Henri-Cédric CARRIOU
M. Stéphane GUEGAN
M. Joël PHILIPPE
M. Benoît DUMONT
Mme Laurence GUILLOUX
M. Yves LE ROLLAND
M. Gilbert LE BRIAND

Sont candidats,

ELECTION de 12 MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 12 membres suppléants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose.

Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côtes de Granit Rose (12S)		
	Suppléant	
	NOM Prénom	Commune
Pôle de Lannion :		
1	*Sandrine JOUAN*	*Rospez*
2	*Sylvain CAMUS*	*Ploulec'h*
Pôle de Perros-Guirec :		
3	*Sylvie CRAVEC*	*Louannec*
4	*Yves LE DAMANY*	*St Quay-Perros*
5	*Anne HARDY*	*Perros-Guirec*
6	*Henri-Cédric CARRIOU*	*Trégastel*
Pôle de Plouaret :		
7	*Stéphane GUEGAN*	*Plouaret*
Pôle de Cavan :		
8	*Joël PHILIPPE*	*Tonquédec*
Pôle de Plestin-les-Grèves :		
9	*Benoît DUMONT*	*St Michel-en-Grève*
10	*Laurence GUILLOUX*	*Lanvellec*
Pôle de Tréguier :		
11	*Yves LE ROLLAND*	*Coatréven*
Pôle de Lézardrieux :		
12	*Gilbert LE BRIAND*	*Pleubian*

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,



- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

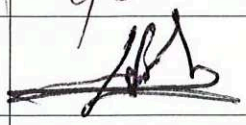
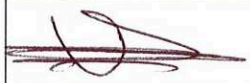
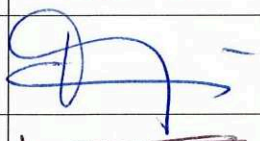
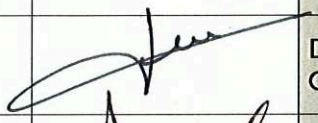
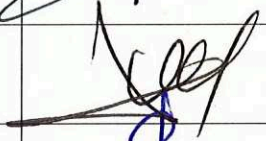
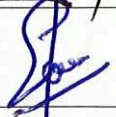
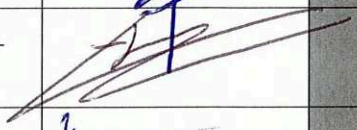
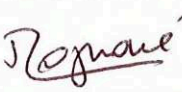
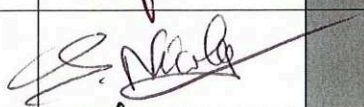
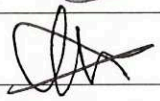
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			

CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			

GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	

LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			
NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	

PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

15 - EPIC Aéroport de Lannion - Côte de granit rose : élection des administrateurs

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

Par délibération n°CC_2026_44 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2026, l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Aéroport de Lannion – Côte de granit rose a été créé et ses statuts adoptés, pour anticiper la dissolution du Syndicat mixte de l'aéroport de Lannion – Côte de granit rose au 31 décembre 2026.

Conformément à ces derniers, l'EPIC est administré par un Conseil d'administration et son président ainsi qu'un directeur. Le Conseil d'administration est composé de 7 membres élus par le Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté parmi ses membres.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n°CC_2026_44 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2026 portant création de l'EPIC Aéroport de Lannion – Côte de granit rose et adoption de ses statuts ;

VU L'appel à candidature ;

Madame Tréfina KERRAIN, Conseillère communautaire de Lannion, *donne une explication de vote. Elle rappelle qu'elle avait voté contre l'EPIC de l'aéroport et comme elle n'en voit toujours pas l'intérêt, elle s'abstiendra. Elle précise qu'elle ne vote pas contre les personnes proposées.*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 74 Pour)

(Par 3 contre)
CLOAREC Anne-Laure, FROGER Jérôme, LE BUHAN Erwan

(Par 11 abstentions)
CORDESSE Alain, DUMONT Benoît, GRANGER Erwan, GUILLOU Marie-Annick, HENRY Serge, KERRAIN Tréfina, LATIMIER Hervé, LE FOLL Arnaud, RICHARD-LE BRAS Isabelle, SÈVES-QUERRÉ Frédérique, TOURNIER Vincent

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des membres du Conseil d'administration de l'EPIC aéroport de Lannion – Côte de granit rose.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération et notamment le procès-verbal d'élection faisant état des résultats suivants :

EPIC Aéroport de Lannion - Côte de Granit Rose (7 membres)				
	NOM Prénom	Commune		
1	***Gervais EGAULT***	*Louannec*		
2	***Erven LEON***	*Perros-Guirec*		
3	***Eric ROBERT***	*Lannion*		
4	***Sylvain CAMUS***	*Ploulec'h*		
5	***Hervé GUELOU***	*Plufur*		
6	***Gaby CADIOU***	*Plouaret*		
7	***Yves JEZEQUEL***	*Lézardrieux*		

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des conseillers communautaires amenés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose.

VU	Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU	La délibération du Conseil Communautaire n° CC_2026_0044 en date du 27 janvier 2026 portant sur la création d'un EPIC Aéroport de Lannion–Côte de Granit Rose et adoption de ses statuts ;
VU	L'appel à candidature ;
CONSIDERANT	Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection des représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 7 représentants de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du Conseil d'Administrationl de l'EPIC de l'Aéroport de Lannion–Côte de Granit Rose.

M. Gervais EGAULT
M. Erven LEON
M. Eric ROBERT
M. Sylvain CAMUS
M. Hervé GUELOU
Mme Gaby CADIOU
M. Yves JEZEQUEL

Sont candidats,

ELECTION de 7 REPRESENTANTS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 7 représentants pour siéger au sein du comité syndical de l'EPIC de l'Aéroport de Lannion–Côte de Granit Rose.

EPIC Aéroport de Lannion-Côtes de Granit Rose (7 représentants)		
	Nom-Prénom	Commune
1	***Gervais EGAULT***	*Louannec*
2	***Erven LEON***	*Perros-Guirec*
3	***Eric ROBERT***	*Lannion*
4	***Sylvain CAMUS***	*Ploulec'h*
5	***Hervé GUELOU***	*Plufur*
6	***Gaby CADIOU***	*Plouaret*
7	***Yves JEZEQUEL***	*Lézardrieux*

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **représentants** pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC de l'Aéroport de Lannion–Côte de Granit Rose.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,



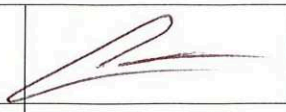
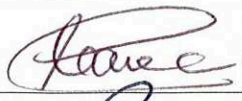
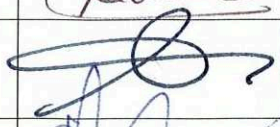
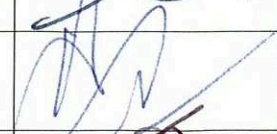
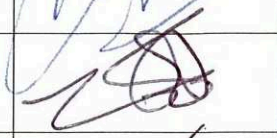
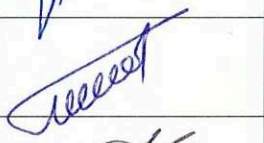
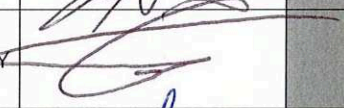
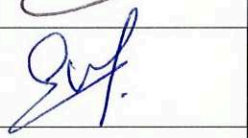
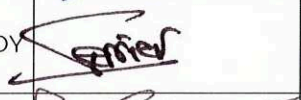
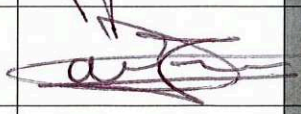
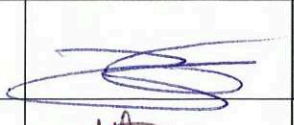
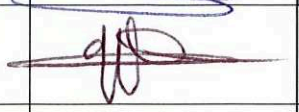
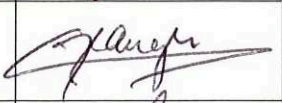
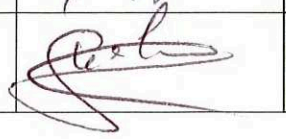
Procès-verbal d'élection de représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administrationl de l'EPIC de l'Aéroport de Lannion–Côtes de Granit Rose.

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

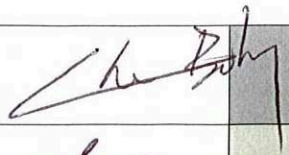
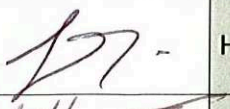
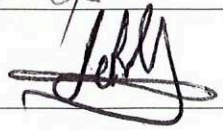
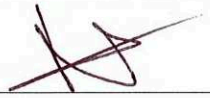
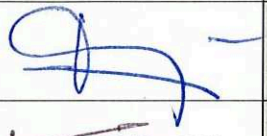
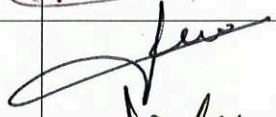
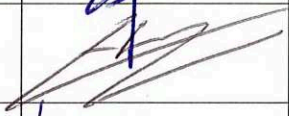
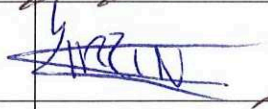
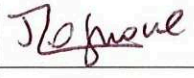
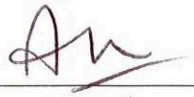
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

16 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au syndicat mixte VIGIPOL

Rapporteur : Erven LEON

Exposé des motifs

Le Syndicat mixte VIGIPOL a été créé pour rassembler les communes victimes de la marée noire de l'Amoco Cadiz afin de faire reconnaître la responsabilité du pollueur et obtenir une juste réparation des dommages. Fort de plus de 45 années d'expérience, VIGIPOL défend les intérêts des collectivités littorales face aux risques issus du transport maritime. Il met son expertise à leur disposition, tant avant, pendant, qu'après une pollution en leur fournissant des solutions adaptées, établies en concertation avec les autres acteurs.

Lannion-Trégor Communauté est membre du syndicat mixte VIGIPOL depuis 2020, suite à la modification des statuts du syndicat permettant aux EPCI d'adhérer.

A ce titre, LTC bénéficie d'une représentation au Comité syndical : un délégué titulaire et un délégué suppléant.

De plus, Monsieur le Président rappelle que LTC est engagée dans une démarche Infra POLMAR portée par Vigipol, visant à renforcer la préparation des collectivités littorales face au risque de pollution maritime. Cet engagement implique notamment, en complément de la désignation d'un délégué titulaire et suppléant auprès de Vigipol, la nomination d'un référent élu chargé d'assurer le suivi et la coordination des actions menées par la collectivité dans ce domaine.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des syndicats mixtes ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 20 février 2026 portant modification des statuts de VIGIPOL ;

VU L'appel à candidatures ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 87 Pour)

(Par 1 abstention)
SÈVES-QUERRÉ Frédérique

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant au Comité syndical de VIGIPOL.

DÉSIGNER M. Pierre HUONNIC comme référent Infra POLMAR.

PRÉCISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du Comité syndical de VIGIPOL.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération et notamment le procès-verbal d'élection faisant état des résultats suivants :

Syndicat Mixte Vigipol				
COMITE SYNDICAL (1T + 1S)				
	Titulaire		Suppléant	
	NOM Prénom	Commune	NOM Prénom	Commune
1	***Pierre HUONNIC***	*Plouguiel*	***Bénédicte BOIRON***	*Trébeurden*

REFERENT INFRA POLMAR (1T)				
	NOM Prénom	Commune		
1	*Pierre HUONNIC*	*Plouguiel*		

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des délégués amenés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte VIGIPOL

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection de représentants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte VIGIPOL.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des syndicats mixtes ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 20 février 2026 portant modification des statuts de VIGIPOL ;

VU L'appel à candidature ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection de repésentants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte VIGIPOL ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 1 membre titulaire pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte VIGIPOL.

M. Pierre HUONNIC

Est candidat,

ELECTION de 1 MEMBRE TITULAIRE

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 1 membre titulaire pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte VIGIPOL.

Syndicat mixte VIGIPOL (1 titulaire)		
	Nom-Prénom	Commune
1	***Pierre HUONNIC***	*Plouguiel*

ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé **membre titulaire** pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte VIGIPOL.

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 1 membre suppléant pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte VIGIPOL.

Mme Bénédicte BOIRON

Est candidate,

ELECTION de 1 MEMBRE SUPPLEANT

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 1 membre suppléant pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte VIGIPOL.

Syndicat mixte VIGIPOL (1 suppléant)		
	Nom-Prénom	Commune
1	***Bénédicte BOIRON***	*Trébeurden*

ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé **membre suppléant** pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte VIGIPOL.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président



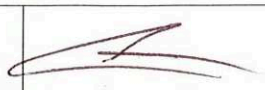
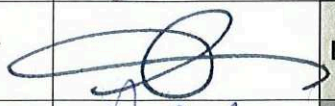
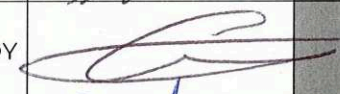
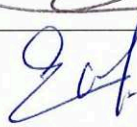
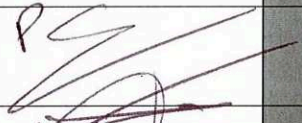
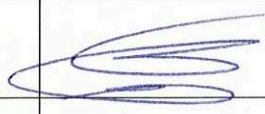
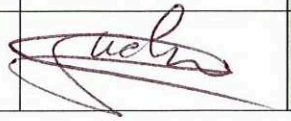
Procès-verbal d'élection de représentants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte VIGIPOL

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

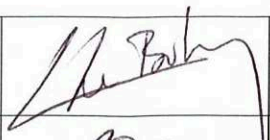
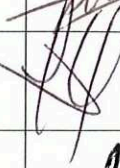
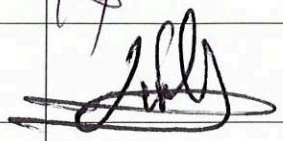
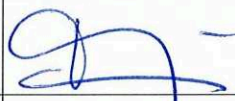
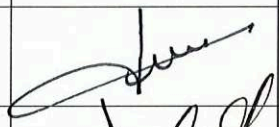
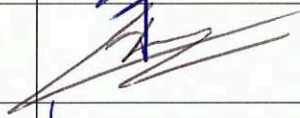
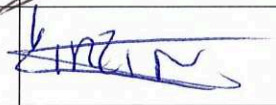
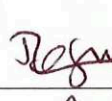
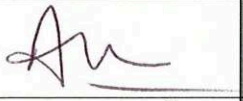
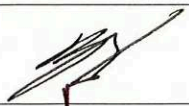
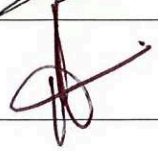
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

17 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au comité syndical du Syndicat mixte Planétarium de Bretagne

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

Le Planétarium de Bretagne est un syndicat mixte alliant le Conseil départemental des Côtes d'Armor et Lannion-Trégor Communauté (LTC). Sis à Pleumeur-Bodou, le syndicat mixte a pour objet de prendre en charge la responsabilité du Planétarium avec pour objectif de développer la fréquentation et, de manière générale, de participer au développement économique et touristique du site. Le Planétarium fonctionne comme une salle de cinéma pour découvrir étoiles, planètes, constellations et bien plus encore.

LTC bénéficie à ce titre d'une représentation au Comité syndical : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs à l'élection des représentants des EPCI au sein des syndicats mixtes ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du Syndicat mixte du Planétarium de Bretagne ;

VU L'appel à candidatures ;

Monsieur Gervais EGAULT, Président, *rappelle le projet majeur de rénovation du Planétarium de Bretagne pour une enveloppe budgétaire entre 4,6 et 4,7 millions d'euros et dont les partenaires sont la Région, le Département, l'État et Lannion-Trégor Communauté.*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 86 Pour)

(Par 2 abstentions)
GRALL Pierre (suppléant de JOUAN Sandrine), SÈVES-QUERRÉ Frédérique

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants représentant Lannion-Trégor Communauté au Comité syndical du Planétarium de Bretagne.

PRÉCISER Que la prise de fonction prendra effet lors de la première réunion du Comité syndical.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération et notamment le procès-verbal d'élection faisant état des résultats suivants :

SM du Planétarium de Bretagne (5T+5S)				
Titulaires			Suppléants	
	NOM Prénom	Commune	NOM Prénom	Comune
1	*Annie MACE*	*Trégastel*	*Cédric SEUREAU*	*Lannion*
2	*Guirec ARHANT*	*Tréguier*	*Pierre HUONNIC*	*Plouguiel*
3	*Eddy PENVEN*	*Ploubezre*	*Yann KERGOAT*	*Ploumilliau*
4	*Catherine PONTAILLER*	*Perros-Guirec*	*Cécile AURIAC*	*Trémel*
5	*Bénédicte BOIRON*	*Trébeurden*	*Christophe THEBAULT*	*Camlez*

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des délégués amenés à siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection de représentants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs à l'élection des représentants des EPCI au sein des syndicats mixtes ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du Syndicat mixte du Planétarium de Bretagne ;

VU L'appel à candidature ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection de repésentants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 5 membres titulaires pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

Mme Annie MACÉ
M. Guirec ARHANT
M. Eddy PENVEN
Mme Catherine PONTAILLER
Mme Bénédicte BOIRON

Sont candidats,

ELECTION de 5 MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 5 membres titulaires pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

Syndicat Mixte du Planétarium de Bretagne (5 titulaires)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Annie MACÉ	Trégastel
2	Guirec ARHANT	Tréguier
3	Eddy PENVEN	Ploubezre
4	Catherine PONTAILLER	Perros-Guirec
5	Bénédicte BOIRON	Trébeurden

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 5 membres suppléants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

M. Cédric SEUREAU
M. Pierre HUONNIC
M. Yann KERGOAT
Mme Cécile AURIAC
M. Christophe THEBAULT

Sont candidats,

ELECTION de 5 MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 5 membres suppléants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

Syndicat Mixte du Planétarium de Bretagne (5 suppléants)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Cédric SEUREAU	Lannion
2	Pierre HUONNIC	Plouguiel
3	Yann KERGOAT	Ploumilliau
4	Cécile AURIAC	Trémel
5	Christophe THEBAULT	Camlez

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,

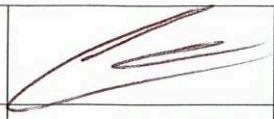
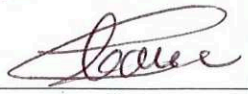
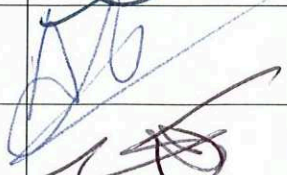
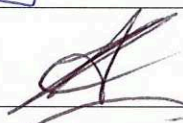
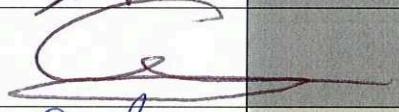
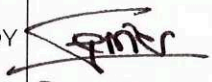
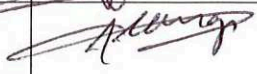
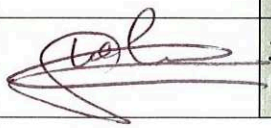


- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

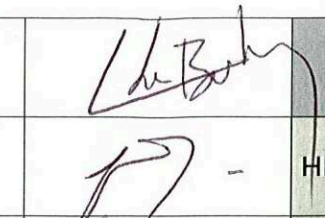
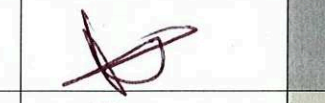
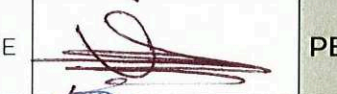
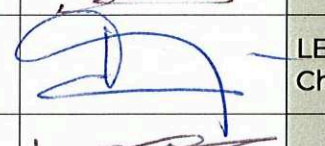
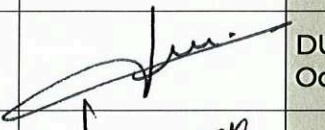
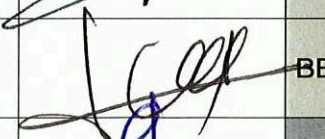
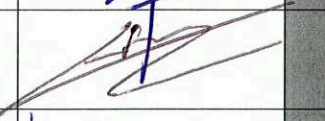
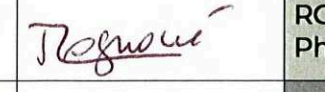
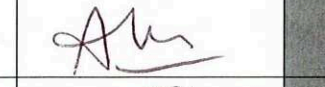
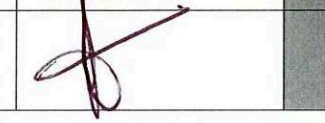
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

18 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte Mégalis Bretagne

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

Lannion-Trégor Communauté est membre du Syndicat mixte Mégalis Bretagne et dispose à ce titre d'une représentation au Comité syndical de celui-ci :

- 2 représentants titulaires et 2 suppléants.

Pour rappel, Mégalis Bretagne a notamment pour mission :

- la construction et l'exploitation du réseau public régional en fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit ;

- la mise à disposition d'une offre de services numériques mutualisés et fournitures annexes associées ;

- le conseil technique pour des projets dits « coopératifs » menés par diverses collectivités territoriales.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts de Mégalis Bretagne ;

VU L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 87 Pour)

(Par 1 abstention)
SÈVES-QUERRÉ Frédérique

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du collège EPCI de Mégalis Bretagne.

PRÉCISER Que la prise de fonction de ces délégués prendra effet lors de la première réunion du Syndicat mixte Mégalis Bretagne.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération, et notamment le procès-verbal d'élection faisant état des résultats suivants :

SM Mégalis Bretagne (2T+2S)					
Titulaire			Suppléant		
	NOM Prénom	Commune		NOM Prénom	Commune
1	*Gervais EGAULT*	*Louannec*	1	*Frédéric LE MOULLEC*	*Pleumeur-Gautier*
2	*Christophe THEBAULT*	*Camlez*	2	*Frédérique KERLEN*	*Lannion*

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des délégués amenés à siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection de représentants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne ;

VU L'appel à candidature ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires pour siéger au sein de comité syndical du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 2 **membres titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

M. Gervais EGAULT
M. Christophe THEBAULT

Sont candidats,

ELECTION de 2 MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 2 **membres titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

Syndicat Mixte MEGALIS BRETAGNE (2 titulaires)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Gervais EGAULT	Louannec
2	Chritophe THEBAULT	Camlez

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 2 **membres suppléants** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

M. Frédéric LE MOULLEC
Mme Frédérique KERLEN
Sont candidats,

ELECTION de 2 MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 2 **membres suppléants** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE

Syndicat Mixte MEGALIS BRETAGNE (2 suppléants).		
	Nom-Prénom	Commune
1	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier
2	Frédérique KERLEN	Lannion

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,



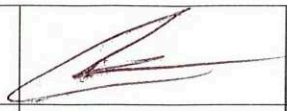
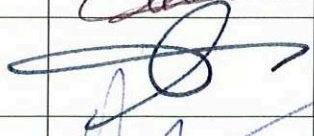
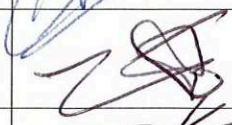
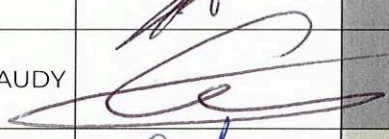
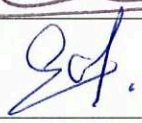
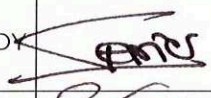
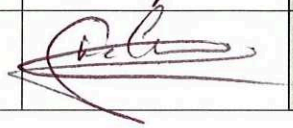
Procès-verbal d'élection de représentants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

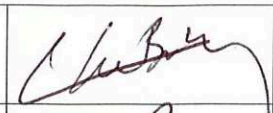
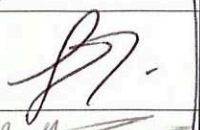
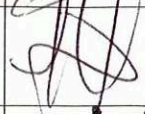
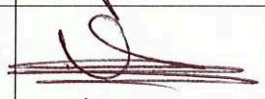
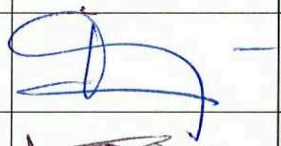
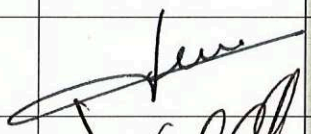
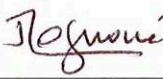
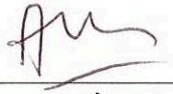
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

19 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte Bretagne Mobilités

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

La Région Bretagne, qui est chef de file des autorités organisatrices des mobilités (AOM), a décidé, en collaboration avec les différentes AOM, de constituer un syndicat mixte dit Bretagne Mobilités.

Bretagne Mobilités a pour objectif le développement, la facilitation et la promotion des transports en commun, de l'intermodalité, et des solutions de mobilités actives et partagées sur son périmètre.

Lannion-Trégor Communauté dispose pour sa représentation au sein du Syndicat de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5721-1 ;

VU Le Code des transports et notamment son article L. 1231-10 et suivants ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts de Bretagne Mobilités ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 86 Pour)

(Par 2 abstentions)
SÈVES-QUERRÉ Frédérique, TOURNIER Vincent

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter Lannion-Trégor Communauté au sein de Bretagne Mobilités.

PRÉCISER Que la prise de fonction de ces délégués prendra effet lors de la première réunion de Bretagne Mobilités.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération, et notamment le procès-verbal d'élection faisant état des résultats suivants :

SM Bretagne Mobilités (2T + 2S)				
	Titulaire		Suppléant	
	NOM Prénom	Commune	NOM Prénom	Commune
1	***Gervais EGAULT***	*Louannec*	***Frédéric LE MOULLEC***	*Pleumeur-Gautier*
2	***Hervé GUELOU***	*Plufur*	***Sonia ALLAIN***	*Plounévez-Moëdec*

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités.

VU	Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5721-1 ;
VU	Le Code des transports et notamment son article L. 1231-10 et suivants ;
VU	L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
VU	Les statuts de Bretagne Mobilités ;
VU	L'appel à candidature ;
CONSIDERANT	Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 2 délégués titulaires représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités.

M. Gervais EGAULT
M. Hervé GUELOU

Sont candidats,

ELECTION de 2 DELEGUES TITULAIRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 2 délégués titulaires représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités.

Syndicat Mixte Bretagne Mobilités (2 titulaires)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Gervais EGAULT	Louannec
2	Hervé GUELOU	PLUFUR

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **délégués titulaires** pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte Bretagne Mobilités.

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 2 délégués suppléants représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités.

M. Frédéric LE MOULLEC
Mme Sonia ALLAIN
Sont candidats,

ELECTION de 2 DELEGUES SUPPLEANTS

Monsieur Gervais EGAULT, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 2 **délégués suppléants** représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités.

Syndicat Mixte Bretagne Mobilités (2 suppléants)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier
2	Sonia ALLAIN	Plounévez-Moëdec

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **délégués suppléants** pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte Bretagne Mobilités.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,

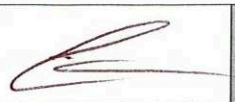
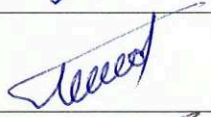
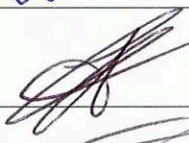
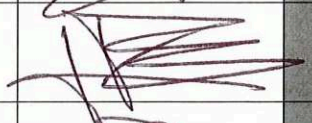
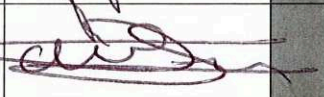
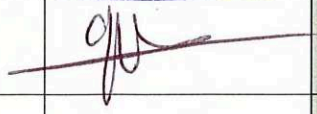
Procès-verbal d'élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

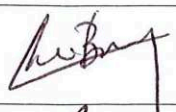
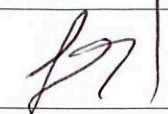
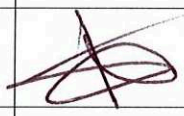
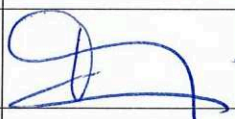
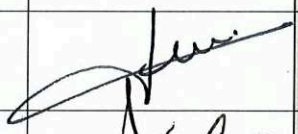
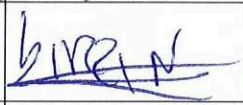
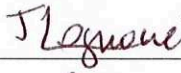
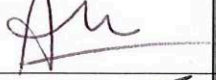
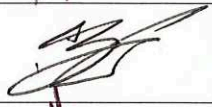
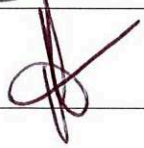
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

20 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au SMITRED Ouest d'Armor

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

A la suite du renouvellement général, il convient de procéder à l'élection des délégués pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte SMITRED Ouest d'Armor (Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Elimination des Déchets des Côtes d'Armor).

Lannion-Trégor Communauté bénéficie d'une représentation au Comité syndical fixée comme suit : 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats mixtes ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du SMITRED Ouest d'Armor ;

VU L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 85 Pour)

(Par 2 abstentions)
OFFRET Maurice, SÈVES-QUERRÉ Frédérique

(Par 1 non votant)
HUONNIC Pierre

DECIDE DE :

PROCÉDER À l'élection des 18 délégués titulaires et des 18 délégués suppléants représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger au Comité syndical du SMITRED Ouest d'Armor.

PRÉCISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du Comité syndical du Syndicat Mixte SMITRED Ouest d'Armor.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le procès-verbal faisant état des résultats suivants :

SMITRED Ouest d'Armor (18T+18S)				
	Titulaire		Suppléant	
	NOM Prénom	Commune	NOM Prénom	Commune
Pôle de Perros-Guirec				
1	Sylvie CRAVEC	Louannec	Bénédicte BOIRON	Trébeurden
2	Yves LE DAMANY	St Quay-Perros	Marie-Louise DRONIOU	Pleumeur-Bodou
Pôle de Plestin-les-Grèves				
3	Arnaud LE MORVAN	Plouzélambre	Jean-Pierre TANGUY	Tréduder
4	Cécile AURIAC	Trémel	Laurence GUILLOUX	Lanvellec
Pôle de Plouaret				
5	Isabelle RICHARD-LE BRAS	Plounérin	Sonia ALLAIN	Plounévez-Moëdec
6	Arnaud LE FOLL	Loguivy-Plougras	Danielle LE BOULANGER	Trégrom
Pôle de Cavan				
7	Eric LE CREURER	Coatascorn	Joël PHILIPPE	Tonquédec
8	Michel EVEN	Prat	Laurent RANNOU	Quemperven
Pôle de Presqu'Ile				
9	Gildas LE BEVER	Kerbors	Régis BERTRAND	Trédarzec
10	Didier ROGARD	Pleudaniel	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier
Pôle de Lannion				
11	Eric ROBERT	Lannion	Sonya NiCOLAS	Lannion
12	Eddy PENVEN	Ploubezre	Frédérique KERLEN	Lannion
Pôle de Tréguier				
13	Hervé DELISLE	Langoat	Christian LE ROI	Minihy-Tréguier
14	Serge HENRY	Troguéry	Yves LE ROLLAND	Coatréven
VP déchets de LTC + suppléant				
15	Christian JEFFROY	Plestin-les-Grèves	Gervais EGAULT	Louannec
Maire de Pluzunet + suppléant				
16	Romuald COCADIN	Pluzunet	Jean-Marie INTEM	Pluzunet
Conseillers municipaux (T + S)				
17	Guy MARECHAL	Perros-Guirec	Jean BODSON	Trévou-Tréguignec
18	Yannick TERRIEN	Pleumeur-Gautier	Alain HENRY	Kermaria-Sulard

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

PROCES VERBAL D'ELECTION

Des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte pour le Traitement, le Tri, le Recyclage et l'Elimination des Déchets Ouest Armor (SMITRED OUEST ARMOR)

Nombre de membres en exercice	:	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :		79 titulaires – 3suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des délégués communautaires amenés à siéger au sein du SMITRED OUEST ARMOR.

VU	Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats mixtes ;
VU	L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
VU	Les statuts du SMITRED Ouest d'Armor ;
VU	L'appel à candidature ;
CONSIDERANT	qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires pour siéger au sein du comité syndical du SMITRED Ouest Armor ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 18 membres titulaires pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.

Mme Sylvie CRAVEC
M. Yves LE DAMANY
M. Arnaud LE MORVAN
Mme Cécile AURIAC
Mme Isabelle RICHARD-LE BRAS
M.Arnaud LE FOLL
M. Eric LE CREURER
M. Michel EVEN
M. Gildas LE BEVER
M. Didier ROGARD
M. Eric ROBERT
M. Eddy PENVEN
M. Hervé DELISLE
M. Serge HENRY
M. Christian JEFFROY
M. Romuald COCADIN
M. Guy MARECHAL
M. Yannick TERRIEN

Sont candidats,

ELECTION de 18 MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 18 membres titulaires pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.

Comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.		
	Nom-Prénom	Commune
1	***Sylvie CRAVEC***	*Louannec*
2	***Yves LE DAMANY***	*St Quay-Perros*
3	***Arnaud LE MORVAN***	*Plouzélambre*
4	***Cécile AURIAC***	*Trémel*
5	***Isabelle RICHARD-LE BRAS***	*Plounérin*
6	***Arnaud LE FOLL***	*Loguivy-Plougras*
7	***Eric LE CREURER***	*Coatascorn*
8	***Michel EVEN***	*Prat*
9	***Gildas LE BEVER***	*Kerbors*
10	***Didier ROGARD***	*Pleudaniel*
11	***Eric ROBERT***	*Lannion*
12	***Eddy PENVEN***	*Ploubezre*
13	***Hervé DELISLE***	*Langoat*
14	***Serge HENRY***	*Troguéry*
15	***Christian JEFFROY***	*Plestin-les-Grèves*
16	***Romuald COCADIN***	*Pluzunet*
17	***Guy MARECHAL***	*Perros-Guirec*
18	***Yannick TERRIEN***	*Pleumeur-Gautier*

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 18 membres suppléants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.

Mme Bénédicte BOIRON
Mme Marie-Louise DRONIOU
M. Jean-Pierre TANGUY
Mme Laurence GUILLOUX
Mme Sonia ALLAIN
Madame Danielle LE BOULANGER
M. Joël PHILIPPE
M. Laurent RANNOU
M. Régis BERTRAND
M. Frédéric LE MOULLEC
Mme Sonya NICOLAS
Mme Frédérique KERLEN
M. Christian LE ROI
M. Yves LE ROLLAND
M. Gervais EGAULT
M. Jean-Marie INTEM
M. Jean BODSON
M. Alain HENRY

Sont candidats,

ELECTION de 18 MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 18 membres suppléants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.

Comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.		
	Nom-Prénom	Commune
1	***Bénédicte BOIRON***	*Trébeurden*
2	***Marie-Louise DRONIOU***	*Pleumeur-Bodou*
3	***Jean-Pierre TANGUY***	*Tréduder*
4	***Laurence GUILLOUX***	*Lanvellec*
5	***Sonia ALLAIN***	*Plounévez-Moëdec*
6	***Danielle LE BOULANGER***	*Trégrom*
7	***Joël PHILIPPE***	*Tonquédec*
8	***Laurent RANNOU***	*Quemperven*
9	***Régis BERTRAND***	*Trédarzec*
10	***Frédéric LE MOULLEC***	*Pleumeur-Gautier*
11	***Sonya NiCOLAS***	*Lannion*
12	***Frédérique KERLEN***	*Lannion*
13	***Christian LE ROI***	*Minihy-Tréguier*
14	***Yves LE ROLLAND***	*Coatréven*
15	***Gervais EGAULT***	*Louannec*
16	***Jean-Marie INTEM***	*Pluzunet*
17	***Jean BODSON***	*Trévou-Tréguignec*
18	***Alain HENRY***	*Kermaria-Sulard*

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,



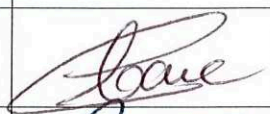
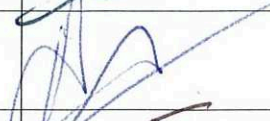
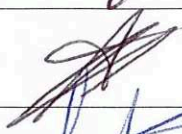
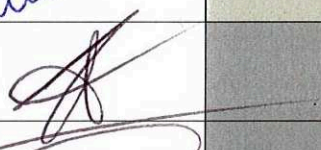
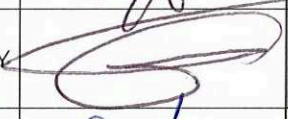
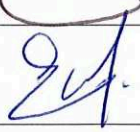
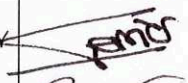
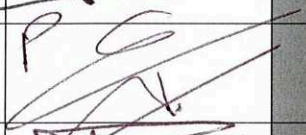
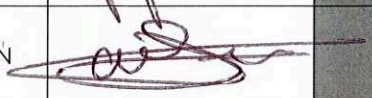
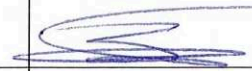
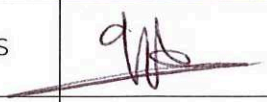
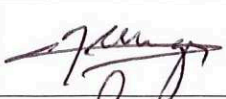
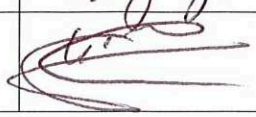
Procès-verbal d'élection de représentants pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

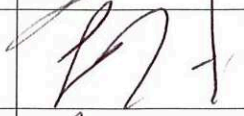
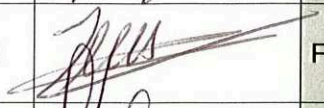
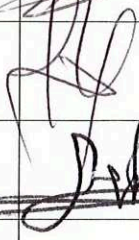
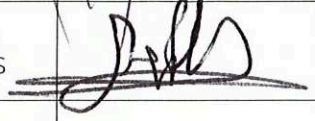
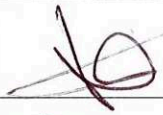
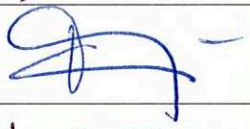
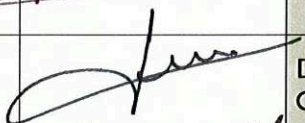
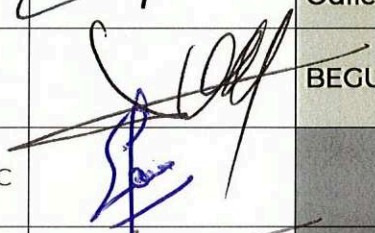
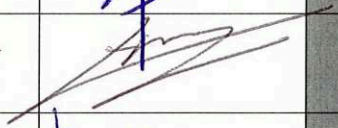
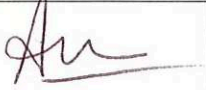
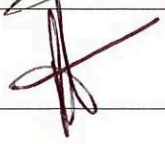
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

21 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte des sources de Kerloazec

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

A la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte des Sources de Kerloazec.

En qualité de membre du Syndicat, Lannion-Trégor Communauté bénéficie d'une représentation au Comité syndical comme suit : 10 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats mixtes ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 1er juillet 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Kerloazec ;

VU L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 87 Pour)

(Par 1 abstention)
SÈVES-QUERRÉ Frédérique

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des 10 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte de Kerloazec.

PRÉCISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du Comité syndical du Syndicat Mixte de Kerloazec.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le procès-verbal faisant état des résultats suivants :

Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable des sources de Kerloazec (10 T+3S)				
	Titulaires		Suppléants	
	NOM Prénom	Commune	NOM Prénom	Commune
Pôle Tréguier				
1	*Jean-Louis EVEN*	*La Roche-Jaudy*	*Serge HENRY*	*Troguéry*
2	*Cédric SEUREAU*	*Lannion*	*Maryvonne GLORION*	*Langoat*
3	*Yvan PASQUIOU*	*Troguéry*	*Carine BELLEC*	*Langoat*
4	*Alain LUCO*	*La Roche-Jaudy*		
5	*Marie-France JEGOU*	*La Roche-Jaudy*		
6	*Raoul SINCERE*	*Troguéry*		
7	*Hervé DELISLE*	*Langoat*		
8	*Danièle COADIC*	*La Roche-Jaudy*		
9	*Jean-François BOULANGER*	*Langoat*		
10	*Guillaume COLIN*	*La Roche-Jaudy*		

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

PROCES VERBAL D'ELECTION

Des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

VU	Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats mixtes ;
VU	L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
VU	L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 1er juillet 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Kerloazec ;
VU	L'appel à candidature ;
CONSIDERANT	Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerloazec ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 10 membres titulaires pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

M. Jean-Louis EVEN
M. Cédric SEUREAU
M. Yvan PASQUIOU
M. Alain LUCO
Mme Marie-France JEGOU
M. Raoul SINCERE
M. Hervé DELISLE
Mme Danièle COADIC
M. Jean-François BOULANGER
M. Guillaume COLIN
Sont candidats,

ELECTION de 10 MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 10 membres titulaires pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.		
	Nom-Prénom	Commune
1	Jean-Louis EVEN	La Roche-Jaudy
2	Cédric SEUREAU	Lannion
3	Yvan PASQUIOU	Troguéry
4	Alain LUCO	La Roche-Jaudy
5	Marie-France JEGOU	La Roche-Jaudy
6	Raoul SINCERE	Troguéry
7	Hervé DELISLE	Langoat
8	Danièle COADIC	La Roche-Jaudy
9	Jean-François BOULANGER	Langoat
10	Guillaume COLIN	La Roche-Jaudy

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 3 membres suppléants pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

M. Serge HENRY
Mme Maryvonne GLORION
Mme Carine BELLEC

Sont candidats,

ELECTION de 3 MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de **3 membres suppléants** pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec		
	Nom-Prénom	Commune
1	Serge HENRY	Troguéry
2	Maryvonne GLORION	Langoat
3	Carine BELLEC	Langoat

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,



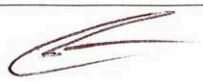
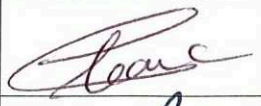
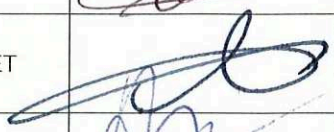
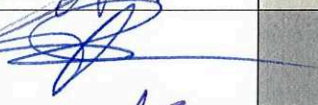
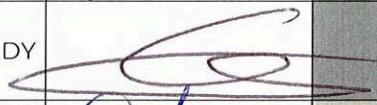
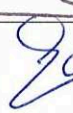
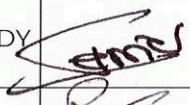
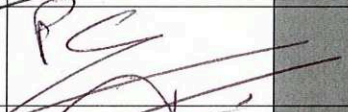
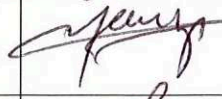
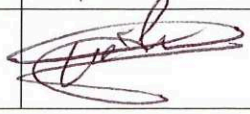
Procès-verbal d'élection de représentants pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

22 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte de Goas Koll - Traou Long

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

A la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de Goas Koll – Traou Long.

Lannion-Trégor Communauté bénéficie d'une représentation au Comité syndical fixée comme suit : 23 délégués titulaires et 13 délégués suppléants.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats mixtes ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du Syndicat mixte de Goas Koll – Traou Long ;

VU L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 87 Pour)

(Par 1 abstention)
SÈVES-QUERRÉ Frédérique

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des 23 délégués titulaires et des 13 délégués suppléants représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte de Goas Koll – Traou Long.

PRÉCISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du Comité syndical du Syndicat Mixte de Goas Koll – Traou Long.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le procès-verbal faisant état des résultats suivants :

Syndicat Mixte d'eau Goas Koll-Traou Long (23T + 13S)				
	Titulaire		Suppléant	
	NOM Prénom	Commune	NOM Prénom	Commune
1	***Jean-Yves LE CORRE***	*Plufur*	***Jean-Luc PICHOURON***	*Plufur*
2	***Erwan LE GALL***	*Plufur*	***Elodie LE PRIOL***	*Lanvellec*
3	***Yves LE JEUNE***	*Lanvellec*	***Eric BASTARD***	*Trémel*
4	***Sylvie VIENNET***	*Lanvellec*	***Grégoire LE RAZER***	*Plougras*
5	***Pascal DUBOIS***	*Trémel*	***Morgane BROUDER***	*Plounévez-Moëdec*
6	***Paul KERRIEN***	*Trémel*	***Isabelle RICHARD-LE BRAS***	*Plounérin*
7	***Nadine GOASDOUE***	*Plougras*	***Dominique HANNEBICQUE***	*Trégrom*
8	***Pascale LE ROUX***	*Plougras*	***Mathieu LE GALL***	*Plounévez-Moëdec*
9	***Patricia FUSTEC***	*Plounérin*	***Esther JEGOU***	*Le Vieux-Marché*
10	***Cédric SAUBAUX***	*Trégrom*	***Yann-Baptiste LE GUERN***	*Le Vieux-Marché*
11	***Gérard GUILLERM***	*Trégrom*	***Benjamin LELONG***	*Plouaret*
12	***Anthony PRIGENT***	*Plounérin*	***Jean-Yvon PRAT***	*Plouaret*
13	***Alain GARZUEL***	*Le Vieux-Marché*	***Michel LE CALVEZ***	*Plufur*
14	***Alan MEUDIC-CHAPELAIN***	*Le Vieux-Marché*		
15	***Gwénaëlle SEGALEN***	*Loguivy-Plougras*		
16	***Arnaud LE FOLL***	*Loguivy-Plougras*		
17	***Stéphane GUEGAN***	*Plouaret*		
18	***Jean-Yves LE GUEUZIEC***	*Plouaret*		
19	***Philippe PRIGENT***	*Plouaret*		
20	***Sonia ALLAIN***	*Plounévez-Moëdec*		
21	***Jean-François LE MIGNOT***	*Plounévez-Moëdec*		
22	***Maxime TIREL***	*Plounévez-Moëdec*		
23	***Cédric SEUREAU***	*Lannion*		

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des délégués amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection de représentants pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats mixtes ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du Syndicat mixte de Goas Koll – Traou Long ;

VU L'appel à candidature ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection de repésentants pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 23 délégués titulaires pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long.

M. Jean-Yves LE CORRE
M. Erwan LE GALL
M. Yves LE JEUNE
Mme Sylvie VIENNET
M. Pascal DUBOIS
M. Paul KERRIEN
Mme Nadine GOASDOUE
Mme Pascale LE ROUX
Mme Patricia FUSTEC
M. Cédric SAUBAUX
M. Gérard GUILLERM
M. Anthony PRIGENT
M. Alain GARZUEL
M. Alan MEUDIC-CHAPELAIN
Mme Gwénaëlle SEGALEN
M. Arnaud LE FOLL
M. Stéphane GUEGAN
M. Jean-Yves LE GUEUZIEC
M. Philippe PRIGENT
Mme Sonia ALLAIN
M. Jean-François LE MIGNOT
M. Maxime TIREL
M. Cédric SEUREAU

Sont candidats,

ELECTION de 23 DELEGUES TITULAIRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 23 délégués titulaires pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long.

Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long (23 titulaires)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Jean-Yves LE CORRE	Plufur
2	Erwan LE GALL	Plufur
3	Yves LE JEUNE	Lanvellec
4	Sylvie VIENNET	Lanvellec
5	Pascal DUBOIS	Trémel
6	Paul KERRIEN	Trémel
7	Nadine GOASDOUE	Plougras
8	Pascale LE ROUX	Plougras
9	Patricia FUSTEC	Plounérin
10	Cédric SAUBAUX	Trégrom
11	Gérard GUILLERM	Trégrom

12	Anthony PRIGENT	Plounérin
13	Alain GARZUEL	Le Vieux-Marché
14	Alan MEUDIC-CHAPELAIN	Le Vieux-Marché
15	Gwénaëlle SEGALEN	Loguivy-Plougras
16	Arnaud LE FOLL	Loguivy-Plougras
17	Stéphane GUEGAN	Plouaret
18	Jean-Yves LE GUEUZIEC	Plouaret
19	Philippe PRIGENT	Plouaret
20	Sonia ALLAIN	Plounévez-Moëdec
21	Jean-François LE MIGNOT	Plounévez-Moëdec
22	Maxime TIREL	Plounévez-Moëdec
23	Cédric SEUREAU	Lannion

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **délégués titulaires** pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long.

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de **13 délégués suppléants** pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long.

M. Jean-Luc PICHOURON
Mme Elodie LE PRIOL
M. Eric BASTARD
M. Grégoire LE RAZER
Mme Morgane BROUDER
Mme Isabelle RICHARD-LE BRAS
Mme Dominique HANNEBICQUE
M. Mathieu LE GALL
Mme Esther JEGOU
M. Yann-Baptiste LE GUERN
M. Benjamin LELONG
M. Jean-Yvon PRAT
M. Michel LE CALVEZ

Sont candidats,

ELECTION de 13 DELAGUES SUPPLEANTS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de **13 délégués suppléants** pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long.

Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long (13 suppléants)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Jean-Luc PICHOURON	Plufur
2	Elodie LE PRIOL	Lanvellec
3	Eric BASTARD	Trémel
4	Grégoire LE RAZER	Plougras
5	Morgane BROUDER	Plounévez-Moëdec
6	Isabelle RICHARD-LE BRAS	Plounérin
7	Dominique HANNEBICQUE	Trégrom
8	Mathieu LE GALL	Plounévez-Moëdec
9	Esther JEGOU	Le Vieux-Marché
10	Yann-Baptiste LE GUERN	Le Vieux-Marché
11	Benjamin LELONG	Plouaret
12	Jean-Yvon PRAT	Plouaret
13	Michel LE CALVEZ	Plufur

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **délégués suppléants** pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,



Procès-verbal d'élection de représentants pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Goas Koll-Traou Long

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

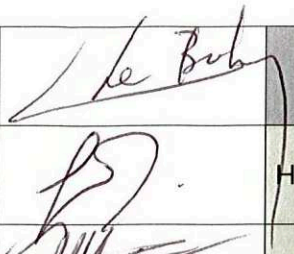
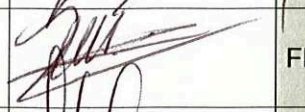
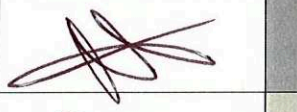
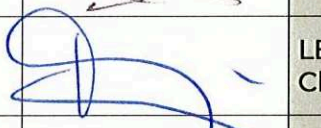
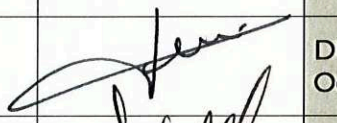
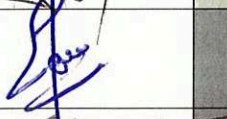
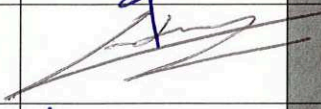
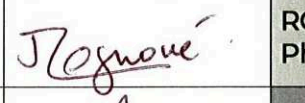
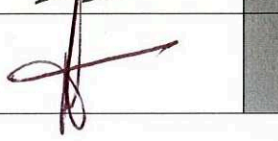
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TREGOR COMMUNAUTÉ

23 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte de Kerjaulez

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

A la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

Lannion-Trégor Communauté bénéficie d'une représentation au Comité syndical fixée comme suit : 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats mixtes ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du Syndicat mixte de Kerjaulez ;

VU L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(par 87 Pour)

(Par 1 abstention)
SÈVES-QUERRÉ Frédérique

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des 3 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

PRÉCISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du Comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le procès-verbal faisant état des résultats suivants :

Syndicat Mixte de Kerjaulez (3T +2 S)				
	Titulaire		Suppléant	
	NOM Prénom	Commune	NOM Prénom	Commune
1	*Cédric SEUREAU*	*Lannion*	*Régis BERTRAND*	*Trédarzec*
2	*Gilbert LE BRIAND*	*Pleubian*	*Marie-France JEGOU*	*La Roche-Jaudy*
3	*Jean-Louis EVEN*	*La Roche-Jaudy*		

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des délégués amenés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection de représentants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats mixtes ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du Syndicat mixte de Kerjaulez ;

VU L'appel à candidature

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection de repésentants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 3 membres titulaires pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

M. Cédric SEUREAU
M. Gilbert LE BRIAND
M. Jean-Louis EVEN

Sont candidats,

ELECTION de 3 MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 3 membres titulaires pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

Syndicat Mixte de Kerjaulez (3 titulaires)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Cédric SEUREAU	Lannion
2	Gilbert LE BRIAND	Pleubian
3	Jean-Louis EVEN	La Roche-Jaudy

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 2 membres suppléants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

M. Régis BERTRAND
Mme Marie-France JEGOU

Sont candidats,

ELECTION de 2 MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 2 membres suppléants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

Syndicat Mixte de Kerjaulez (2 suppléants)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Régis BERTRAND	Trédarzec
2	Marie-France JEGOU	La Roche-Jaudy

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,



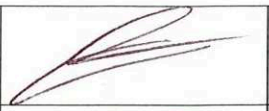
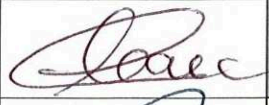
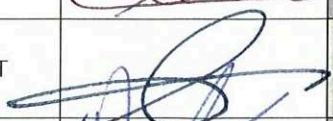
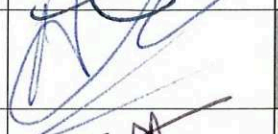
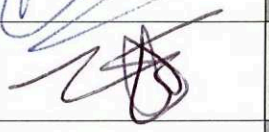
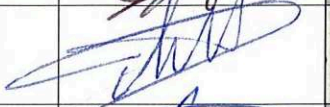
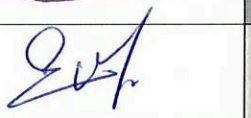
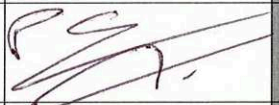
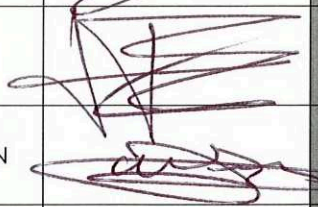
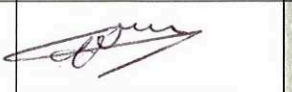
Procès-verbal d'élection de représentants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

24 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat mixte des eaux du Jaudy

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

A la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte des eaux du Jaudy.

Lannion-Trégor Communauté bénéficie d'une représentation au Comité syndical fixée comme suit : 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats mixtes ;

VU L'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du Syndicat Mixte des eaux du Jaudy ;

VU L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 87 Pour)

(Par 1 abstention)
SÈVES-QUERRÉ Frédérique

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des 12 délégués titulaires et des 12 délégués suppléants représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte des eaux du Jaudy.

PRÉCISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du Comité syndical du Syndicat Mixte des eaux du Jaudy.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le procès-verbal faisant état des résultats suivants :

Syndicat Mixte des eaux du Jaudy (12T + 12S)					
	Titulaire			Suppléant	
	NOM Prénom	Commune		NOM Prénom	Commune
1	***Philippe GASNIER***	*Pluzunet*	1	***Romuald COCADIN***	*Pluzunet*
2	***Edith CONGAR***	*Pluzunet*	2	***Patrick LE ROUX***	*Pluzunet*
3	***Sylvie LOAS***	*Berhet*	3	***Aurélie TURUBAN***	*Berhet*
4	***Pierre STEPHAN***	*Berhet*	4	***Pierre-Marie DROUMAGUET***	*Berhet*
5	***Mathieu ROUSSEL***	*Cavan*	5	***Baptiste LE COZ***	*Cavan*
6	***Sylvain RANNOU***	*Cavan*	6	***Gaëtan LE PESSOT***	*Cavan*
7	***Pascal COURGIBET***	*Mantallot*	7	***David POCHIC***	*Mantallot*
8	***Anne-Marie KERAMBRUN***	*Mantallot*	8	***Romuald EVEN***	*Mantallot*
9	***Michel EVEN***	*Prat*	9	***Thierry LE BOUBENNEC***	*Prat*
10	***Pauline PRIGENT***	*Prat*	10	***Guillaume LARHANTEC***	*Prat*
11	***Eric LE CREURER***	*Coatascorn*	11	***Isabelle HENRY***	*Coatascorn*
12	***Cédric SEUREAU***	*Lannion*	12	***Anne-Marie LE GUERN***	*Coatascorn*

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

PROCES VERBAL D'ELECTION

Des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt, le 5 mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy ;

VU L'appel à candidature ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 12 membres titulaires pour siéger au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

M. Philippe GASNIER
Mme Edith CONGAR
Mme Sylvie LOAS
M. Pierre STEPHAN
M. Mathieu ROUSSEL
M. Sylvain RANNOU
M. Pascal COURGIBET
Mme Anne-Marie KERAMBRUN
M. Michel EVEN
Mme Pauline PRIGENT
M. Eric LE CREURER
M. Cédric SEUREAU

Sont candidats,

ELECTION de 12 MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 12 membres titulaires pour siéger au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

Syndicat Mixte des eaux du Jaudy (12 T)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Philippe GASNIER	Pluzunet
2	Edith CONGAR	Pluzunet
3	Sylvie LOAS	Berhet
4	Pierre STEPHAN	Berhet
5	Mathieu ROUSSEL	Cavan
6	Sylvain RANNOU	Cavan
7	Pascal COURGIBET	Mantallot
8	Anne-Marie KERAMBRUN	Mantallot
9	Michel EVEN	Prat
10	Pauline PRIGENT	Prat
11	Eric LE CREURER	Coatascorn
12	Cédric SEUREAU	Lannion

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 12 membres suppléants pour siéger au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

M. Romuald COCADIN
M. Patrick LE ROUX
Mme Aurélie TURUBAN
M. Pierre-Marie DROUMAGUET
M. Baptiste LE COZ
M. Gaëtan LE PESSOT
M. David POCHIC
M. Romuald EVEN
M. Thierry LE BOUBENNEC
M. Guillaume LARHANTEC
Mme Isabelle HENRY
Mme Anne-Marie LE GUERN

Sont candidats,

ELECTION de 12 MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 12 membres suppléants pour siéger au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

Syndicat Mixte des eaux du Jaudy (12 S)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Romuald COCADIN	Pluzunet
2	Patrick LE ROUX	Pluzunet
3	Aurélie TURUBAN	Berhet
4	Pierre-Marie DROUMAGUET	Berhet
5	Baptiste LE COZ	Cavan
6	Gaëtan LE PESSOT	Cavan
7	David POCHIC	Mantallot
8	Romuald EVEN	Mantallot
9	Thierry LE BOUBENNEC	Prat
10	Guillaume LARHANTEC	Prat
11	Isabelle HENRY	Coatascorn
12	Anne-Marie LE GUERN	Coatascorn

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,

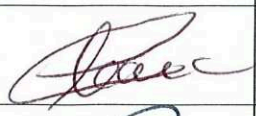
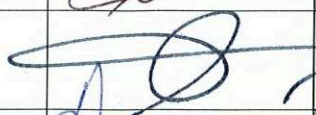
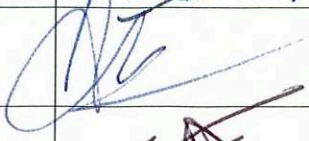
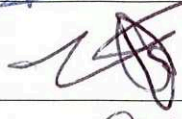
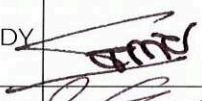
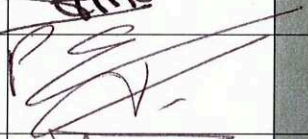
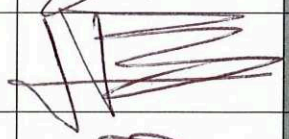
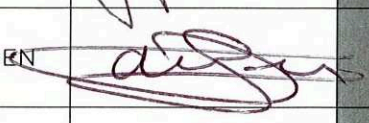
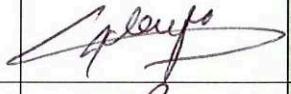
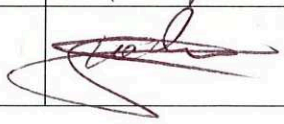


- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

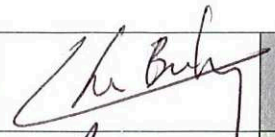
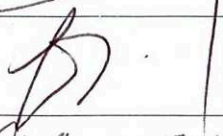
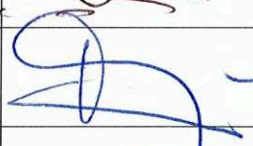
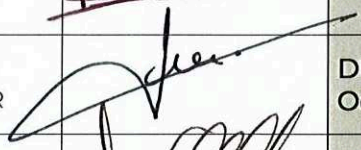
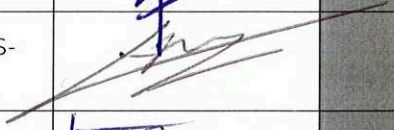
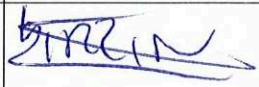
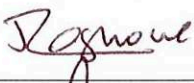
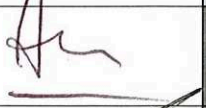
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

25 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Lannion-Trestel

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

A la suite du renouvellement général, il convient de procéder à l'élection des deux représentants de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du collège des collectivités territoriales du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Lannion-Trestel.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la santé publique et notamment son article R. 6143-12 ;

VU L'arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 84 Pour)

(Par 4 abstentions)
CORDESSE Alain, GUILLOU Marie-Annick, LATIMIER Hervé, SÈVES-QUERRÉ Frédérique

DECIDE DE :

PROCÉDER A l'élection des deux représentants de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Lannion-Trestel.

AGENCE REGIONALE DE SANTE (2T) -Conseil de surveillance du CH de Lannion - Trestel				
	NOM Prénom	Commune		
1	***Gervais EGAULT***	*Louannec*		
2	***Dominique BERTINOTTI***	*Trélévern*		

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Procès-verbal d'élection des membres de Lannion-Trégor Communauté amenés à siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel

Nombre de membres en exercice :	90 titulaires – 46 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance :	79 titulaires – 3 suppléants – 6 procurations

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le Conseil Communautaire s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2026 par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des membres de Lannion-Trégor Communauté amenés à siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel.

VU Le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code de la Santé Publique et notamment son article R.6143-12 ;

VU L'arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'appel à candidature ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection des membres de Lannion-Trégor Communauté amenés à siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel ;

Etaient présents :

Conseillers communautaires titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL		X	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT	X		
BENECH	LAURENCE	BERHET		X	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU	X		
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN	X		
BERTRAND	Régis	TREDARZEC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BONNIEC	Carole	LANMERIN		X	
CADIOU	Gaby	PLOUARET	X		
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
CANÉVET	Fabien	LANNION		X	
CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL	X		
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
CORDESSE	Alain	LANNION	X		
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU	X		
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY	X		
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES		X	
FROGER	Jérôme	LANNION	X		
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN	X		
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION	X		
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS	X		
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION	X		
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC	X		
GÜNEY	Lorène	PENVENAN	X		
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX	X		

JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		X	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERLEN	Frédérique	LANNION	X		
KERRAIN	Tréfina	LANNION	X		
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE	X		
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU		X	
LE BEVER	Gildas	KERBORS		X	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN	X		
LE BUHAN	Erwan	LANNION	X		
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD	X		
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS	X		
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE GOFFIC	Blanche	LANNION	X		
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			X
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE	X		
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	ERVEN	PERROS-GUIREC	X		
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES	X		
LIRZIN	Yvon	PENVENAN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MACÉ	Annie	TREGASTEL	X		
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC	X		
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE	X		
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN	X		
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TOURNIER	Vincent	LANNION	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
CHAPELAIN	Yvon	Berhet	Laurence BENECH
LE HENAFF	Jean-Noël	Lanmérin	Carole BONNIEC
GRALL	Pierre	Rospez	Sandrine JOUAN

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
AURIAC Cécile	Yann KERGOAT
CANÉVET Fabien	Sonya NICOLAS
CRAVEC Sylvie	Gervais EGAULT
FOURNIS-BEYOU Aurore	Christian JEFFROY
LAYUS Michel	Marie-Louise DRONIOU
LE BEVER Gildas	Frédéric LE MOULLEC

Monsieur Gervais EGAULT, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de 2 **membres** de Lannion-Trégor Communauté amenés à siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel

M. Gervais EGAULT
Mme Dominique BERTINOTTI

Sont candidats,

ELECTION de 2 MEMBRES

Monsieur Gervais EGAULT, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de 2 membres pour siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel.

Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel (2 membres)		
	Nom-Prénom	Commune
1	Gervais EGAULT	Louannec
2	Dominique BERTINOTTI	Trélévern

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres** pour siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 5 mai 2026

Le Président,



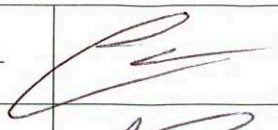
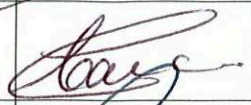
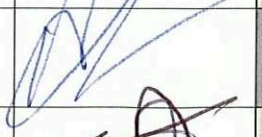
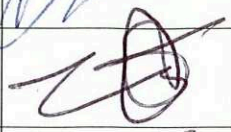
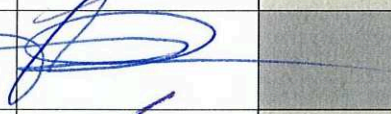
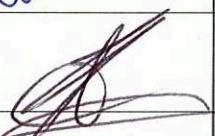
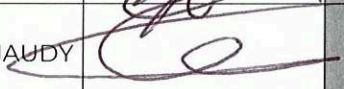
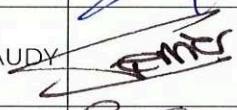
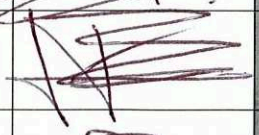
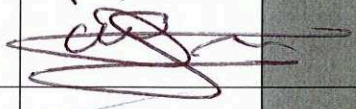
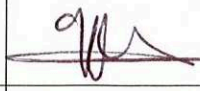
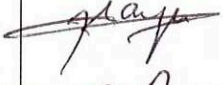
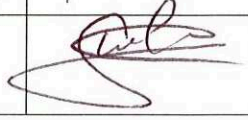
Procès-verbal d'élection de représentants pour siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 5 MAI 2026

SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ADAM	Pierre	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
ALLAIN	Sonia	PLOUNEVEZ-MOEDEC		GUILLOUX Patrick	
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		DUBOIS Pascal	
AUZOU	Didier	PLOUGRESCANT		LE COADOU Anne	
BENECH	Laurence	BERHET		CHAPELAIN Yvon	
BERNABLE	Nathalie	PLEUMEUR-BODOU			
BERTINOTTI	Dominique	TRELEVERN		ADAM Dimitri	
BERTRAND	Régis	TREDARZEC		PADERNO PRIGENT Aline	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
CADIOU	Gaby	PLOUARET		GUEGAN Stéphane	
CAMBIER	Bernard	PERROS-GUIREC			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		VÉDRENNE Clémence	
CANÉVET	Fabien	LANNION			

CARRIOU	Henri-Cédric	TREGASTEL			
CLOAREC	Anne-Laure	LANNION			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE QUERE Patricia	
CORDESSE	Alain	LANNION			
COURGIBET	Pascal	MANTALLOT		BERGEROT Christelle	
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		SIMON Sophie	
DRONIOU	Marie-Louise	PLEUMEUR-BODOU			
DUMONT	Benoît	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		LE MENN Yves	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Jean-Louis	LA ROCHE-JAUDY			
EVEN	Michel	PRAT		LE BESCONT Julie	
FERRIER	Florence	LA ROCHE-JAUDY			
FOURNIS-BEYOU	Aurore	PLESTIN-LES-GREVES			
FROGER	Jérôme	LANNION			
GAUTIER	Pierre-Louis	TREBEURDEN			
GENÉTAY	Stéphanie	LANNION			
GOASDOUÉ	Nadine	PLOUGRAS		GUÉGUEN Philippe	
GRANGER	Erwan	LE VIEUX-MARCHE		VINCENTI Christine	
GUELOU	Hervé	PLUFUR		JAMIN FIEFFER Marie	

GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
GUILLOUX	Laurence	LANVELLEC		ROLLAND Anthony	
GÜNEY	Lorène	PENVENAN			
HARDY	Anne	PERROS-GUIREC			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvon	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JEZEQUEL	Yves	LEZARDRIEUX		LE GONIDEC Marine	
JOUAN	Sandrine	ROSPEZ		GRALL Pierre	
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERLEN	Frédérique	LANNION			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
LAHOUSSINE	Alain	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LAURENT	Eric	PLOUBEZRE			
LAYUS	Michel	PLEUMEUR-BODOU			
LE BEVER	Gildas	KERBORS		KERAMBRUN Caroline	
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	

LE BUHAN	Erwan	LANNION			
LE CALVEZ	Joyselle	KERMARIA-SULARD		HENRY Alain	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE DAMANY	Yves	SAINT-QUAY-PERROS		ROULLEAU Karine	
LE FOLL	Arnaud	LOGUIVY-PLOUGRAS		SEGALEN Gwenaelle	
LE GOFFIC	Blanche	LANNION			
LE JANNOU	Virginie	PERROS-GUIREC			
LE MEST	Nathalie	PLOUBEZRE			
LE MORVAN	Arnaud	PLOUZELAMBRE		PERU Christelle	
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUÉMÉNER	Laurent	TREZENY		GUIOMAR Yann	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		DUVAL Marie-Odile	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		BEGUEC Isabelle	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
LÉON	Frédéric	PLESTIN-LES-GREVES			
LIRZIN	Yvon	PENVENAN			
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MACÉ	Annie	TREGASTEL			
MARECHAL	Guy	PERROS-GUIREC			
MOLLE	Anabelle	PLOUMILLIAU			

NICOLAS	Sonya	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		BODEREAU Magali	
PENVEN	Eddy	PLOUBEZRE			
PERREAU	Frédéric	TREDREZ-LOCQUEMEAU		DUVAL-BLAIZE Cécile	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		CRESSEVEUR ABGRALL Stéphanie	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		LE FOLL Pascal	
RICHARD-LE BRAS	Isabelle	PLOUNERIN		LE GOATER Yohann	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		GIRAUD Claude	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
SEVES-QUERRE	Frédérique	TREBEURDEN			
TANGUY	Jean-Pierre	TREDUDER		BENARD Denis	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE NAOUR Nathalie	
TOURNIER	Vincent	LANNION			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 5 mai 2026

Le Président,

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

26 - Désignation d'un représentant au sein de l'instance de proximité de l'Hôpital de Tréguier

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

Lannion-Trégor Communauté bénéficie d'un représentant au sein de l'instance de proximité de l'hôpital de Tréguier, instance créée pour chacun des hôpitaux de Paimpol et Tréguier afin de permettre la prise en compte des enjeux de site suite à la fusion des centres hospitaliers de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier.

Cette instance assure le suivi des relations entre la ville et l'hôpital, notamment l'animation des conventions conclues par l'hôpital et les partenaires de proximité. Elle constitue un espace d'échange et de dialogue relatif au fonctionnement et aux projets prioritaires du site concerné.

Cette instance n'a pas vocation à traiter des sujets excédant le niveau de proximité. Elle n'exerce pas les attributions des instances réglementaires du centre hospitalier mais a la faculté de leur adresser des motions dans le cadre de leurs attributions ayant un intérêt local.

Sa composition, fixée avant la fusion par délibération des Conseils de surveillance, est la suivante :

- directeur délégué de l'hôpital

- maire de la commune où il est implanté

- un élu de l'intercommunalité

- deux représentants des personnels médicaux

- deux représentants des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques

- deux représentants des organisations syndicales

- un représentant de l'encadrement soignant

- deux représentants des acteurs de soins primaires et du médico-social

- deux représentants des usagers.

L'instance de proximité est présidée par le Directeur délégué de l'hôpital concerné.

VU La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 05 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

(Par 88 Pour)

DECIDE DE :

DÉSIGNER M. Pierre HUONNIC, représentant de Lannion-Trégor Communauté au sein de l'instance de proximité de l'Hôpital de Tréguier.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

27 - Vente d'un bâtiment industriel situé au 1, rue Charles Bourseul à Lannion à la Société Atelier Tolerie Peinture Sérigraphie (A.T.P.S.)

Rapporteur : Gervais EGAULT

Exposé des motifs

La société Atelier Tôlerie Peinture Sérigraphie (A.T.P.S.) créée à Lannion en 1998 et spécialisée dans la tôlerie de précision a récemment été rachetée en 2024 par Monsieur Renaud Prigent. La société A.T.P.S., locataire du bâtiment industriel situé au 1, rue Charles Bourseul propriété de Lannion-Trégor Communauté depuis 2017, compte une douzaine de salariés. Elle réalise des pièces et prototypes pour l'industrie et a de nombreuses entreprises clientes sur le Pôle Pégase.
Monsieur Prigent a restructuré l'organisation de l'entreprise devenue pleinement indépendante du groupe Tôle Iroise et développe désormais la partie commerciale.

Afin de développer son activité et installer de nouvelles machines, Monsieur Prigent souhaite étendre le bâtiment et le moderniser. Dans ce cadre, il a sollicité l'achat du bâtiment auprès de LTC.
Le bâtiment d'une surface totale de 1200 m² a été construit en 1986 et étendu après son rachat par LTC en 2018. Il est édifié sur la parcelle BB n°33 qui dispose d'une surface de 4200 m².

Lannion-Trégor Communauté propose donc de vendre son bâtiment industriel d'une surface de 1200 m² cadastré sur la parcelle BB n°33 d'une contenance d'environ 4200 m² pour un montant de 400 000 euros HT ; 480 000 euros TTC.

Cette cession intervient également dans le cadre des objectifs définis par le Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) réalisé sur le parc immobilier industriel locatif dont les conclusions ont été restituées au Bureau Exécutif du 3 juin 2025.

VU L'avis de France Domaine n°2026-22113-22055 en date du 10 avril 2026 ;

VU Le Schéma Directeur Immobilier Energétique du parc immobilier industriel locatif ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

(Par 88 Pour)

DECIDE DE :

APPROUVER La vente à la Société A.T.P.S. représentée par son Président Monsieur Renaud Prigent, ou toute personne physique ou morale qui lui plaira de s'y substituer, un bâtiment industriel situé au 1, rue Charles Bourseul à Lannion d'une surface totale d'environ 1 200 m² ainsi que son emprise de terrain d'une surface totale d'environ 4200 m² cadastrée sur la parcelle BB n°33 pour un montant de 400 000 euros HT ; 480 000 euros TTC.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.


BB 212
BB 190
BB 189
BB 34
BB 35
11BIS
11
BB 52
BB 30
BB 31
2
1
BB 33
Lannion
BB 218
BB 172
BB 173
BB 32
4
3
BB 207
BB 143
BB 192
6
5
BB 219
BB 74
8B
BB 191
BB 79
BB 125
BB 112
BB 201
BB 148
BB 127
BB 147
BB 196
© DGFIP - Cadastre ; millésime 2025

Lannion-Trégor Communauté

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026 - PROCÈS-VERBAL

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Direction régionale des Finances Publiques de Bretagne

et du département d'Ille-et-Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale de Rennes

Avenue janvier – BP 72 102
35 021 RENNES CEDEX 9

Courriel : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Audrey KERSALÉ
Courriel : audrey.kersale@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06.26.18.79.09.

Réf DS: 30371508
Réf OSE : 2026-22113-22055

Le 10/04/2026

La Directrice Régionale des Finances Publiques
de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine

à

Monsieur le Président de Lannion-Trégor
Communauté

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.



Nature du bien :	Atelier Industriel
Adresse du bien :	1 rue Charles Bourseul – 22 300 LANNION
Valeur :	**396 000 €**, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10 % (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

Affaire suivie par : M. Pierre-Yves LEBRUN, Directeur Adjoint du Développement Économique.

2 - DATES

de consultation :	02/04/2026
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis :	-
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	07/04/2026
du dossier complet :	07/04/2026

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☑
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☑
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016[1] :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local…)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Lannion-Trégor Communauté est propriétaire d'un bâtiment industriel situé au 1, rue Charles Bourseul à Lannion. Ce bâtiment est loué à la société ATPS (Atelier Tôle Peinture Sérigraphie). La société ATPS sollicite Lannion-Trégor Communauté pour acquérir le bâtiment au prix de 400 000 € HT.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

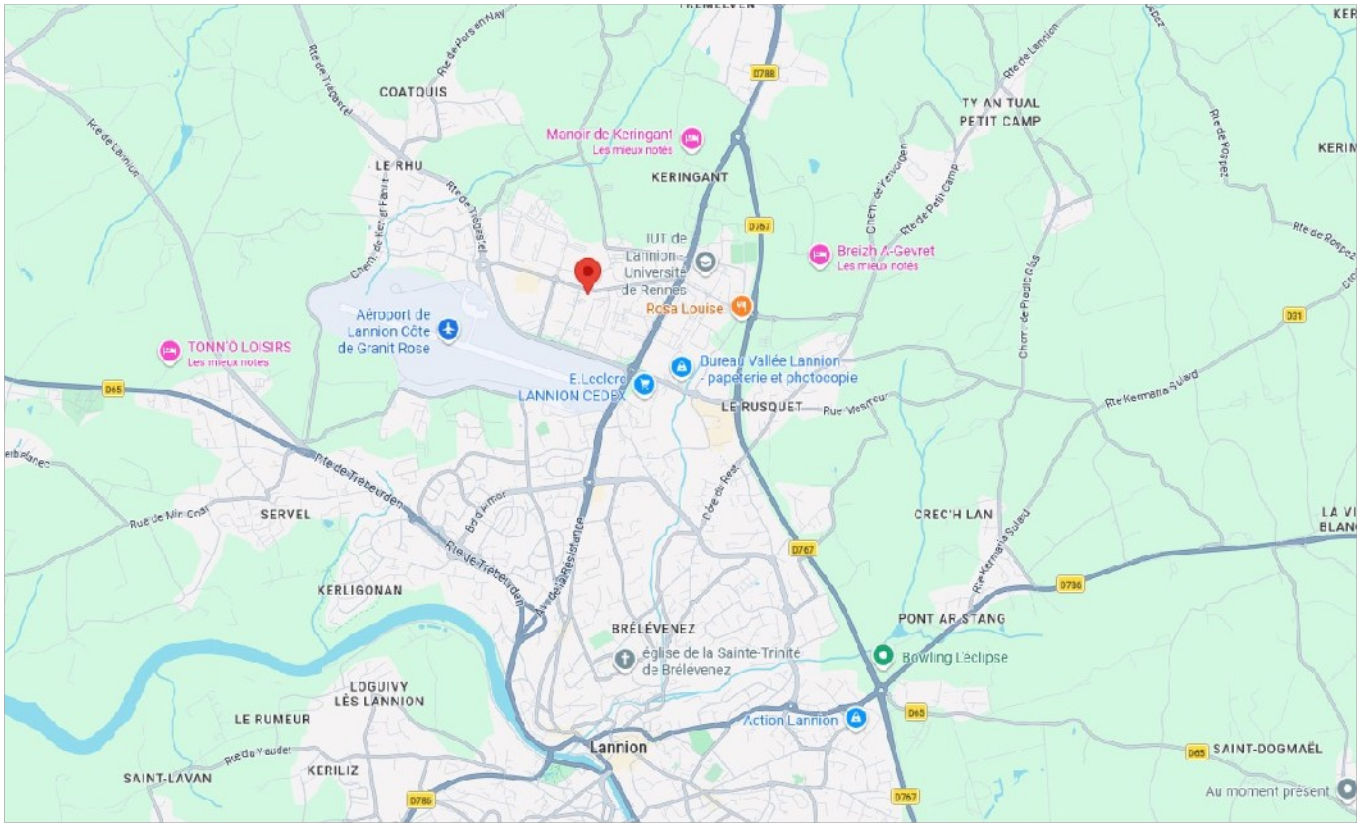
4.1. Situation générale

Lannion est une commune française située dans le département des Côtes-d'Armor, en région Bretagne. La commune actuelle est formée de la fusion des communes de Lannion, Brélévenez, Buhulien, Loguivy-lès-Lannion et Servel en 1961. C'est un port situé au fond de l'estuaire, une ria, du Léguer.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

1 Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

Le bien sous expertise est situé au sein de la Zone Industrielle Pégase au Nord de Lannion qui accueille des entreprises industrielles, des centres de recherches et autres.

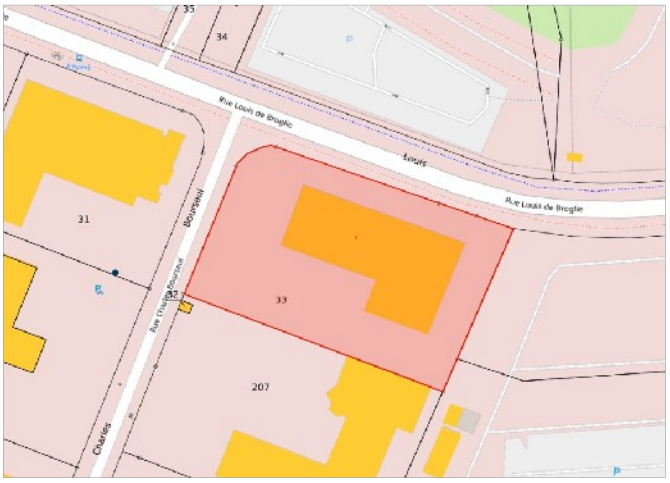


4.3. Références cadastrales

La parcelle sous expertise figure au cadastre sous la référence suivante :

Références Cadastrales	Commune	Adresse	Contenance en m²	Catégorie	Zonage
BB 33	LANNION	1 RUE CHARLES BOURSEUL	4200	Terrain bâti	Uy





4.4. Descriptif :

Le bâtiment industriel dispose d'une surface de 1 200 m² construit sur une parcelle de 4 200 m².

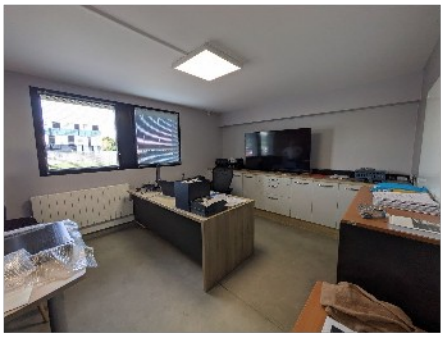
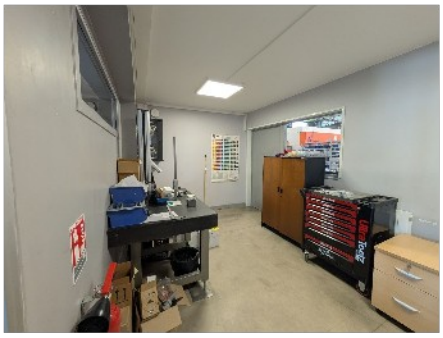
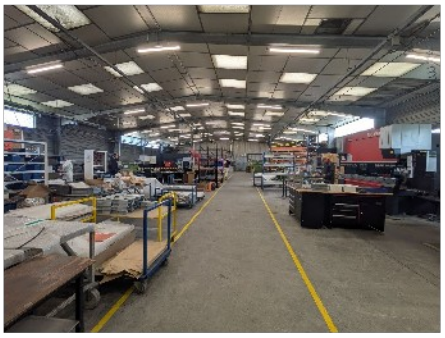
– La première partie du bâtiment de 1 000 m² à usage d'atelier et bureaux a été construite en 1986. Elle comprend une partie à usage de bureaux, rénovée en 2018 (chauffage électrique, fenêtre alu double

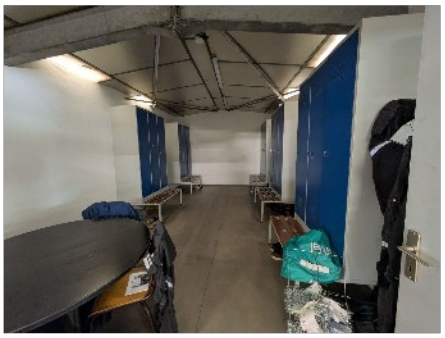
vidange), une partie à usage d'atelier assez vétuste (non isolé, non chauffé, construit en bac acier simple peau, toiture fibrociment amiantée présentant des infiltrations par endroits) avec mezzanine (à usage de stockage, de pièce de convivialité et de vestiaires).

– La seconde partie du bâtiment à vocation de stockage a été construite en bac acier double peau en 2018 sur 200 m² (porte motorisée avec accès extérieur).

Le site clos pour partie comporte quelques places de parking et une aire de logistique bitumé.



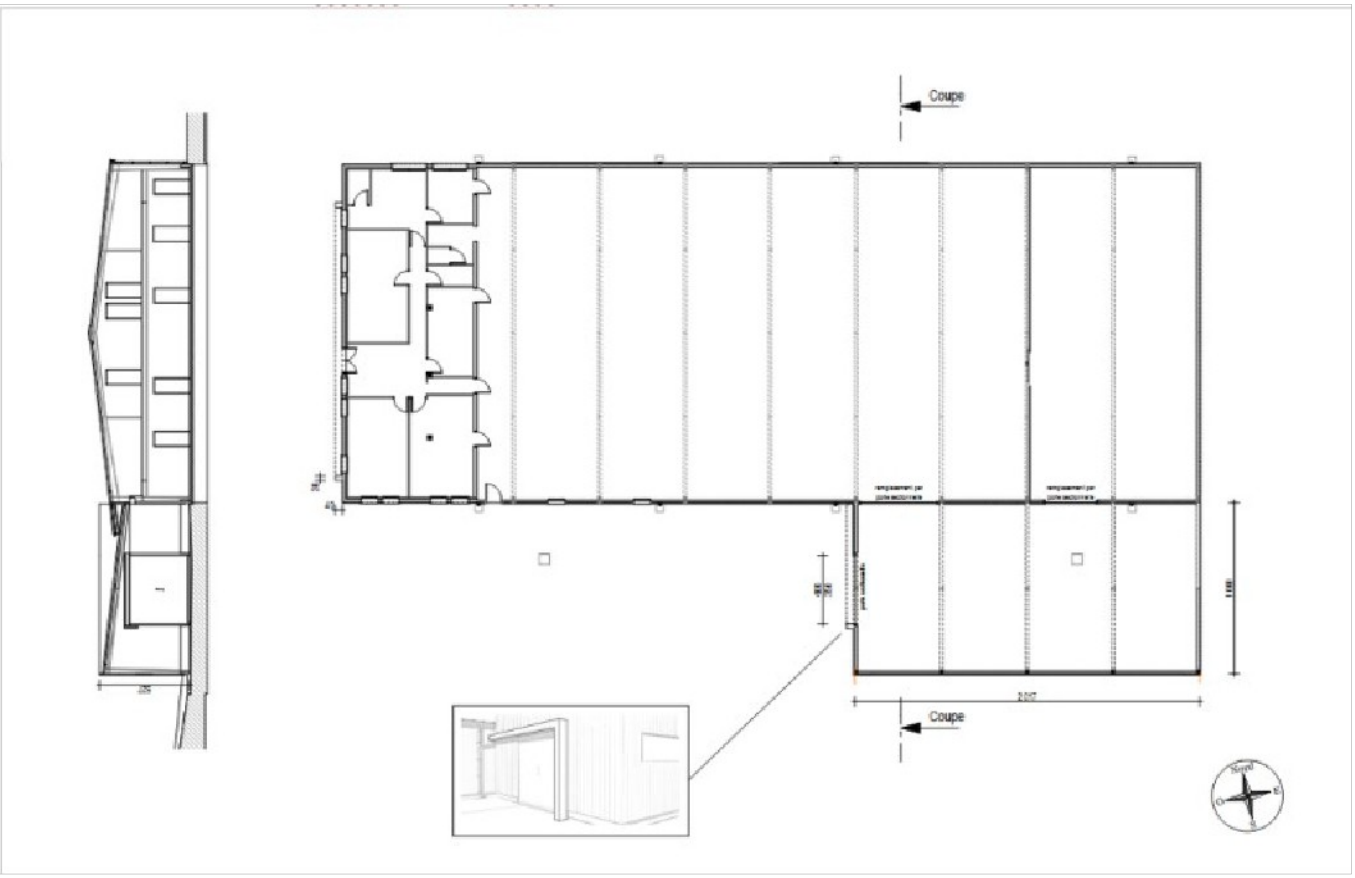







4.5. Surface du bâti :

La surface du bâti à évaluer est de 1 200 m² (source consultant).



5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Lannion-Trégor Communauté.

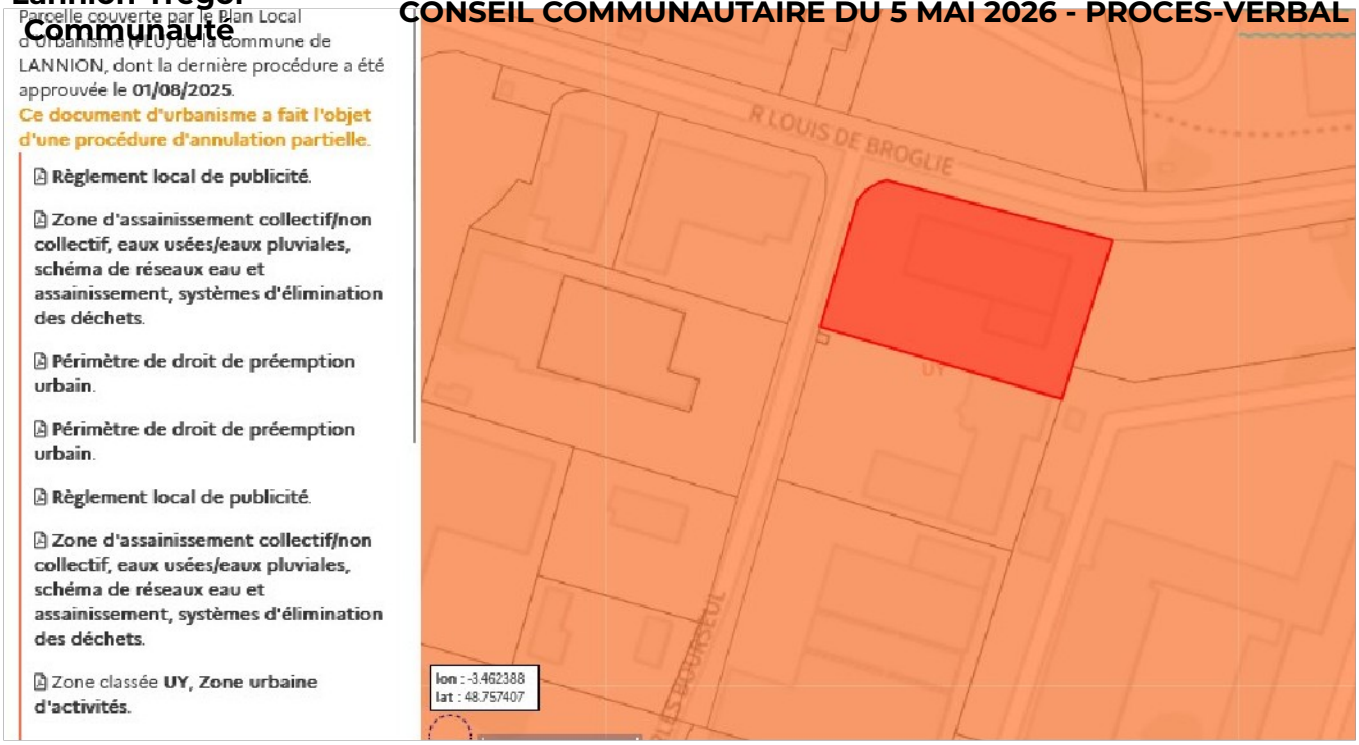
5.2. Conditions d'occupation

Loué à la société Atelier Tôlerie Peinture Sérigraphie – Bail en date du 26/09/2017 avec avenant en date du 16/10/2018, loyer mensuel HT et HC de 5 500 €.

6 - URBANISME

6.1.Règles actuelles

PLU de la commune de Lannion dont la dernière procédure a été approuvée le 01/08/2025. Le bien sous expertise est située en zone Uy, zone urbaine d'activités.



6.2.Date de référence et règles applicables

Sans objet.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

7.1 Principes

L'évaluateur utilise les mêmes méthodes et les mêmes références de transactions que les experts immobiliers du privé (cf. Charte de l'évaluation du Domaine).

7.2 Déclinaison

La méthode par comparaison consiste à fixer la valeur à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires sur le marché immobilier local. C'est en outre la principale méthode utilisée pour l'expertise immobilière et celle communément retenue par le juge de l'expropriation.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1.Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Il a été recherché des termes de cessions récentes de bâtiments industriels dans un secteur géographique proche du bien à évaluer. Le résultat est le suivant :

	Ref. Cadastrales	Commune	Adresse	Date mutation	Surf. utile totale	Prix total	Prix/m² (surf. utile)
1	113//BB/185//	LANNION	8 AV PIERRE MARZIN	31/03/22	1350	388000	287,41
2	113//CH/203//	LANNION	9101 CONVENANT BARON	16/03/23	605	500 000	826,45
3	113//BC/542//	LANNION	RUE THOMAS EDISSON	31/03/23	700	184000	262,86
4	113//CH/204//	LANNION	2 PEN KEREVAN HUELLAN	19/07/23	1765	220 000	124,65
Moyenne							375,34
Médiane							275,14

8.1.2.Autres sources externes à la DGFIP

Sans objet.

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

À l'appui des études ci-dessus, il ressort un prix moyen au m² de 375,34 €/m² avec une valeur médiane à 275,14 €/m².

Le terme n°1 semble comparable au regard du descriptif indiqué dans l'acte au bien sous expertise. Sa valeur ressort à 287,41 €/m². Toutefois, cette transaction est assez ancienne, elle remonte au 31 mars 2022.

Compte tenu de ces éléments, la valeur de référence retenue de 330 €/m² correspond à la moyenne entre le prix moyen et le terme de comparaison n°1 de 287,41 €/m², soit (375,34 €/m² + 287,41 €/m²) : 2 = 331,37 €/m² (valeur arrondie à 330 €).

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **: 1 200 m² x 330 €= 396 000 €**. Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 356 000 € (valeur arrondie).

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, **elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant**.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours **vendre à un prix plus élevé** sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,



Audrey KERSALÉ

Inspectrice des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

> L'ordre du jour étant épuisé, le Président conclut la séance qui est levée à 19h45

L'an deux mille vingt six, le cinq mai à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 82 Procurations : 6

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , M. LE HENAFF Jean-Noël (suppléant de Mme BONNIEC Carole), Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , Mme FERRIER Florence , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , Mme HARDY Anne , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , Mme LE CALVEZ Joyselle , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme AURIAC Cécile à M. KERGOAT Yann, M. CANÉVET Fabien à Mme NICOLAS Sonya, Mme CRAVEC Sylvie à M. EGAULT Gervais, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. JEFFROY Christian, M. LAYUS Michel à Mme DRONIOU Marie-Louise, M. LE BEVER Gildas à M. LE MOULLEC Frédéric

Etaient absents excusés :
M. LE BRAS Jean-François, Mme LE JANNOU Virginie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Signature du procès-verbal de séance
(conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021) :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le secrétaire de séance,
Frédéric LE MOULLEC